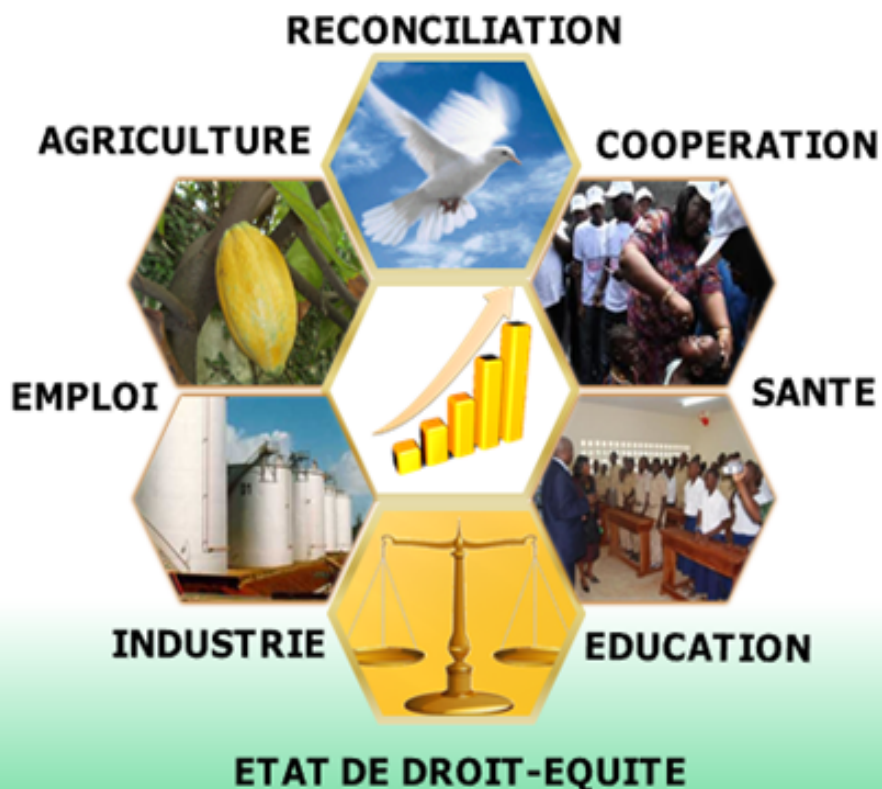




République de Côte D'Ivoire
Union-Discipline-Travail

PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT 2012-2015

TOME II : DIAGNOSTIC POLITIQUE, ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL



Mars 2012

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES GRAPHIQUES	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
PREFACE.....	xi
MESSAGE DU CHEF DE GOUVERNEMENT.....	xii
MOT DU MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT.....	xiii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : NECESSITE DU RENFORCEMENT DES FONDEMENTS DE LA REPUBLIQUE	6
I.1. Paix et Cohésion sociale	6
I.2. Défense et sécurité.....	9
I.3. Justice	10
I.4. Droits de l'homme et libertés publiques.....	12
I.5. Gouvernance	13
I.6. Communication	16
I.7. Système Statistique National	17
I.8. Décentralisation	19
I.9. Aménagement du territoire	20
I.10. Coopération régionale et internationale.....	22
CHAPITRE II : PERFORMANCES DE L'ECONOMIE	26
II.1. Evolution historique	26
II.2. Analyse de la situation macroéconomique	27
II.3. Problèmes structurels	33
II.4. Diagnostic des secteurs porteurs	35
II.5. Secteur privé.....	60
CHAPITRE III : SITUATION SOCIALE.....	62
III.1. Dynamique de la population et migrations.....	62
III.2. Education-formation, valeurs culturelles et civisme.....	64
III.3. Santé, Nutrition et VIH/Sida	73
III.4. Emploi.....	81

III.5. Protection sociale	83
III.6. Protection civile	86
III.7. Jeunesse, sports et loisirs	86
III.8. Promotion de l'égalité du Genre et du bien être familial, et Protection de l'enfant	88
CHAPITRE IV : ENVIRONNEMENT, EAUX ET FORETS ET CADRE DE VIE	90
IV.1. Environnement, Eaux et forêts	90
IV.2. Habitat et cadre de vie	95
IV.3. Salubrité	96
IV.4. Assainissement.....	97
IV.5. Eau potable	99
CHAPITRE V : SITUATION DE LA PAUVRETE ET DE LA REALISATION DES OMD	103
V.1. Etat des lieux de la pauvreté	103
V.2. Situation des OMD et goulots d'étranglement	107

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: Evolution de la balance commerciale (milliards de FCFA).....</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 2: Situation des échanges extérieurs en milliards de FCFA de 2007 à 2009</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 3: Evolution du taux de réussite aux examens.....</i>	<i>67</i>
<i>Tableau 4: Situation du budget exécuté de la santé de 2002 à 2007</i>	<i>77</i>
<i>Tableau 5: Taux de pauvreté des différentes régions des années 2002 et 2008.....</i>	<i>104</i>

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1: Evolution du taux de croissance du PIB réel et du PIB par tête de 1961 à 2010.....</i>	<i>27</i>
<i>Graphique 2 : Répartition sectorielle du PIB sur la période 2000-2010</i>	<i>29</i>
<i>Graphique 3: Evolution de l'investissement privé et public (en % du PIB) de 1990 à 2010</i>	<i>29</i>
<i>Graphique 4 : Recettes courantes et recettes fiscales en % du PIB</i>	<i>30</i>
<i>Graphique 5 : Evolution des dépenses courantes, des dépenses en investissement et de la masse salariale (en % du PIB)</i>	<i>30</i>
<i>Graphique 6: Evolution du taux de pauvreté entre 1985 et 2008</i>	<i>103</i>
<i>Graphique 7: Indice de concentration de Gini par pôle de développement en 2002 et 2008</i>	<i>105</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADDCI	<i>Assemblée des Départements et Districts de Côte d'Ivoire</i>
AFD	<i>Agence Française de Développement</i>
AEN	<i>Avoirs Extérieurs Nets</i>
AEP	<i>Alimentation en Eau Potable</i>
AGEFOP	<i>Agence Nationale de Formation Professionnelle</i>
AGEPE	<i>Agence d'Etudes et de Promotion de l'Emploi</i>
AGEROUTE	<i>Agence de Gestion des Routes</i>
AGETU	<i>Agence Générale des Transports Urbains</i>
AMU	<i>Assurance Maladie Universelle</i>
ANADER	<i>Agence Nationale d'Appui au Développement Rural</i>
ANDE	<i>Agence Nationale de l'Environnement</i>
APC	<i>Approche Par Compétences</i>
APD	<i>Aide Publique au Développement</i>
APE	<i>Accords de Partenariats Economiques</i>
APEX-CI	<i>Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire</i>
APO	<i>Accord Politique de Ouagadougou</i>
ANRMP	<i>Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics</i>
APPORCI	<i>Association des Producteurs de Porcs de Côte d'Ivoire</i>
ARCC	<i>Autorité de Régulation du Café-Cacao</i>
ARV	<i>Antirétroviraux</i>
ASC	<i>Agent de Santé Communautaire</i>
ARSTM	<i>Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer</i>
ARSO	<i>Aménagement de la Région du Sud-Ouest</i>
ATCI	<i>Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire</i>
ATICA	<i>Agence des Technologies de l'Information et de la Communication de</i>
ATPC	<i>Assainissement Total Piloté par la Communauté</i>
AUPC	<i>Aide d'Urgence Post-Conflic</i>
AVB	<i>Aménagement de la Vallée du Bandama</i>
BAD	<i>Banque Africaine de Développement</i>
BCC	<i>Bourse du Café Cacao</i>
BCEAO	<i>Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest</i>
BCG	<i>Bilié de Calmette et Guérin</i>
BEPC	<i>Brevet d'Etudes du Premier Cycle</i>
BFA	<i>Banque pour le Financement de l'Agriculture</i>
BIC	<i>Bénéfice Industriel et Commercial</i>
BNETD	<i>Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement</i>
BRS	<i>Banque Régionale de Solidarité</i>
BRVM	<i>Bourse Régionale des Valeurs Mobilières</i>
BT	<i>Brevet de Technicien</i>
BTP	<i>Bâtiments et Travaux Publics</i>
BTS	<i>Brevet de Technicien Supérieur</i>
CACE	<i>Centre d'Action Communautaire pour l'Enfance</i>
CAF	<i>Coûts Assurances Frêts</i>
CAISTAB	<i>Caisse de Stabilisation et de Soutien aux prix des Produits Agricoles</i>

CAMPC	<i>Centre Africain de Management et de Perfectionnement des Cadres</i>
CAP	<i>Certificat d'Aptitude Professionnelle</i>
CAT	<i>Centre Anti-Tuberculeux</i>
CDE	<i>Convention des Droits de l'Enfant</i>
CDMT	<i>Cadres de Dépenses à Moyen Terme</i>
CDV	<i>Conseil et Dépistage Volontaires</i>
CDMH	<i>Compte de Mobilisation pour l'Habitat</i>
CEA	<i>Commission Economique pour l'Afrique</i>
CEDEAO	<i>Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest</i>
CEI	<i>Commission Electorale Indépendante</i>
CEN-SAD	<i>Communauté des Etats Sahélo-Sahariens</i>
CEPE	<i>Certificat d'Etude Primaire Elémentaire</i>
CEPICI	<i>Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire</i>
CES	<i>Centre d'Education Spécialisée</i>
CET	<i>Centre d'Enfouissement Technique</i>
CFC	<i>Chlorofluocarbures</i>
CGRAE	<i>Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat</i>
CGFCC	<i>Comité de Gestion de la Filière Café-Cacao</i>
CHR	<i>Centre Hospitalier Régional</i>
CI-PAST	<i>Programme d'Ajustement du Secteur des Transports en Côte d'Ivoire</i>
CIAPOL	<i>Centre Ivoirien Antipollution</i>
CICG	<i>Centre d'Informations et de Communication Gouvernementale</i>
CIDT	<i>Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles</i>
CIJP	<i>Commission Paritaire d'Attribution de la Carte d'Identité de Journaliste Professionnel</i>
CNALPC	<i>Commission Nationale de Lutte contre les Armes légères et de Petits Calibres</i>
CNDHCI	<i>Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire</i>
CNO	<i>Centre Nord Ouest</i>
CNPS	<i>Caisse Nationale de Prévoyance Sociale</i>
CNRA	<i>Centre National de Recherche Agronomique</i>
CNS	<i>Conseil National de la Statistique</i>
COOPEC	<i>Coopérative d'Epargne et de Crédit</i>
CPN	<i>Consultation Prénatale</i>
CPPE	<i>Centres de Protection de la Petite Enfance</i>
CRRAE	<i>Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne</i>
CS	<i>Centres Sociaux</i>
CSE	<i>Complexes Socio-Educatifs</i>
CSM	<i>Centre de Santé Militaire</i>
CSR	<i>Centre de Santé Rural</i>
CSU	<i>Centre de Santé Urbain</i>
CSUS	<i>Centre de Santé Urbain Spécialisé</i>
CUT	<i>Coût Unitaire du Travail</i>
DCPE	<i>Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique</i>
DDR	<i>Désarmement, Démobilisation et Réinsertion</i>
DEUG	<i>Diplôme d'Etudes Universitaires Générales</i>
DGTTC	<i>Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation</i>

DSRP	<i>Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté</i>
DTCPhépB	<i>Diphtérie Tétanos Coqueluche Polio Hépatite B</i>
ECOSAP	<i>Programme Régional de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères</i>
ECG	<i>Ecole de Gestion et de Commerce</i>
EDS	<i>Enquête Démographique et de Santé</i>
EFA	<i>Ecole des Forces Armées</i>
EGEP	<i>Etats Généraux de l'Eau Potable</i>
EIS	<i>Enquête sur les Indicateurs du Sida</i>
ENSEA	<i>Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée</i>
ENV	<i>Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages</i>
ESIE	<i>Ecole Supérieure Inter Etat de l'Electricité</i>
ESPC	<i>Etablissements Sanitaires de Premier Contact</i>
ETFP	<i>Enseignement Technique et Formation Professionnelle</i>
FAFN	<i>Forces Armées des Forces Nouvelles</i>
FANCI	<i>Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire</i>
FASR	<i>Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée</i>
FAO	<i>Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation</i>
FBCF	<i>Formation Brute du Capital Fixe</i>
FCFA	<i>Franc de la Communauté Financière Africaine</i>
FDAL	<i>Fin de Défécation à l'Air Libre</i>
FDE	<i>Fonds de Développement de l'Eau</i>
FDFP	<i>Fonds de Développement et de Formation Professionnelle</i>
FDPCC	<i>Fonds de Développement et de Promotion des Activités des Producteurs de Café et</i>
FER	<i>Fonds d'Entretien Routier</i>
FFPSU	<i>Fonds de Financement des Programmes de Salubrité Urbaine</i>
FGCCC	<i>Fonds de Garantie des Coopératives de Café-Cacao</i>
FIMR	<i>Fonds sur l'Infrastructure Municipale Rurale</i>
FIRCA	<i>Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles</i>
FMI	<i>Fonds Monétaire International</i>
FNS	<i>Fonds National de la Solidarité</i>
FOB	<i>Free On Board</i>
FPM	<i>Fonds de Prévoyance Militaire</i>
FRAR	<i>Fonds Régionaux d'Aménagement Rural</i>
FRC	<i>Fonds de Régulation et de Contrôle</i>
FRCI	<i>Forces Républicaines de Côte d'Ivoire</i>
FSDP	<i>Fonds de Développement et de Soutien à la Presse</i>
FSH	<i>Fonds de Soutien de l'Habitat</i>
FSU	<i>Formation Sanitaire Urbaine</i>
GAR	<i>Gestion Axée sur les Résultats</i>
GEPCI	<i>Groupement des Editeurs de Presse de Côte d'Ivoire</i>
GESTOCI	<i>Société de Gestion des Stocks Pétroliers de la Côte d'Ivoire</i>
GFCI	<i>Groupement Foncier de Côte d'Ivoire</i>
GIRE	<i>Gestion Intégrée des Ressources en Eau</i>
GVC	<i>Groupement à Vocation Coopérative</i>
GWh	<i>Gigawatt heures</i>

HACA	<i>Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle</i>
HG	<i>Hôpital Général</i>
HV	<i>Hydraulique Villageoise</i>
HVA	<i>Hydraulique Villageoise Améliorée</i>
HMA	<i>Hôpital Militaire d'Abidjan</i>
HU	<i>Hydraulique Urbaine</i>
ICT	<i>Infirmerie de Corps de Troupes</i>
ICOR	<i>Incremental Capital Output Ratio</i>
IFEF	<i>Institution de Formation et d'Education Féminine</i>
IFORD	<i>Institut de Formation et de Recherche Démographique</i>
IFPRI	<i>International Food Policy Research Institute</i>
IMC	<i>Indice de Masse Corporelle</i>
IMF	<i>Institutions de Micro-Finance</i>
IMF	<i>Impôt Minimum Forfaitaire</i>
INFJ	<i>Institut National de Formation Judiciaire</i>
INJS	<i>Institut National de la Jeunesse et des Sports</i>
INS	<i>Institut National de la Statistique</i>
IO	<i>Instituteur Ordinaire</i>
IPRAVI	<i>Association Interprofessionnelle Avicole Ivoirienne</i>
IST	<i>Infection Sexuellement Transmissible</i>
ITIE	<i>Initiative pour la Transparence des Industries Extractives</i>
IP	<i>Insuffisance Pondérale</i>
IPC	<i>Indice de Perception de la Corruption</i>
IRA	<i>Infection Respiratoire Aiguë</i>
KV	<i>Kilovolts</i>
LANEMA	<i>Laboratoire National d'Essais, de Qualité, de Métrologie et d'Analyses</i>
LMD	<i>Licence Master Doctorat</i>
MAC	<i>Maison d'Arrêt et de Correction</i>
MICS	<i>Multiple Indicator Cluster Survey</i>
MW	<i>Méga Watts</i>
MACA	<i>Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan</i>
MECCI	<i>Programme de Modernisation de l'Etat Civil</i>
OACI	<i>Organisation de l'Aviation Civile Internationale</i>
OBC	<i>Organisation à Base Communautaire</i>
OCDE	<i>Organisation de Coopération pour le Développement Economique</i>
OCHA	<i>Office for the Coordination of Humanitarian Affairs</i>
OCPV	<i>Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers</i>
OEV	<i>Orphelins et Enfants Vulnérables</i>
OFT	<i>Observatoire de la Fluidité des Transports</i>
OHADA	<i>Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires</i>
OIC	<i>Office Ivoirien des Chargeurs</i>
OIM	<i>Organisation Internationale pour les Migrations</i>
OIT	<i>Organisation Internationale du Travail</i>
OIPR	<i>Office Ivoirien des Parcs et Réserves</i>
OMC	<i>Organisation Mondiale du Commerce</i>

OMD	<i>Objectifs du Millénaire pour le Développement</i>
OMS	<i>Organisation Mondiale de la Santé</i>
ONG	<i>Organisation Non Gouvernementale</i>
ONEP	<i>Office National de l'Eau Potable</i>
ONPC	<i>Office National de la Protection Civile</i>
ONU	<i>Organisation des Nations Unies</i>
OPA	<i>Organisations Professionnelles Agricoles</i>
OPEP	<i>Organisations Professionnelles d'Éleveurs et de Pêcheurs</i>
OSER	<i>Office de Sécurité Routière</i>
OTC	<i>Obstacles Techniques au Commerce</i>
PAE	<i>Programme d'Aide à l'Embauche</i>
PAM	<i>Programme Alimentaire Mondial</i>
PAMT	<i>Programme d'Apprentissage en Milieu de Travail</i>
PAPC	<i>Projet d'Assistance Post-Conflict</i>
PAS	<i>Programmes d'Ajustement Structurel</i>
PASEF	<i>Programme d'Appui au Secteur Education/Formation</i>
PASRES	<i>Programme d'Appui Stratégique pour la Recherche Scientifique</i>
PCIMEM	<i>Prise en Charge Intégrée de la Maladie de l'Enfant et de la Mère</i>
PCIMNE	<i>Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant et du Nouveau né</i>
PDI-FAC	<i>Personnes Déplacées Internes-Familles d'Accueil</i>
PEF	<i>Périmètres d'Exploitations Forestières</i>
PEMFAR	<i>Revue de la Gestion des Dépenses Publiques et de la Responsabilité Financière</i>
PETROCI	<i>Société Nationale d'Opérations Pétrolières de la Côte d'Ivoire</i>
PEV	<i>Programme Elargi de Vaccination</i>
PIAVIH	<i>Personnes Infectées et Affectées par le VIH</i>
PIB	<i>Produit Intérieur Brut</i>
PIPCS	<i>Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires</i>
PME	<i>Petites et Moyennes Entreprises</i>
PMI	<i>Petites et Moyennes Industries</i>
PNDEF	<i>Plan National de Développement du secteur Éducation/Formation</i>
PNEP	<i>Politique Nationale de l'Eau Potable</i>
PNHV	<i>Programme National d'Hydraulique Villageoise</i>
PNIA	<i>Programme National d'Investissement Agricole</i>
PNLP	<i>Programme National de Lutte contre le Paludisme</i>
PNSU	<i>Plan National de Salubrité Urbaine</i>
PNTR	<i>Projet National de Téléphonie Rurale</i>
PPTD	<i>Programme Pays pour la promotion du Travail Décent</i>
PPTE	<i>Pays Pauvres Très Endettés</i>
PPU	<i>Programme Présidentiel d'Urgence</i>
PRODIGE	<i>Programme de Développement des Initiatives Génératrices d'Emplois</i>
PSCN	<i>Programme du Service Civique National</i>
PSP	<i>Pharmacie de la Santé Publique</i>
PTME	<i>Prévention de la Transmission Mère Enfant</i>
PUIUR	<i>Programme d'Urgence d'Infrastructures Urbaines</i>
PUR	<i>Programme d'Urgence</i>

PVVIH	<i>Personnes Vivant avec le VIH</i>
RC	<i>Retard de Croissance</i>
RCB	<i>Rationalisation des Choix Budgétaires</i>
RESEN	<i>Rapport d'Etat sur le Système Educatif National</i>
RNDH	<i>Rapport National sur le Développement Humain</i>
RTI	<i>Radio Télévision Ivoirienne</i>
SDGIDU	<i>Schéma Directeur de Gestion Intégrée des Déchets Urbains</i>
SICOGI	<i>Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière</i>
SIDA	<i>Syndrome Immunodéficience Acquise</i>
SIDAM	<i>Société Ivoirienne d'Assurances Mutuelles</i>
SIG	<i>Système d'Information et de gestion</i>
SIGEF	<i>Système d'Informations et de Gestion de l'Education/ Formation</i>
SIGFAE	<i>Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat</i>
SIGFIP	<i>Système Intégré de Gestion des Finances Publiques</i>
SIR	<i>Société Ivoirienne de Raffinage</i>
SITARAIL	<i>Société Internationale de Transport Africain par Rail</i>
SITAF	<i>Société Ivoirienne des Transports Africains</i>
SITRAM	<i>Société Ivoirienne de Transport Maritime</i>
SIVOMAR	<i>Société Ivoirienne d'Opérations Maritimes</i>
SMART	<i>Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions</i>
SMIG	<i>Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti</i>
SNDI	<i>Société Nationale de Développement Informatique</i>
SNDS	<i>Stratégie Nationale de Développement de la Statistique</i>
SNGRC	<i>Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités</i>
SODECI	<i>Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire</i>
SODEFOR	<i>Société de Développement des Forêts</i>
SODEPALM	<i>Société pour le Développement du Palmier à Huile</i>
SODEPRA	<i>Société pour le Développement des Productions Animales</i>
SODEMI	<i>Société pour le Développement Minier</i>
SODERIZ	<i>Société pour le Développement de la Riziculture</i>
SODESUCRE	<i>Société pour le Développement du Sucre</i>
SOGEFIHA	<i>Société de Gestion Financière et de l'Habitat</i>
SONATT	<i>Société Nationale des Transports Terrestres</i>
SONU	<i>Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence</i>
SOTRA	<i>Société des Transports Abidjanais</i>
SPS	<i>Sanitaires et Phytosanitaires</i>
SR	<i>Santé de la Reproduction</i>
SSN	<i>Système Statistique National</i>
SYDAM	<i>Système de Dédouanement Automatique des Marchandises</i>
TES	<i>Taux d'Escompte</i>
THIMO	<i>Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre</i>
TIC	<i>Technologies de l'Information et de la Communication</i>
TPS	<i>Tradipraticiens de Santé</i>
TNS	<i>Taux Net de Scolarisation</i>
TNT	<i>Télévision Numérique Terrestre</i>

TRIE	<i>Transit Routier Inter-Etats</i>
TVA	<i>Taxe sur la Valeur Ajoutée</i>
UA	<i>Union Africaine</i>
UE	<i>Union Européenne</i>
UEMOA	<i>Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine</i>
UNACOOPEC	<i>Union Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit</i>
UNGASS	<i>Session Spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies</i>
UNICEF	<i>Fonds des Nations Unies pour l'Enfance</i>
URES	<i>Unités Régionales d'Enseignement Supérieur</i>
URI	<i>Unités de Recherche Industrielles</i>
UVICOCI	<i>Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire</i>
VAA	<i>Anti Amarile</i>
VAR	<i>Vaccinale Anti-Rougeoleux</i>
VAT	<i>Vaccinale Antitétanique</i>
VBG	<i>Violences Basées sur le Genre</i>
VITIB	<i>Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie</i>
VRD	<i>Voiries et Réseaux Divers</i>

PREFACE



Mon ambition est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Pour y parvenir une nouvelle stratégie de développement claire et cohérente a été définie et adoptée par le Gouvernement le 28 mars 2012, intitulée « Plan National de Développement 2012-2015 ».

Cette nouvelle stratégie tire les leçons du passé en faisant un diagnostic franc et sans détour des résultats des politiques économiques mises en œuvre ces dernières décennies.

Elle reprend les grandes priorités du programme de gouvernement, sur la base duquel les ivoiriens m'ont accordé leur suffrage en novembre 2010.

Cette nouvelle stratégie trace les grands axes de l'action gouvernementale tant au plan national que régional pour atteindre une croissance vigoureuse, soutenue, solidaire et productrice d'emplois.

Elle vise également à réduire de manière significative le taux de pauvreté d'ici 2015. Elle définit les grands « moteurs de croissance », tant au niveau horizontal que vertical, qui devraient permettre d'atteindre une croissance de 8% en 2012, de 9% en 2013 et d'environ 10% en 2014-2015.

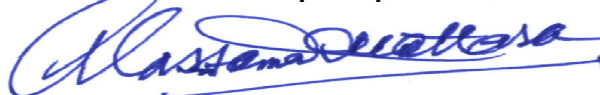
Respectant ses valeurs ancestrales, la Côte d'Ivoire entend redevenir un havre de paix, un Etat de droit et de bonne gouvernance, une démocratie forte et solidaire, où le secteur privé pourra bénéficier d'un des meilleurs environnements des affaires en Afrique, dans une économie dynamique et ouverte sur le reste du monde.

A travers ce Plan National de Développement 2012-2015, nous replaçons la planification stratégique au cœur de l'action Gouvernementale. En conséquence, il devient le document de référence pour tous les acteurs tant au niveau national, régional, qu'international. Je veillerai à ce qu'il soit un instrument flexible, revu sur la base des résultats obtenus, des facteurs exogènes et endogènes.

Je souhaite donc que la population, le Gouvernement, les Institutions de la République, les élus, les entreprises, la société civile et les partenaires au développement s'impliquent pleinement dans la mise en œuvre du PND 2012-2015 en vue d'assurer son succès.

C'est à ce prix que la Côte d'Ivoire retrouvera la place qui est la sienne dans le concert des Nations, au bénéfice de tous les Ivoiriens et des populations de la sous-région.

Le Président de la République



S.E.M. Alassane OUATTARA

MESSAGE DU CHEF DE GOUVERNEMENT



Au moment où la Côte d'Ivoire sort d'une décennie de crises marquée par une instabilité socio-politique, le pays se trouve confronté à de grands défis.

Le Gouvernement doit à la fois résoudre les problèmes nés des crises, relancer le développement économique, lutter contre la pauvreté et résorber le chômage des jeunes.

Pour y parvenir, le Gouvernement a adopté en Conseil des Ministres du 28 mars 2012, le Plan National de Développement (PND) pour la période 2012-2015. C'est le lieu ici de rendre un

hommage à mon prédécesseur, l'Honorable Guillaume SORO, pour la part contributive qu'il a prise dans la mise en chantier du PND 2012-2015.

Ce Plan définit les priorités et les résultats stratégiques du Gouvernement pour réaliser une croissance vigoureuse et inclusive à l'effet de favoriser les changements significatifs débouchant sur l'épanouissement individuel et collectif des populations.

Ce Plan National de Développement constitue pour le Gouvernement, le cadre de coordination, de planification, de programmation et de suivi des interventions nationales et internationales. A travers sa mise en œuvre, le Gouvernement recherche l'efficacité et l'efficience dans les interventions publiques et attache du prix à l'obtention de résultats devant contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations.

Nous avons l'obligation de réussir ! Notre succès requiert un climat social apaisé et la participation des braves Filles et Fils de ce pays. Ce succès commande également une paix durable, la sécurité, la bonne gouvernance, la promotion des droits de l'Homme et la redistribution des fruits de la croissance économique dans l'équité.

J'engage les membres du Gouvernement à prendre toute la place qui est la leur dans la réalisation du processus de développement tracé par le PND 2012-2015.

Le Premier Ministre, Garde des

Sceaux, Ministre de la Justice

Jeannot Kouadio AHOUSSOU

MOT DU MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT



Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a fait de la planification, l'outil fondamental pour son développement. Dans ce cadre, un Plan de développement décennal et trois Plans quinquennaux ont été mis en œuvre entre 1960 et 1985. Ces plans ont fortement contribué au développement économique et social de notre pays.

L'arrêt du processus de planification du développement à partir des années 80, a eu pour conséquence l'insuffisance de cohérence dans bien d'actions conduites par l'Etat.

Déclarée éligible à l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) en mars 1998, la Côte d'Ivoire a renoué avec le processus de planification, à travers l'élaboration des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) Intérimaire en mars 2002, Complet en mars 2009 et Révisé en juin 2011.

Sous la Haute Autorité de **Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA**, Président de la République, qui a décidé de : « **faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020** », la planification stratégique a été replacée au cœur de la politique de développement, avec le Plan National de Développement 2012-2015.

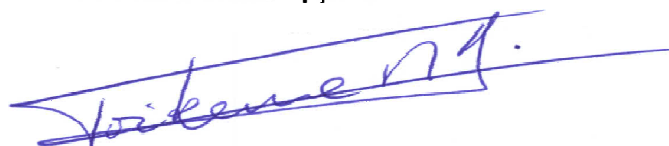
Ce Plan est le fruit d'une démarche participative, de plusieurs mois de travail conjoint entre les acteurs de l'Administration, de la Société civile, du Secteur privé et les Partenaires au développement.

Ce Document reste dynamique et donc susceptible d'être révisé chaque année pour s'ajuster à l'évolution socioéconomique nationale et à la conjoncture internationale. C'est le lieu d'exprimer toute ma gratitude à l'ensemble des acteurs qui ont contribué à son élaboration.

Je formule le vœu que les résultats stratégiques du PND 2012-2015 contribuent à renforcer le cadre des interventions et le dialogue politique utiles à la mise en œuvre réussie des actions nationales, sectorielles et locales de développement en faveur de l'amélioration du bien-être de nos valeureuses populations.

Ce succès jettera les bases de l'émergence de notre pays sous la houlette du **Président Alassane OUATTARA**, un homme totalement dévoué à l'épanouissement du peuple de Côte d'Ivoire

**Le Ministre d'Etat, Ministre
du Plan et du Développement**



Albert Toikeusse MABRI

INTRODUCTION

1. Située en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322 462 Km². Elle est limitée au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par le Ghana, au Nord par le Burkina Faso et le Mali, et à l'Ouest par la Guinée et le Libéria. Sa capitale politique est Yamoussoukro et Abidjan la capitale économique.
2. La population ivoirienne est estimée en 2011 à 22,6 millions d'habitants dont 26% d'immigrés provenant principalement des pays de la sous-région. Le pays compte une soixantaine d'ethnies réparties en cinq grands groupes à savoir : les Voltaïques, les Mandés du Nord, les Mandés du Sud, les Akans et les Krou. En outre, le pays a fait de la laïcité un principe Constitutionnel pour une meilleure cohabitation entre les différentes confessions religieuses, dont les principales sont l'Animisme, le Christianisme et l'Islam.
3. Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a opté pour un libéralisme économique. Les objectifs visés par la Côte d'Ivoire nouvellement indépendante étaient de préparer son décollage économique et la répartition équitable des ressources disponibles. La stratégie d'intervention de l'Etat dans le développement était axée sur une politique d'aménagement du territoire à travers une programmation de ses investissements. Ainsi, de l'étude sur « les perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970 », un plan décennal et trois plans quinquennaux ont été élaborés et mis en œuvre.
4. Les objectifs généraux assignés à ces plans de développement étaient : (i) la poursuite d'une croissance forte ; (ii) l'accroissement de la participation des nationaux à l'activité économique et (iii) la promotion individuelle et collective des ivoiriens.
5. La mise en œuvre du plan décennal 1960-1970 a conduit au « miracle ivoirien » qui s'est caractérisé par des performances économiques exceptionnelles à savoir : (i) un taux de croissance réel élevé (7,3%) ; (ii) un surplus budgétaire et un excédent de la balance des paiements ; (iii) un faible endettement public extérieur et (iv) un taux d'inflation de 3,9%.
6. Le premier plan quinquennal a débuté en 1971 pour prendre fin en 1975. Il a inscrit parmi ses priorités la promotion des exportations et l'aménagement du territoire pour réduire les disparités régionales et bâtir le socle de la cohésion sociale qui devait être soutenue par une répartition équitable des richesses de la nation. La stratégie proposée dans la politique d'aménagement du territoire de la période 1971-1975 reposait en grande partie sur le développement régional à travers la création de pôles de développement. L'exécution de cette politique a été à la base de la mise en place d'une armature urbaine construite autour des trois pôles économiques identifiés que sont Abidjan, Bouaké et San-pédro et d'importants investissements dans de grands projets régionaux sur l'ensemble du territoire national.
7. Le second plan quinquennal couvrant la période 1976-1980 a renforcé la promotion des exportations et l'aménagement du territoire. En effet, le diagnostic qui soutenait ce plan relevait, entre autres difficultés, un phénomène de concentration des hommes et des activités notamment dans le sud forestier, la persistance des disparités régionales qui s'observent entre la zone des savanes et la zone forestière, l'insuffisante maîtrise de la croissance urbaine d'Abidjan, des mouvements migratoires de très grande ampleur, notamment du Nord vers le Sud et une dynamique globale de développement tendant au renforcement des déséquilibres. En conséquence, ce plan avait comme axes stratégiques,

le renforcement de l'unité nationale, la mise en valeur de l'ensemble du territoire, l'implication des populations dans le processus de développement et une meilleure réponse à leurs aspirations.

8. Le dernier plan quinquennal qui couvrait la période 1981-1985, devait corriger les insuffisances décelées dans la stratégie de l'aménagement du territoire adoptée au cours de la période du plan quinquennal 1976-1980. Il s'agit notamment de l'absence de cadres institutionnels régionaux qui rend plus difficile la maîtrise des processus locaux du développement et d'une faible coordination des opérations de développement sur le terrain, qui empêche la maximisation de l'impact global des projets. Le nouveau cadre d'intervention proposé par ce plan préconisait une nouvelle orientation en matière de structuration de l'espace. Il a consisté en une distinction entre les équipements et les services structurants (infrastructures de transport, télécommunication, services aux entreprises, etc.) et les équipements non structurants (santé, enseignement, équipements sociaux, etc.).
9. La politique d'aménagement du territoire a jeté les bases du développement du pays avec des opérations de développement rural intégré dans certaines régions notamment le Nord-Est et le Nord-Ouest, et par deux opérations intégrées de développement régional : l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO) et l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) dans la région centre.
10. Ces efforts du Gouvernement, sur la période 1960-1980, ont été possibles grâce à la mise en œuvre de plans de développement dans un contexte de bonne tenue des cours mondiaux des matières premières exportables du pays, particulièrement le cacao et le café.
11. Dans le même temps, la Côte d'Ivoire voulant également inscrire son développement dans une perspective de long terme, a réalisé de 1973 à 1993, trois études prospectives : « Côte d'Ivoire 2000 », « Côte d'Ivoire 2010 » et « Côte d'Ivoire 2025 ». En moyenne, ces études ont ciblé un horizon temporel de trente ans couvrant approximativement une génération.
12. Ainsi, dans la première étude « Côte d'Ivoire 2000 » élaborée en 1973-1974, la vision était de créer une nation moderne, industrialisée et développée, offrant à tous et à chacun, des opportunités en vue de participer à la création de la richesse nationale et d'en disposer équitablement, dans un cadre socio-démocratique bien compris de tous.
13. Concernant la deuxième étude « Côte d'Ivoire 2010 » réalisée en 1983-1984, elle consacre le libéralisme économique et prône le désengagement de l'Etat du système productif. Il s'agissait pour le Gouvernement de préserver les acquis du « miracle ivoirien » et d'avoir une marge de manœuvre suffisante vis-à-vis des institutions de Bretton Woods, notamment la Banque Mondiale ; ces institutions étant devenues des acteurs de plus en plus importants de la politique économique et financière du pays.
14. La troisième étude « Côte d'Ivoire 2025 » faite en 1993-1995 se voulait être un recueil de solutions internes aux difficultés économiques et sociales éprouvées par le pays, de 1980 à 1993. Ainsi, la question principale à laquelle devaient répondre les concepteurs de « CI 2025 » était : « Comment renverser la tendance à la stagnation et au déclin, et amorcer une seconde phase de croissance forte, durable et équitable ? ».

15. Cependant, avec la crise de l'endettement et les difficultés économiques des années 1980, la mise en œuvre de ces plans de développement a été interrompue au profit des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS).
16. Ces Programmes ont été mis en place dans les buts de rétablir les équilibres financiers en ajustant les dépenses aux ressources et d'assurer une reprise de la croissance par des restructurations de l'appareil de production.
17. L'économie ivoirienne a connu quatre (4) variantes de PAS. Le premier PAS (1981-1983) visait à redresser la situation financière extérieure et à créer les conditions d'une reprise de la croissance économique ; le second PAS visait la réduction du déficit budgétaire et l'augmentation des recettes publiques ; le troisième PAS (1986-1988) a été conclu pour résorber la hausse du taux de chômage ; le quatrième PAS dit « de stabilisation financière » (1990-1992) a vu le jour en 1990.
18. Mais le caractère mitigé des résultats de ces programmes et les crises sociopolitiques qu'a connues la Côte d'Ivoire ces deux dernières décennies ont affaibli l'Etat et aggravé les disparités sociales et régionales. En effet, sur le plan social, le taux de pauvreté qui était de 10% en 1985 s'est aggravé pour atteindre 36,8% en 1995 et 48,9% en 2008. Classée parmi les pays à revenu intermédiaire dans les années 1970, la Côte d'Ivoire a été éligible à l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE).
19. Par conséquent, il est apparu nécessaire de repenser la politique et la stratégie de développement avec notamment une vision partagée par tous. En effet, la Côte d'Ivoire, à l'instar de nombreux pays africains a fait de la lutte contre la pauvreté une préoccupation majeure de son programme de développement.
20. Avec le lancement de l'initiative PPTTE en 1996, suite au Sommet Mondial sur le Développement Social en 1995 à Copenhague, la Côte d'Ivoire a présenté une demande à la Communauté Financière Internationale dans le but de bénéficier des retombées de l'allègement de sa dette extérieure. Ainsi, en mars 1998, elle a été déclarée éligible à cette initiative.
21. Dans cette optique, en septembre 1999, lors des Assemblées annuelles de la Banque Mondiale (BM) et du Fonds Monétaire International (FMI), la Communauté Financière Internationale a décidé d'adosser ses interventions, notamment l'allègement de la dette dans les pays membres, à l'élaboration d'un nouveau Cadre de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).
22. C'est ainsi que dès 2001, la Côte d'Ivoire a entrepris le processus d'élaboration de son DSRP, qui a abouti en 2002 au DSRP Intérimaire. Ce processus a été interrompu par la crise militaro-politique déclenchée le 19 septembre 2002. Ce n'est qu'en 2009 que le pays a élaboré et adopté son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), disposant ainsi d'un cadre de référence qui fixe les grandes orientations en matière de réduction de la pauvreté et de développement économique, social et culturel.
23. Par ailleurs, pour lutter efficacement contre la pauvreté, le Gouvernement s'est engagé dans le processus OMD. Ce processus a été élaboré lors du Sommet du Millénaire en septembre 2000 à New York et a abouti à l'adoption de la « Déclaration du Millénaire » par 189 chefs d'État et de Gouvernement.
24. Le DSRP est le principal instrument pour atteindre les OMD dont il constitue en effet le cadre d'opérationnalisation à court et moyen termes. En retour, les OMD aident les DSRP

à non seulement opérer une allocation optimale des ressources PPTTE mais aussi à faire un bilan des politiques et à assurer un suivi des stratégies de réduction de la pauvreté.

25. Conformément à ces objectifs, la Côte d'Ivoire a élaboré son premier Rapport National sur les OMD en 2003, suivi d'un deuxième rapport en 2010 qui fait suite à l'adoption du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2009-2013).
26. L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du DSRP et des OMD a donné des résultats mitigés en raison de l'orientation des efforts du Gouvernement en faveur de la sortie de crise. En effet, les succès ont été limités au niveau des services sociaux de base, de la réhabilitation et de la maintenance des infrastructures ainsi que la redynamisation des activités économiques.
27. Par ailleurs, la crise post-électorale qui a duré près de cinq mois a fait apparaître de nouveaux défis. Dans le souci de prendre en compte d'une part, les nouveaux défis nés de cette crise et d'autre part, les engagements conduisant au point d'achèvement de l'initiative PPTTE, il est apparu nécessaire de repenser la politique et la stratégie de développement avec notamment une vision partagée par tous. Cet objectif est matérialisé par l'élaboration du présent Plan National de Développement (PND 2012-2015).
28. Le PND qui devient ainsi le nouveau cadre de référence des interventions publiques a pour objectifs de (i) favoriser l'alignement du budget de l'Etat sur les priorités stratégiques définies dans ledit Plan ; (ii) décliner de façon opérationnelle les résultats attendus des actions de développement ; (iii) obtenir une plus grande cohérence dans l'accomplissement des actions publiques ; (iv) réduire la déperdition des ressources et (v) minimiser les doublons dans le financement des actions.
29. Il devra s'adosser aux initiatives de développement. Celles-ci s'articulent principalement autour du DSRP actualisé, des OMD, du Programme Economique et Financier, ainsi que des Politiques Sectorielles et Locales.
30. Le PND prend également en compte le Programme de Gouvernement du Président de la République dont la vision est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Le Programme Présidentiel vise, en effet, à faire de la Côte d'Ivoire: (i) un havre de paix, de sécurité, de cohésion sociale et de bien-être ; (ii) une puissance économique de la Sous-région ; (iii) un pays de travailleurs soucieux de la discipline et du respect des valeurs morales ; (iv) un pays de culture de l'excellence et de promotion du mérite dans l'équité ; (v) un paradis touristique, respectueux des valeurs environnementales et (vi) une place financière de niveau international.
31. L'élaboration du Plan National de Développement s'inscrit dans une approche participative prenant en compte la démarche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et l'Approche Basée sur les Droits Humains (APBDH), ainsi que le genre et les OMD.
32. Ainsi, sous le leadership du Gouvernement, la participation de toutes les parties prenantes au processus, notamment les Ministères techniques, les institutions nationales, les collectivités territoriales, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement, a permis une meilleure appropriation du processus.

33. Le Plan comprend cinq (5) grandes parties qui sont : (i) le Diagnostic politique, économique et social ; (ii) la Vision de développement et les orientations stratégiques ; (iii) le Plan d'actions ; (iv) le Cadrage macroéconomique et la stratégie de financement et (v) la Mise en œuvre.

CHAPITRE I : NECESSITE DU RENFORCEMENT DES FONDEMENTS DE LA REPUBLIQUE

34. Au cours des deux premières décennies de son indépendance, la Côte d'Ivoire est demeurée un pays prospère et stable. Cette prospérité a attiré de nombreux ressortissants des pays de la sous-région en quête d'emplois et de mieux-être, faisant d'elle une terre d'accueil. La cohésion sociale¹, durant cette période, a été bâtie autour de plusieurs piliers dont les plus importants sont d'ordre économique, politique et sociologique. Sur le plan économique, cette cohésion sociale s'appuyait sur une politique volontariste de l'Etat pour l'aménagement du territoire au profit des zones déshéritées d'une part, et sur une redistribution des revenus comme mécanisme d'incitation au développement d'autre part.

35. Dans le domaine politique, le charisme du Premier Président de la République a contribué pendant longtemps à préserver la paix sociale et l'intégration entre les communautés nationales et étrangères. Sur le plan sociologique, les liens communautaires, la société traditionnelle lignagère et la solidarité familiale ont été le socle de la cohésion sociale.

1.1. Paix et Cohésion sociale

Une cohésion sociale à raffermir

36. La dégradation du climat sociopolitique conjuguée à la détérioration de l'environnement économique ainsi que plusieurs autres facteurs endogènes et exogènes ont contribué à l'effritement de la cohésion sociale.

37. En effet, l'évolution démographique en déphasage avec le rythme de la croissance économique a entraîné un relâchement des liens communautaires. L'individualisme s'est substitué à la solidarité et les liens familiaux se sont distendus. En outre, la cohabitation et l'acceptation mutuelle ont été mises à mal.

38. La problématique de la gestion de la propriété foncière demeure une cause déterminante des conflits inter et intra-communautaires, particulièrement dans les zones de production de café et de cacao. Elle a contribué à la détérioration de la confiance entre les communautés et a entraîné la fracture sociale, à travers des conflits de générations et des crises sociopolitiques. Les conflits pour le contrôle des ressources naturelles se sont étendus aux plans d'eaux lagunaires et fluvio-lacustres où des tensions règnent souvent entre les pêcheurs allogènes et autochtones. En outre, dans le Nord du pays, des litiges entre agriculteurs et éleveurs restent des sources de tension dont les origines se trouvent dans la destruction des cultures par les animaux de transhumance. Cette situation conflictuelle s'explique par l'inexistence de zones de pâturage clôturées et de parage du bétail ainsi que le non-respect du calendrier agro-pastoral par les éleveurs.

39. Par ailleurs, le sentiment d'exclusion et de marginalisation qui s'est progressivement installé dans la société a fortement contribué à la dégradation du climat social. Les canaux de communication audiovisuelle, la presse écrite et la cybernétique à travers leurs productions et publications ont contribué à exacerber la tension sociale.

¹ La cohésion sociale est définie comme l'ensemble des processus et mécanismes qui contribuent à l'équilibre d'une société et permettant aux individus, dotés de talents divers, de chances sociales différentes et mus par des passions et des intérêts contradictoires, de construire une société et de vivre une vie collective; (Rapport National sur le Développement Humain RNDH 2004).

40. De plus, le coup d'Etat de décembre 1999, la tentative de coup d'Etat de septembre 2002 et la crise post-électorale de décembre 2010 ont fortement dégradé le climat politique et social déjà mis à rude épreuve. La radicalisation des positions des militants et partisans politiques a altéré les liens de bon voisinage et les alliances intercommunautaires. Les replis communautaires, régionaux, tribaux et ethniques ont par moment connu un regain. Cette situation a amplifié la méfiance et altéré l'élan de rapprochement entre les populations.

La législation foncière sera revue

41. Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a pris des mesures pour réglementer le domaine du foncier. Ainsi, la loi de 1963 relative à la propriété foncière reconnaissait des droits aux populations, contrairement à la période coloniale qui préconisait une purge radicale des droits coutumiers. Toutefois, cette loi n'a pu être promulguée du fait de la résistance des chefs et notables traditionnels.

42. Par la suite, l'adoption de la loi de 1971 aménageant l'exploitation rationnelle des terrains ruraux acquis en pleine propriété a permis à l'Administration Publique d'instituer le retour des terrains ruraux immatriculés, non ou insuffisamment mis en valeur ou abandonnés depuis 10 ans, au domaine de l'Etat.

43. En outre, la reconnaissance des droits coutumiers par cette loi était soumise à une condition, celle d'avoir un titre de concession provisoire ou définitif ou encore une autorisation d'occupation du sol. Devant cette reconnaissance limitée des droits coutumiers, des personnes ou groupes de personnes ont procédé à de nombreuses transactions foncières, afin d'éviter que l'Etat ne s'empare des terres « vacantes » mais aussi que des lignages ou des villages voisins n'empiètent sur leur terroir. Ces transactions foncières ont été souvent remises en cause du fait de la raréfaction des terres, entraînant ainsi des conflits allant au-delà de la gestion foncière.

44. Face à cette situation, l'Etat a opté pour une transformation des droits coutumiers en droits de propriété dits modernes en adoptant la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine du foncier rural. Cependant, la mise en œuvre de cette loi se heurte à des réticences d'une frange de la population et aux difficultés d'interprétation de certaines dispositions de ladite loi, notamment les ambiguïtés juridiques apparues avec l'expiration du délai de 10 ans.

45. L'analyse de la situation socio-foncière en Côte d'Ivoire révèle que la législation en vigueur est inappropriée et doit faire l'objet de révision. En l'état, la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine du foncier rural telle que modifiée par la loi n°2004-412 du 14 août 2004 est pratiquement inapplicable, faisant alors de la question foncière, l'une des causes principales des crises en Côte d'Ivoire.

La restauration de l'autorité de l'Etat en marche

46. Les crises successives de ces dernières années ont focalisé le pays sur le débat politique en lieu et place des questions de développement et de bien-être social. Le coup d'Etat de 1999 a entraîné l'immixtion des forces de défense et de sécurité dans la sphère politique au détriment de leur rôle régalien de défense de l'intégrité territoriale, de la sécurité des personnes et des biens. Les fondements de la République venaient ainsi d'être ébranlés et l'autorité de l'Etat fortement remise en cause.
47. Cette situation s'est aggravée avec la tentative de coup d'Etat de 2002, qui a entraîné la scission du pays en deux parties avec deux armées. Certaines localités et parties du territoire étaient administrées par des commandants de zones en l'absence des autorités préfectorales, policières, judiciaires, de l'administration déconcentrée et décentralisée. Les populations qui étaient déjà dans des conditions d'existence difficiles n'avaient plus accès aux services sociaux de base par endroits.
48. Les institutions de la République ont été fragilisées et n'assuraient plus efficacement leur rôle. Le Chef de l'Etat et l'Assemblée nationale dont les mandats étaient arrivés à échéance en 2005 n'exerçaient leurs pouvoirs que grâce aux accords internationaux. Les élections générales, maintes fois reportées, ont entamé la crédibilité des décisions prises par l'Etat.
49. En outre, les Gouvernements successifs issus des différents accords politiques entre parties belligérantes ont conduit à une multiplication des départements ministériels et à des chevauchements desdits ministères quant à leurs attributions, entraînant ainsi une inefficacité du fonctionnement de l'Administration.
50. L'insuffisance de contrôle des services publics, l'absence de reddition des comptes dans la gestion des deniers publics et le non aboutissement de certaines procédures administratives et judiciaires ont également contribué à l'effritement de l'Etat de droit. Dans ce contexte, des mouvements migratoires internes et externes, ainsi que la destruction de plusieurs édifices publics jusqu'aux symboles de l'Etat ont été observés.
51. Par ailleurs, la prise en charge des effets de ces différentes crises a conduit le Gouvernement et la Communauté internationale à entreprendre plusieurs actions. Ainsi, une frange importante des fonctionnaires et agents de l'Etat ont regagné leur poste d'affectation, en dépit du non achèvement des travaux prioritaires de réhabilitation et de reconstruction des édifices publics, des conditions de vie et de travail précaires et l'insécurité persistante dans certaines parties du territoire national.
52. En dépit des dispositions prises par les autorités, de nombreuses structures publiques demeurent insuffisamment opérationnelles. Cette situation limite l'accès des populations aux services publics en termes de santé, d'éducation, de protections sociale et juridique.
53. De plus, la coordination des actions de réinsertion, de reconstruction et de réhabilitation est inopérante. Pour corriger cette insuffisance, l'Etat a créé le Secrétariat National à la Reconstruction et à la Réinsertion ainsi que l'Agence Nationale de la Réinsertion et de la Reconstruction (ANARREC). Cependant, les arrêtés portant création et fonctionnement des comités interministériels chargés de la Réinsertion et de la Reconstruction n'ont pas encore été pris.

1.2. Défense et sécurité

Une amélioration substantielle de la situation sécuritaire

54. La situation sécuritaire demeure préoccupante et constitue un des défis majeurs pour le Gouvernement. En effet, avec les crises successives des dix dernières années et en raison des crises dans certains pays limitrophes, la prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) s'est accentuée.
55. L'insécurité s'est accrue avec les crises politico-militaires de 1999, 2000 et 2002 entraînant des violations des droits de l'homme et entravant la libre circulation des personnes et des biens. De plus, une augmentation du volume des infractions à la loi pénale de près de 12% a été enregistrée entre 2003 et 2008. Ainsi, le seul district d'Abidjan a enregistré au premier semestre 2008, 75% du volume des infractions à la loi pénale sur un total de 62 424 relevées par la Police Nationale. Toutefois, certaines infractions notamment celles liées aux violences basées sur le genre, la confiscation des biens d'autrui ont échappé au système judiciaire et de sécurité.
56. L'apparition de nombreux groupes d'auto-défense et de milices armées depuis la situation de belligérance de 2002 a contribué à l'aggravation du climat d'insécurité. En outre, la situation sécuritaire s'est davantage dégradée avec la crise post-électorale de décembre 2010 en raison du conflit armé, qui a conduit à la destruction des commissariats de police, de brigades de gendarmerie et de camps militaires. Ainsi, vingt-trois (23) unités ont été incendiées ou détruites et soixante-trois (63) autres saccagées.
57. L'instabilité sécuritaire a entraîné la destruction de biens publics et privés, d'énormes pertes en vies humaines ainsi que l'augmentation du nombre d'agressions à main armée.
58. Par ailleurs, le système national de défense et de sécurité reste confronté à des difficultés structurelles telles que (i) la faible mise en œuvre de la vision stratégique et opérationnelle d'ensemble ; (ii) l'insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières des forces de première catégorie pour la protection des mineurs et des personnes ayant des besoins spécifiques ; (iii) la concentration de la carte sécuritaire au Sud du pays ; (iv) le manque de formation continue ; (v) l'augmentation des maladies invalidantes et l'insuffisance de couverture médico-sociale au sein des personnels de sécurité et de défense ; (vi) l'existence d'activités contraires à l'éthique telles que le racket, la corruption et l'abus d'autorité ; (vii) l'immixtion des forces armées dans les affaires judiciaires ; (viii) l'intrusion de la politique au sein des forces de première et de deuxième catégorie² et (ix) l'insuffisance d'équipements et d'infrastructures (brigades de gendarmerie, commissariats de police, casernes de sapeurs pompiers, casernes militaires, etc.).
59. Le pays est également confronté à d'autres menaces comme la cyber-criminalité, la piraterie maritime, le blanchiment d'argent, le trafic de drogue sans oublier le terrorisme qui constitue une nouvelle menace pour le pays.
60. Devant cette situation sécuritaire préoccupante, le Gouvernement a pris l'ordonnance n°2011-033 du 17 mars 2011, portant unification des Ex-FANCI et des ex-FAFN en Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) conformément à l'Accord Politique de

² Force de première catégorie: Police Nationale, Gendarmerie Nationale
Force de deuxième catégorie : Forces Armées

Ouagadougou. Il a aussi procédé à la nomination des Chefs des grands commandements militaires et au redéploiement de toutes les forces de sécurité sur toute l'étendue du territoire. De plus, pour la libre circulation des biens et des personnes, une unité de lutte contre le racket a été mise en place ainsi qu'une police militaire. De même, des opérations de réhabilitation des infrastructures sécuritaires sont en cours. Des postes de police et de gendarmerie occupés par des groupes armés ont été rétrocédés aux forces régulières de sécurité. Ces mesures ont contribué à une amélioration substantielle de la situation sécuritaire sur l'ensemble du territoire avec notamment une baisse du nombre de braquages. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts pour répondre aux attentes de la population.

1.3. Justice

Des réformes en cours au niveau du système judiciaire

61. Le système judiciaire de la Côte d'Ivoire se compose d'une Juridiction Suprême, de 3 Cours d'Appel et de 34 tribunaux. A ce dispositif, s'ajoutent 33 établissements pénitentiaires, 3 Centres d'observation et un Centre de rééducation pour les mineurs. Suite à l'Accord Politique de Ouagadougou en 2007, certains tribunaux ont pu rouvrir mais n'ont pu traiter les affaires pénales du fait de l'absence des officiers de police judiciaire et du non fonctionnement de 11 établissements pénitentiaires.
62. Au niveau des ressources humaines, l'appareil judiciaire enregistre des effectifs de 659 greffiers, 520 avocats, 154 notaires, 285 agents d'affaires, 98 conseils juridiques, 302 huissiers de justice, 1093 agents de l'administration pénitentiaire et de 81 personnels de l'éducation surveillée.
63. Cependant, le système judiciaire souffre de dysfonctionnements liés entre autres aux difficultés d'accès des populations à la justice du fait de la cherté des prestations, de l'éloignement des services judiciaires ainsi que de la méconnaissance de la loi, du droit et des procédures judiciaires. En outre, le système judiciaire est marqué par un manque de moyens logistiques et une absence de base documentaire. Cela explique en partie la lenteur excessive dans l'examen des procès-verbaux et dossiers, la délivrance des actes et d'importants retards dans l'exécution des décisions, traduisant ainsi la lourdeur de l'appareil judiciaire.
64. A cela, s'ajoutent la corruption et le racket, préjudiciables à la promotion d'un environnement propice aux investissements privés. Ces dysfonctionnements ont engendré une crise de confiance entre les justiciables et les institutions judiciaires. Cette crise de confiance s'est étendue au personnel de justice. Selon les conclusions de l'enquête³ réalisée en 2005 par l'INS, 65% des personnes enquêtées pensent que la justice ivoirienne est manipulée par des intérêts politiques et économiques tandis que 50% estiment que le système judiciaire est injuste et inaccessible aux couches défavorisées. Cet état de fait a été conforté par l'Enquête sur les Aspirations des Populations vivant en Côte d'Ivoire (EAPCI-2008) qui indique que 56,1% de la population n'est pas satisfaite du fonctionnement de la justice.

³ A l'Initiative du Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités (SNGRC)

65. En outre, le personnel de justice demeure insuffisant et peu qualifié pour répondre aux nouveaux besoins nés des mutations de la société. Du reste, la procédure d'assistance judiciaire n'est pas efficace.
66. Outre ces contraintes générales, l'accès à la justice et à la protection judiciaire des groupes vulnérables, notamment les enfants et les femmes, restent encore limités. Cette situation est due aux barrières culturelles ainsi qu'à une appropriation insuffisante des conventions internationales ratifiées en matière de droit des enfants et de genre. Par ailleurs, les procédures et pratiques judiciaires ne répondent pas toujours aux besoins spécifiques de traitement et de protection des enfants et des victimes de violences basées sur le genre. En effet, la loi comporte des dispositions inadaptées à l'esprit de la Convention des Droits de l'Enfant (CDE) pour la protection des mineurs. C'est le cas de la médiation pénale ou le règlement extrajudiciaire qui est exclu en matière de minorité pénale. En outre, la loi ne prévoit aucune disposition relative à la garde à vue des enfants en cas d'arrestation.
67. Par ailleurs, la non-fonctionnalité de la Haute Cour de Justice et la non mise en place des juridictions suprêmes prévues par la Constitution, notamment la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat et la Cour des Comptes, ainsi que l'inexistence des juridictions administratives et de commerce indépendantes, fragilisent l'indépendance du système judiciaire et entravent le traitement de certains dossiers spécifiques. De même, l'absence d'indicateurs de performance et de suivi ainsi que l'inefficacité de l'Inspection Générale des Services Judiciaires ne permettent pas le contrôle de l'activité judiciaire. Le manque de contrôle de l'activité Gouvernementale par le pouvoir judiciaire ne garantit pas l'effectivité de la séparation des pouvoirs entre l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire.
68. En plus, la crise post-électorale de décembre 2010 a accentué les problèmes du secteur de la justice en raison des pillages et destructions des juridictions et établissements pénitentiaires. Au total, 17 des 37 juridictions ainsi que 22 des 33 établissements pénitentiaires ont subi les effets de la crise. Les actions menées par le Gouvernement ont permis la réouverture de 22 juridictions dont le Tribunal de Première Instance de Yopougon et 4 prisons dont la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA).
69. Cependant, seuls les tribunaux de première instance de Yopougon et du Plateau traitent des affaires pénales du fait de la fermeture des prisons et/ou de l'absence de police judiciaire sur toute l'étendue du territoire national. Cette situation renforce le sentiment d'impunité et d'insécurité au sein des populations et accentue les violations des Droits de l'Homme. Ces violations concernent, notamment les exactions contre les populations civiles, les destructions de biens et infrastructures publiques et privées et d'importants mouvements de population tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
70. Quant au système carcéral, il souffre non seulement des effets résultant des carences et dysfonctionnements du système judiciaire, mais aussi de problèmes endogènes tels que la surpopulation carcérale, la mauvaise prise en charge des détenus en matière d'hygiène et de sécurité. Ces dysfonctionnements sont liés entre autres: (i) au nombre insuffisant de gardes pénitentiaires et à leur formation inadéquate ; (ii) à la vétusté des prisons ; (iii) à l'insuffisance du budget dédié à l'alimentation et la santé des détenus et (iv) à l'absence de programme de réinsertion des détenus et de peines alternatives à l'emprisonnement. En ce qui concerne les mineurs, seulement huit (8) prisons disposent d'une section pour mineurs, neuf (9) ne disposent pas de section à part entière, mais des cellules spéciales

sont aménagées pour eux. Les enfants en situation de conflit avec la loi sont généralement confrontés à plusieurs problèmes et besoins vitaux insatisfaits à cause de la promiscuité en milieu carcéral, des sévices et abus sexuels et de la faible prise en charge éducative.

71. Au total, le système judiciaire est peu performant et marqué par une absence d'autonomie, de célérité dans les procédures, une insuffisance en ressources humaines spécialisées et une répartition inégale des infrastructures. Le Gouvernement est déterminé à continuer à prendre les mesures nécessaires pour adresser de manière frontale cette situation et établir un Etat de droit en renforçant notamment le secteur judiciaire.

1.4. Droits de l'homme et libertés publiques

Des efforts à poursuivre pour la protection et la défense des droits de l'homme

72. La dernière décennie a été marquée par de graves violations des droits humains en dépit du dispositif normatif et institutionnel pour la protection et la défense des Droits de l'Homme.

73. Ainsi, **au niveau normatif**, la protection des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques est au cœur de la Constitution ivoirienne du 1er août 2000.

74. En effet, 22 articles de la Constitution sur les 133, inscrits au titre I, y sont consacrés. Le peuple de Côte d'Ivoire reconnaît dans le préambule de sa Constitution sa diversité ethnique, culturelle et religieuse, et proclame son adhésion aux Droits et Libertés tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et dans la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981.

75. Pour la défense de ces Droits et Libertés, la Côte d'Ivoire s'est dotée également d'un large éventail de Lois et Règlements se rapportant à divers domaines de la promotion et de la protection des droits humains. L'ensemble de ces textes vise à assurer aux citoyens leurs droits civils et politiques ainsi que leurs droits économiques, sociaux et culturels.

76. La Côte d'Ivoire a ratifié, par ailleurs, les principales conventions internationales relatives aux Droits de l'Homme, notamment (i) le pacte international relatif aux droits civils et politiques le 26 mars 1992 ; (ii) le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels le 26 mars 1992 et (iii) la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales le 04 février 1973.

77. Toutefois, certaines conventions demeurent non ratifiées, dont le Statut de Rome instituant la Cour Pénale Internationale et la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (CDF).

78. Le suivi de la mise en œuvre des conventions ratifiées par l'Etat de Côte d'Ivoire l'engage à présenter des rapports périodiques, mais des retards significatifs sont accusés dans la présentation desdits rapports.

79. Cependant, si aux niveaux national, international et régional, il y a des engagements de l'Etat de Côte d'Ivoire à promouvoir et à protéger les droits humains, des difficultés de mise en œuvre et de suivi de ces engagements demeurent en raison des dysfonctionnements et/ou faiblesses lié(es) : (i) aux ressources humaines (nombre insuffisant de magistrats et de policiers) ; (ii) aux ressources matérielles (dégradation des infrastructures, obsolescence des équipements) ; (iii) aux ressources financières ; (iv) aux

pesanteurs socioculturelles ; (v) aux problèmes d'ordre éthique et ; (vi) au renforcement des capacités. En outre, la crise post-électorale de décembre 2010 a fait entre autres plus de 3000 morts, 72 disparus, plus de 100 cas de viols et 1 000 000 de déplacés.

80. Au niveau institutionnel, plusieurs institutions contribuent à la consolidation de l'Etat de Droit, notamment (i) le Pouvoir exécutif, (ii) le Pouvoir législatif ; (iii) le Pouvoir judiciaire ; (iv) le Conseil Constitutionnel ; (v) le Conseil Economique et Social ; (vi) la Commission Electorale Indépendante (C.E.I) et (vii) la Commission Nationale des Droits de l'Homme. En dépit de l'existence de ces différentes institutions, les Droits Humains et les libertés publiques continuent d'être violés.

81. En plus des institutions publiques, d'autres acteurs contribuent à la promotion, à la protection et à la défense des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques. Au nombre de ces acteurs, figurent les organisations de la société civile, les syndicats, les partis politiques et les médias.

82. L'état des lieux en cette matière révèle que le dispositif normatif et institutionnel pour la protection et la défense des Droits de l'Homme et des libertés publiques existe en Côte d'Ivoire. La mise en application du dispositif normatif et le fonctionnement du dispositif institutionnel connaissent cependant de graves dysfonctionnements. Le Gouvernement est déterminé à continuer à prendre des mesures pour que les droits de l'homme et les libertés publiques soient pleinement respectés.

1.5. Gouvernance

83. La bonne gouvernance repose sur l'aptitude des gouvernants à établir et à respecter un contrat de confiance basé sur la responsabilisation de tous les acteurs au sein de la société nationale. Elle se traduit par des déterminants comme : (i) l'obligation pour les gouvernants de rendre compte ; (ii) la participation de toutes les parties prenantes au processus de prise de décision ; (iii) le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit ; (iv) la transparence des procédures dans la gestion des ressources publiques et leur traçabilité , (v) la prise en compte de l'équité et la mise en œuvre de l'égalité des chances et (vi) la valorisation de l'éthique.

84. En Côte d'Ivoire, la gouvernance a enregistré des acquis dans les domaines démocratique et institutionnel, administratif, économique et financier. Toutefois, de nombreux dysfonctionnements et certaines contraintes persistent.

85. Au niveau de la gouvernance démocratique et institutionnelle, les acquis concernent la création de plusieurs structures administratives et institutionnelles, notamment le Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités (SNGRC), la Commission Electorale Indépendante (CEI), la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI), le Centre d'Informations et de Communication Gouvernementale (CICG). A cela s'ajoutent des positions politiques clairement affirmées comme celles concernant la déclaration de politique nationale en matière de genre, la validation du plan national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, l'adoption par le Gouvernement d'une charte d'éthique et de déontologie, puis la réalisation de séminaires Gouvernementaux assortis de matrices d'actions et de critères d'évaluation. En plus de ces acquis, la création de sites web des principales institutions répond aux besoins d'information, de communication et de recevabilité.

86. Par ailleurs, la communication autour des débats parlementaires s'est améliorée avec leurs retransmissions en direct par la radio et la télévision. De même, le travail et l'activité parlementaires se sont enrichis avec la mise à disposition d'assistants aux groupes parlementaires.
87. Ces avancées notables de la gouvernance démocratique n'évident pas les insuffisances constatées à divers niveaux que le Gouvernement entend corriger, notamment par la réduction des pouvoirs discrétionnaires confiés à l'Exécutif ainsi que la vénalité de nombreux acteurs du système judiciaire et sécuritaire. De même le renforcement de la transparence au niveau de la sélection des fonctionnaires et agents de l'Etat est nécessaire. Par ailleurs, il est impérieux de prôner une culture démocratique par un dialogue serein entre tous les partis politiques au bénéfice de tous les Ivoiriens.
88. Selon les résultats de l'enquête sur l'état de la gouvernance réalisée en 2006 par l'INS à Abidjan, environ 70% des populations enquêtées ne sont pas satisfaites du respect des textes qui régissent la nation, 65% ne sont pas satisfaites du sens de responsabilité dans la gestion des affaires de l'Etat et environ 50% estiment que le droit à la différence politique n'est pas effectif.
89. De plus, la participation de la société civile, en particulier les femmes et les jeunes, au processus de prises de décision demeure encore trop faible. En effet, la société civile, qui doit jouer un rôle de veille, d'interpellation, d'intermédiation et de contrôle social entre les gouvernants et les populations, souffre d'un manque d'organisation et de crédibilité. Elle lutte contre son instrumentalisation par les pouvoirs publics et la classe politique en raison d'un manque de statut clairement défini, en particulier pour les Organisations Non Gouvernementales (ONG). Aussi, l'absence d'un cadre d'intervention adéquat ne favorise-t-elle pas son implication dans les actions de développement initiées par l'Etat, les collectivités et les communautés de base. De même, l'accès aux médias d'Etat et à l'information de qualité comme moyen de participation des populations au processus démocratique et du développement est encore faible.
90. **En ce qui concerne la gouvernance administrative**, elle se traduit par la capacité de l'Etat à disposer d'une administration publique efficace, transparente et responsable qui renforce l'autorité de l'Etat. L'Administration a réalisé des progrès et obtenu de nombreux résultats en mettant l'accent sur la formation des ressources humaines et en s'engageant dans des réformes. Malgré ses efforts, elle enregistre encore des lacunes dans son organisation, son fonctionnement et sa gestion.
91. En effet, l'Administration, du point de vue organique, connaît des faiblesses liées aux insuffisances institutionnelles et à la multiplicité de ses services. Spécifiquement, l'analyse des décrets portant attribution des membres des Gouvernements successifs fait ressortir les chevauchements de certaines attributions inter et intra ministérielles d'une part, et entre les départements ministériels et les autres structures de l'Etat d'autre part. Par ailleurs, les valeurs d'éthique et les règles de déontologie ne sont pas toujours prises en compte dans certaines pratiques de l'Administration.
92. Outre ces faiblesses, elle demeure confrontée à des difficultés de gestion liées essentiellement à : (i) la mobilité et à l'absence de transparence dans les procédures de recrutement du personnel ; (ii) l'inadéquation entre les besoins et les ressources allouées ; (iii) la faible pénétration de l'informatique dans les services publics et (iv) l'insuffisance de contrôle, d'évaluation et d'inspection.

93. De plus, le Gouvernement s'attèle à formuler une stratégie visant à améliorer la planification des recrutements, à renforcer la formation continue afin de mieux répondre aux besoins de recyclage du personnel administratif et maîtriser la masse salariale. En effet, sur la période de 2000 à 2010, la masse salariale est passée de 453,5 milliards de FCFA à 800,5 milliards de FCFA soit une hausse de près de 77%. De ce fait, la Côte d'Ivoire a largement dépassé le seuil normatif de 35% des recettes fiscales fixé par l'UEMOA pour se positionner autour de 43%. A ce problème de recrutement s'ajoute celui de la répartition spatiale des fonctionnaires et agents de l'Etat dont la moitié est localisée à Abidjan.
94. Le Gouvernement a entrepris le recensement général des fonctionnaires et agents de l'Etat et initié l'opération « Tiroir » pour l'aboutissement des réformes engagées antérieurement.
95. Selon toujours les résultats de l'enquête de l'INS de 2006, au niveau de la gouvernance administrative, plus de 70% des personnes enquêtées ne sont pas satisfaites des prestations de l'administration et de la qualité du service public. De plus, 62% trouvent non satisfaisants les services de sécurité des personnes et des biens et 50% des personnes enquêtées ne sont pas satisfaites des prestations médicales, des services scolaires et universitaires.
96. Concernant **la gouvernance économique et financière**, la Côte d'Ivoire s'est mise en conformité avec les législations internationales et communautaires. Ainsi, elle a ratifié l'initiative ITIE pour garantir la transparence dans la gestion des ressources minières et énergétiques. En outre, elle a mis en place l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics. L'avènement du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) a permis de rendre effectif le contrôle de l'obligation de passer un marché public à partir d'un seuil de dépenses. De plus, les structures de contrôle budgétaire existent, notamment l'Inspection Générale des Finances, la Cellule de Revue des Dépenses Publiques et la Direction du Contrôle Financier.
97. Malgré ces avancées en matière de gouvernance économique et financière, le Gouvernement est déterminé à continuer ses efforts pour : (i) corriger l'inadaptation du cadre juridique et institutionnel au développement des filières économiques ; (ii) mieux faire appliquer les textes et lois existants ; (iii) renforcer la bonne gouvernance dans les entreprises publiques et (iv) améliorer la coordination des organes de contrôle face à leur multiplicité.
98. En effet, sur le fonctionnement et la gestion des filières économiques libéralisées comme celle du binôme café-cacao, pèsent de fortes suspicions de mauvaise gestion des ressources parafiscales et de corruption. En outre, l'analyse de l'administration et de la gestion des sociétés d'Etat révèle des relations fonctionnelles difficiles entre les organes de supervision et de direction. De plus, la fonction de contrôle est très peu exercée avec l'absence de contrats d'objectifs et de performance avec les sociétés d'Etat. Les entreprises publiques ivoiriennes ne disposent pas de chartes d'éthique dans la gestion quotidienne de leurs activités. L'analyse des indicateurs de gouvernance économique montre que les investisseurs sont insuffisamment protégés.
99. Selon l'enquête sur la gouvernance réalisée en 2006 par l'INS, environ 85% des enquêtés ne sont pas satisfaits de la gouvernance économique, notamment pour ce qui concerne

la rigueur et la transparence dans la gestion des finances publiques, la lutte contre le chômage et la rationalisation du train de vie de l'Etat.

1.6. Communication

100. La Côte d'Ivoire, à l'instar des autres Etats a développé depuis 1960 des moyens de communication, constitués principalement jusqu'en 2000, par le Porte-Parolat du Gouvernement, l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP), la presse écrite (Fraternité matin), la Télévision et la Radio (RTI). La succession des crises depuis 1999 va révéler entre autre la fragilité de ce dispositif d'information et de communication et favoriser la création du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale aux lendemains de l'accord de Linas Marcoussis.

101. La Communication est structurée principalement autour de la Télévision, de la Radio et de la Presse écrite. **L'espace télévisuel** est animé par deux chaînes de télévision publiques. La « Première », chaîne nationale couvrait au moins 80% du territoire avant la crise post-électorale de décembre 2010 tandis que « TV2 », la seconde chaîne émettait dans un rayon de cent kilomètres autour d'Abidjan. L'insuffisance des ressources affectées au fonctionnement de ces deux chaînes a entraîné une dégradation des services proposés au cours des dix dernières années. De plus, les combats répétés des belligérants durant la crise post-électorale de décembre 2010 pour le contrôle de ces sites ont occasionné d'importants dégâts matériels allant jusqu'à la disparition du signal de ces chaînes pendant près de quatre mois.

102. Au lendemain de la crise post-électorale de décembre 2010, le Gouvernement a entrepris des travaux de réhabilitation nécessaires à la reprise du service public, en vue de relayer son message de paix et de réconciliation nationale au plus grand nombre de personnes vivant en Côte d'Ivoire. Ainsi, « la première » rebaptisée RTI 1 et « TV2 » rebaptisée RTI 2 ont repris le service respectivement le 09 août et le 03 octobre 2011. Aux côtés des chaînes publiques, un opérateur privé offre une chaîne cryptée qui permet d'accéder aux informations de plusieurs canaux étrangers. Néanmoins, ces structures sont confrontées à des problèmes budgétaires mettant à mal leur fonctionnement et leur projet d'investissement.

103. **S'agissant de l'espace radiophonique**, le secteur dispose de plusieurs radios de proximité, d'une centaine de stations dont deux publiques à caractère national à savoir : « la Radiodiffusion ivoirienne » et « Fréquence 2 », de quatre radios internationales émettant en modulation de fréquence, de deux radios commerciales et d'une radio institutionnelle, ONU CI-FM. L'absence de subventions aux radios locales fait qu'elles sont peu compétitives.

104. **Quant à la presse écrite**, elle compte une soixantaine de titres composés de quotidiens, d'hebdomadaires, de mensuels, de bimestriels et de trimestriels. Plusieurs entreprises de ce secteur ont subi les effets de la crise post-électorale de décembre 2010 avec la destruction de leurs locaux et de leurs matériels techniques de production. La précarité des conditions salariales des journalistes animant ces titres entraîne une performance en deçà des attentes et en contradiction avec le code d'éthique et de déontologie régissant leur métier.

105. **Au niveau de la gestion de l'information du domaine public Gouvernemental**, la création du Centre d'Information et de Communication Gouvernementale (CICG)

marque la volonté du Gouvernement de développer et de promouvoir la production, la diffusion et l'utilisation de l'information gouvernementale dans le domaine public. Plusieurs outils et supports ont été développés notamment le programme internet GOUV.CI, matérialisé par le portail www.gouv.ci et plusieurs sites web ministériels et institutionnels.

106. **Au niveau institutionnel**, le secteur de la communication connaît de profondes mutations avec la création de plusieurs structures, notamment la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), le Fonds de Développement et de Soutien à la Presse (FSDP) et la Commission Paritaire d'Attribution de la Carte d'Identité de Journaliste Professionnel (CIJP). Cependant, leur capacité opérationnelle encore latente, est due aux problèmes d'ordre matériel et financier.

107. **Au niveau des ressources humaines**, le Gouvernement a initié des politiques afin de protéger les emplois du secteur en s'appuyant sur la convention collective des journalistes. Malgré l'existence du Groupement des Editeurs de Presse de Côte d'Ivoire (GEPCI), les dispositions de la convention collective restent, à ce jour, insuffisamment appliquées.

108. Avant et pendant la crise post-électorale de décembre 2010, les médias ont joué un rôle prépondérant dans la détérioration du climat socio-politique, en relayant des messages incitant à la violence dans une société où le niveau d'éducation est relativement faible. Leur prolifération, leur manque de professionnalisme, l'insuffisance et la défaillance des infrastructures et équipements de communication audiovisuelle les ont souvent poussés à ne pas assumer leur rôle de "quatrième pouvoir". En outre, plusieurs organes de presse inféodés à des chapelles politiques ont exacerbé les tensions politiques durant cette crise.

109. En somme, le secteur reste confronté au manque de professionnalisme et de moyens financiers qui constitue un probable obstacle au rétablissement de la cohésion sociale.

1.7. Système Statistique National

Un Système Statistique National à redynamiser

110. Le bilan de la mise en œuvre des différents schémas directeurs prévus (1996-2000 ; 2001-2005 ; 2006-2010) montre que seul celui de 1996-2000 a connu un début de réalisation. Sur un ensemble de dix sept (17) projets structurels destinés à réformer le Système de Statistique National (SSN), seulement cinq (5) ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 29,41%. Ce taux reste faible et porte sur la réalisation des projets structurels et des grands projets d'opération statistique. Pour les grands projets visant la production d'indicateurs de base au niveau national, sur un total de treize (13), sept (7) ont été réalisés, soit un taux de 53,85%.

111. L'état des lieux du SSN s'est fait à quatre (4) niveaux : (i) au plan institutionnel et réglementaire ; (ii) au niveau des ressources humaines et de la formation ; (iii) au niveau matériel et financier et (iv) au niveau de la production et de la diffusion.

112. **Au niveau institutionnel et réglementaire**, le Gouvernement ivoirien a élaboré le 23 avril 2009 un projet de loi sur la statistique en remplacement de la loi française n°51-711 du 7 juin 1951. Ce projet de loi qui ignore l'obligation de réponse et la coordination, et impose au pratiquant de la statistique le secret en la matière, définit les missions du

Système Statistique National (SSN), donne sa composition et précise les principes fondamentaux sur lesquels se fondent les activités statistiques. Le Conseil National de la Statistique (CNS), organe de concertation permanente et d'orientation générale de la politique statistique de la Nation, a été également créé. Ce projet de loi attend d'être adopté par l'Assemblée Nationale et promulguée pour son application. Par ailleurs, la stratégie nationale de développement de la statistique 2009-2013, qui n'avait pas connu un véritable début d'exécution, a été actualisée. Sa mise en œuvre sur la période 2012-2015 demeure importante pour la mise à jour des données de base et le suivi des indicateurs du Plan National de Développement.

113. En ce qui concerne **les ressources humaines et la formation**, l'existence de l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA), à Abidjan en Côte d'Ivoire et de l'Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD), à Yaoundé au Cameroun, ainsi que d'une politique hardie de formation dans les années 80, ont permis au SSN de disposer de statisticiens et démographes qualifiés pour l'ensemble des travaux statistiques. Toutefois, l'obstacle majeur réside dans la forte mobilité des statisticiens vers le secteur privé du fait des mauvaises conditions salariales et de travail dans l'administration publique. Ce personnel est frappé par ailleurs par sa relative ancienneté (plus de la moitié serait admise à la retraite en fin 2012).
114. **Sur le plan matériel**, le SSN est confronté à de nombreuses difficultés liées à : (i) l'insuffisance de matériel roulant, pour lui assurer l'autonomie de mobilité indispensable pour une collecte efficace des données, et la vétusté des matériels et instruments de collecte et de traitement des données ; (ii) l'absence de locaux appropriés au travail statistique aussi bien à l'INS qu'au niveau des structures sectorielles, et ce, tant au niveau central qu'au niveau déconcentré ; (iii) l'absence d'une imprimerie opérationnelle pour la publication des statistiques et des produits cartographiques ; (iv) la sous utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'activité statistique et la diffusion des statistiques (v) l'absence d'interconnexions entre le niveau central et le niveau déconcentré (intranet).
115. **S'agissant du volet financier**, tout le SSN est confronté à (i) la faiblesse des budgets alloués et la faible mobilisation de ceux-ci, due aux difficultés de trésorerie de l'Etat ; (ii) la difficulté à cerner la part du budget des Directions Centrales ministérielles affectée à la production statistique et (iii) l'inadaptation du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) au financement des activités statistiques au regard des calendriers de conduite des enquêtes d'envergure nationale.
116. **Au niveau de la production et de la diffusion**, les publications sont nombreuses et diversifiées ; elles vont des publications mensuelles (Indice Harmonisé des Prix à la Consommation « IHPC ») à des publications annuelles (les différents annuaires statistiques) en passant par des publications trimestrielles (Indice de Production Industrielle « IPE »), des publications ponctuelles des résultats de recensements ou enquêtes spécifiques. Plusieurs types de supports et les TIC dans une moindre mesure, sont utilisés pour la diffusion, tandis que les grandes opérations d'enquête et de recensement sont réalisées majoritairement par l'INS.
117. Malgré ces atouts, des faiblesses demeurent et elles se présentent principalement sous la forme de l'inexistence d'une communication spécifique sur la Statistique pour promouvoir la culture statistique. Cette culture est caractérisée par la recherche de la

preuve de tout acte de développement. De plus, il est constaté une baisse de performance de la plupart des services statistiques ministériels, liée à l'insuffisance de personnel qualifié et/ou de moyens matériels et financiers appropriés. Par ailleurs, le manque de diffusion des informations statistiques limite leur utilisation dans les processus décisionnels des différents ministères. Cette situation affecte la qualité du ciblage des interventions.

118. **Au niveau de la coopération**, la Côte d'Ivoire a été souvent absente, ou insuffisamment représentée aux rencontres sous régionales (AFRISTAT, UEMOA), régionales (CEA, UA) et internationales (Sessions de la Division Statistique du Conseil Economique et Social des Nations Unies, relations avec le FMI, la BM et l'UE). Sur le plan bilatéral, les relations avec l'INSEE de la France se sont distendues depuis 2002.

119. Au total, le SSN connaît des problèmes aussi bien structurels (liés à la non mise en place du nouveau cadre institutionnel préparé depuis 1996 et à la non adoption et application de la loi statistique de 2009) que conjoncturels. Ceux-ci portent essentiellement sur la faible mobilisation du budget de l'INS, l'insuffisance de matériels, outils et équipements de qualité et la forte mobilité des statisticiens du secteur public vers le secteur privé et les organisations internationales. Ces dix dernières années, la production de statistiques n'a pas été convenablement prise en compte dans les priorités, expliquant ainsi un diagnostic insuffisamment chiffré de la situation socioéconomique de la Côte d'Ivoire.

1.8. Décentralisation

Une implication des populations à accroître et des disparités régionales à réduire

120. Les principes de déconcentration de l'Etat et de décentralisation étaient régis par la loi d'orientation n°2001-476 du 9 août 2001 sur l'organisation générale de l'administration territoriale. Cette loi fixait le cadre d'organisation et de gestion des entités administratives territoriales. Elle définissait 5 catégories de collectivités territoriales, à savoir : la Commune, la Ville, le District, le Département et la Région. Bien que commencée dans les années 80, la politique de décentralisation a été renforcée par la loi n° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales.

121. L'administration déconcentrée était assurée par 19 Régions, 95 Départements, 498 Sous-préfectures et plus de 8 500 villages. Quant à l'administration décentralisée, elle comptait 1281 Communes dont 197 dotées de conseils municipaux, 95 Départements dont 54 dotés de Conseils Généraux et 2 dotés de Conseils de Districts. Deux grandes faïtières assurent l'interface entre l'Etat et ces collectivités décentralisées : l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) et l'Assemblée des Départements et Districts de Côte d'Ivoire (ADDCI).

122. Depuis septembre 2011, le décret 2011-263 du 28 septembre 2011 portant organisation du territoire national en districts et régions, le territoire national est organisé en 2 Districts Autonomes (Abidjan et Yamoussoukro), 12 Districts, 30 Régions administratives, 95 Départements et 497 Sous-préfectures.

123. La politique de décentralisation, quant à elle, fait face à plusieurs contraintes, à savoir : (i) un processus de transfert de compétences inachevé ; (ii) des difficultés de l'Etat à satisfaire ses engagements financiers, matériels et humains ; (iii) une absence de statut

des agents des collectivités locales ; (iv) une absence de synergie entre les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat ; (v) une insuffisance de données statistiques et (vii) un faible niveau d'exécution de la coopération décentralisée.

124. Il faut également relever (i) la faible participation des acteurs locaux, particulièrement des jeunes, des femmes et des médias au processus de développement ; (ii) la faible application par les élus locaux de l'obligation de rendre compte et (iii) la maîtrise approximative des collectivités locales dans l'appréciation des questions relatives au foncier rural.

125. En outre, les crises successives ont fortement contribué à la dégradation de l'important réseau d'infrastructures et d'équipements de proximité. Ces éléments dont la gestion relève des entités territoriales, n'ont pu faire l'objet d'entretien et de maintenance. Il en a été de même pour le patrimoine de l'administration déconcentrée qui a été la principale cible lors de la crise post-électorale de décembre 2010, avec 37,8% des services pillés ou détruits (14% des préfectures, 8% des sous-préfectures et 5% des résidences).

126. Par ailleurs, ces crises ont occasionné la destruction de multiples registres d'état civil, la fermeture de nombreux services publics sur l'ensemble du territoire. Ainsi, près de 30% des centres d'état civil ont été endommagés. Aussi, plus de 3 500 000 enfants âgés de 0 à 17 ans n'ont-ils pas d'existence juridique. Cette absence de documents d'identité constitue un frein au rétablissement de la cohésion sociale. A ce tableau peu reluisant, il convient de rappeler que l'enregistrement des naissances dans les délais prescrits, se heurte à des obstacles matériels, administratifs et culturels. Les dernières statistiques nationales disponibles indiquaient un taux d'enregistrement à l'état civil des enfants de moins de 5 ans de 55% en 2006 contre 72% en 2000.

1.9. Aménagement du territoire

127. L'aménagement du territoire est une organisation globale de l'espace destinée à satisfaire les besoins des populations en mettant en place les infrastructures nécessaires et en valorisant les ressources naturelles. A ce titre, la notion d'aménagement du territoire est liée à l'expression d'une double volonté de décentralisation et de spatialisation de la politique économique.

128. La pratique de l'aménagement du territoire a débuté dès les premières années de l'indépendance du pays. En effet, les options en aménagement du territoire ont été définies à l'occasion des différents plans quinquennaux de développement économique, social et culturel (1971-1975 ; 1976-1980 ; 1981-1985).

129. Les différentes politiques d'aménagement du territoire menées dans le pays, visent donc à orienter et à maîtriser la répartition des populations, à optimiser l'utilisation des ressources naturelles, à promouvoir une desserte équilibrée du territoire national en infrastructures et services, en un mot, à assurer un développement harmonieux de l'espace national.

130. Ainsi, les actions de l'Etat dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire et de développement régional portent sur les équipements et les infrastructures structurantes. Elles se résument à l'aménagement de périmètres agro-industriels dans la région du Sud-Ouest (ARSO) et dans la Vallée du Bandama (AVB), au développement du réseau routier interurbain, à la réalisation d'infrastructures de proximité financées par

les Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (FRAR) et les Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain (FIAU) et à la création de villes. Ainsi, la ville de San-Pedro, avec son port maritime en eaux profondes, a été créée pour désenclaver économiquement le Sud-Ouest du pays. De même, Yamoussoukro est devenue la capitale politique, pour recentrer la gestion politique des affaires à l'intérieur du pays.

131. A ces actions majeures s'ajoutent les Programmes d'Urgence du Nord pour revitaliser les villes de la région des savanes et les programmes des fêtes tournantes de l'Indépendance en vue de renforcer l'unité nationale aux bénéfices de la cohésion sociale et d'équilibrer les infrastructures urbaines sur l'ensemble du territoire. Toutefois, les difficultés financières de l'Etat et la mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) n'ont plus permis de poursuivre cette politique d'aménagement du territoire national.

132. L'examen de la situation fait ressortir des problèmes majeurs aggravés par deux décennies de crise économique et neuf années de crise politico-militaire, notamment : (i) une persistance des disparités régionales qui s'exprime en termes de répartition des populations, des investissements, des services, des infrastructures et des équipements ; (ii) une population à forte croissance et inégalement répartie dans l'espace ; (iii) des infrastructures socio-économiques insuffisantes, vieillissantes, dégradées et inégalement réparties et (iv) un déséquilibre entre la capitale économique et le reste du pays, entre le milieu urbain et le milieu rural.

Un développement urbain à maîtriser

133. La Côte d'Ivoire a un taux d'urbanisation de 43%, qui est marquée par le poids important de la ville d'Abidjan, métropole internationale dont le niveau d'équipement est supérieur à celui des autres capitales de la sous-région. Elle abrite à elle seule 18,7 % de la population totale et 44,1 % de la population urbaine. La faiblesse de l'armature urbaine n'a pas permis de mettre en place un réseau urbain repartie dans l'espace, pouvant servir de point d'ancrage à la diffusion spatiale du développement et à la réduction des inégalités régionales.

Un environnement et un cadre de vie à préserver

134. La pratique d'une agriculture extensive amplifie l'impact de la pression démographique sur le milieu environnemental. Les surfaces cultivées, estimées en 1998 à 3 millions d'hectares, ont contribué à une réduction du couvert forestier. Ce dernier est passé de 16 millions d'hectares au début du siècle à moins de 3 millions actuellement. Les questions environnementales touchent également la qualité, le cadre de vie et de l'habitat tant dans les zones urbaines que rurales. En milieu urbain, ces questions sont principalement relatives à l'assainissement, au drainage et à la gestion des déchets (domestiques, industriels, médicaux).

Une intégration nationale et sous-régionale à consolider

135. Dans les zones de forte production agricole, la pression engendrée sur les ressources naturelles et économiques par les mouvements de populations ont entraîné des conflits croissants entre communautés autochtones et communautés allogènes, mettant ainsi à mal le processus d'intégration nationale et sous régionale.

136. La géomatique et la cartographie permettent de relever les défis dans des domaines tels que l'environnement, les soins de santé, la gestion des terres et la réforme du cadastre, l'aménagement du territoire, la gestion des infrastructures, la surveillance des ressources naturelles, la veille météorologique, l'éducation et les programmes d'enseignement, les industries récréo-touristiques, le développement durable, et enfin la gestion et la cartographie des zones côtières.
137. Les infrastructures cartographiques et géomatiques de la Côte d'Ivoire sont obsolètes et dans un état de dégradation avancée. Les différentes structures en charge de cette activité de développement et de renforcement du système national cartographique (CNTIG, CCT, structures techniques des ministères, etc.), ne peuvent pas faire efficacement leur travail, faute de moyens financiers. De plus, elles manquent d'équipements nécessaires et de personnels qualifiés pour le développement des différents projets cartographiques.

1.10. Coopération régionale et internationale

Opportunités de coopération

138. Le développement des nations se fait dans un contexte de mondialisation en cercles concentriques d'organisations régionales et internationales. Dans ce contexte, aucune nation ne peut se développer seule, au point que les nations développées, pour mieux préserver leurs intérêts économiques et politiques, se mettent en coopération régionale. Ce qui leur offre soit un meilleur marché communautaire, soit une meilleure protection des intérêts internationaux (Conflits USA, UE, Chine à l'OMC). Concernant la Côte d'Ivoire, les opportunités en termes de coopération sont nombreuses, à savoir : l'UEMOA, la CEDEAO, le Conseil de l'Entente, l'Union Africaine, l'Union du fleuve Mano, le CEN-SAD, la Francophonie, l'OMC, l'ONU, et autres institutions. Le pays abrite également plusieurs structures communautaires et nationales à vocation régionale comme le Conseil de l'Entente, la BRVM, le CAMPC, l'ARSTM, l'ENSEA, l'EFA, le Programme GPE.

La coopération régionale et internationale comme fondement de la République

139. Pour réduire la vulnérabilité des fondements de la République, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans une coopération régionale et internationale dans de nombreux domaines, notamment agricole, industriel, commercial et économique. Celle-ci a été mise à mal avec la crise de l'endettement dans la décennie 1980-1990, doublée de la chute des cours des matières premières et des différents chocs pétroliers. La coopération régionale et internationale a cependant permis à la Côte d'Ivoire de résoudre des difficultés d'ordre politique comme la crise post-électorale et macroéconomique. Elle permet d'orienter ainsi la politique d'endettement sur les marchés financiers et les rapports avec les partenaires techniques et financiers.
140. La coopération régionale et internationale est d'autant plus déterminante qu'elle garantit le succès des choix économiques opérés par la Côte d'Ivoire : le libéralisme économique, les relations commerciales privilégiées avec l'UE, l'ouverture à des marchés particuliers (CEDEAO, AGOA, ACP).
141. La coopération culturelle comprend pour sa part l'ensemble des interventions culturelles entreprises par la Côte d'Ivoire dans le contexte bilatéral et multilatéral. Ces

interventions liées ou non à la francophonie constituent un instrument essentiel de développement économique et social.

142. En effet, la création du Ministère de la Culture et de la Francophonie a favorisé le renforcement de la promotion de la coopération culturelle. Ainsi, au niveau du secteur éducation/formation, chaque année, et au titre de la coopération culturelle, par exemple, le Royaume du Maroc offre des bourses d'étude au profit des bacheliers. Dans le même élan, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a contribué au financement de nombreux projets ces dernières années. Ce sont, notamment la construction et l'équipement de trois Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC), l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement durable du secteur de l'environnement, l'élaboration du document portant réforme des curricula dans le secteur éducation/formation et l'équipement (à hauteur de 280 millions de francs CFA) du CILPAC (Centre Ivoirien de Lecture Publique et d'Animation Culturelle) en cours de construction.

143. En dépit de ces apports notables, les retombées et opportunités de la coopération culturelle sont peu capitalisées du fait de l'insuffisance de visibilité et de lisibilité de ce sous secteur. Ces évolutions s'expliquent par l'insuffisance de promotion et de veille des échanges culturels internationaux.

Un positionnement à réorienter

144. Les différentes crises qu'a connues la Côte d'Ivoire constituent de véritables entraves à la coopération régionale et internationale. Ce sont principalement la crise de l'endettement, la crise politico-économique, la sous exploitation des marchés communautaires, l'inéligibilité à de nombreux autres marchés privilégiés comme le marché des Etats-Unis à travers le Millenium Challenge Corporation (MCC), le faible positionnement de la Côte d'Ivoire dans les institutions régionales et internationales, l'arrêt répété de la coopération financière internationale, l'accumulation d'arriérés de paiement des engagements internationaux.

145. En plus de la désarticulation de son système productif due à la crise sociopolitique, la Côte d'Ivoire est confrontée à un faible niveau de concurrence intérieure et à une faible productivité relative qui, combinés à une faible compétitivité et à de fortes restrictions commerciales, expliqueraient la faiblesse de ses échanges dans le commerce international. En outre, étant classé seul pays à revenu intermédiaire dans l'espace UEMOA, la Côte d'Ivoire n'a pas bénéficié pendant de nombreuses années de conditions aussi souples que celles des autres pays membres. Un autre handicap et non des moindres est la faible représentation de la Côte d'Ivoire dans les instances de décision des organisations régionales. Par ailleurs, il est noté l'absence de stratégie active de recherche de fonds et de capitaux, notamment au niveau des nouvelles sources de financements alternatifs. Le pays enregistre un taux de population étrangère estimé à 26% selon le RGPH 98.

146. De plus, les possibilités offertes par la mise en place du marché communautaire de plus de 250 millions d'habitants sont sous exploitées en raison de la faiblesse des infrastructures, de la persistance d'entraves et de barrières tarifaires et non tarifaires. La sous exploitation de ce marché s'explique également par l'absence de stratégie de

conquête du marché régional, des difficultés structurelles et réglementaires de la diplomatie ivoirienne et la non application des règles communautaires.

147. La politique commerciale est mise en œuvre dans un environnement marqué par la multiplicité des processus de négociation d'accords commerciaux pour lesquels la nécessaire cohérence et la recherche de la coordination sont indispensables tant au niveau national que régional. Dans ce cadre, la Côte d'Ivoire est impliquée dans différentes négociations comme les APE-UE/CEDEAO, UEMOA/TUNISIE, UEMOA/MAROC, UEMOA/ALGERIE, UEMOA/USA, UEMOA/EGYPTE, UEMOA/CHINE. En conséquence, le pays éprouve des difficultés à mettre en œuvre ses engagements et obligations découlant desdits accords ou à tirer profit des avantages et préférences issus des négociations. En termes d'échanges extérieurs de biens, la situation de la Côte d'Ivoire est présentée dans le tableau qui suit :

Tableau 1: Evolution de la balance commerciale (milliards de FCFA)

AGREGATS	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Exportations	3 825	4 256	3 856	4 400	4 847	5 063
Importations	3 098	2 169	3 198	3 527	3 280	3 881
Echanges globaux	6 923	6 426	7 054	7 927	8 127	8 944
Taux de couverture	123,50%	196,20%	120,60%	124,70%	147,80%	130,50%
Solde commercial	727	2 087	658	873	1 567	1 182

Sources: Statistiques douanières / MC – DISD (2010)

148. Durant la période 2005-2010, les échanges globaux de la Côte d'Ivoire ont progressé de 29,2%, passant de 6 923 milliards de FCFA à 8 944 milliards de FCFA. Les importations se sont stabilisées autour de 3 200 milliards de FCFA alors que les exportations ont connu un accroissement significatif, passant de 3 825 milliards de FCFA à 5 063 milliards de FCFA, soit une évolution de 32,3%.

149. Le solde de la balance commerciale, bien qu'excédentaire, cache des disparités en fonction des partenaires commerciaux. Alors qu'il est positif avec l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les Etats Unis et l'Union Européenne (UE), principal partenaire commercial, ce solde est négatif avec la Chine.

150. Les relations commerciales dans l'espace régional s'effectuent en priorité avec le Nigéria pour les importations et avec les pays de l'UEMOA pour les exportations. En ce qui concerne ces exportations, elles sont fortement tributaires de produits comme les détergents, le plastique, les produits cosmétiques, les produits agroalimentaires, les produits vivriers et l'électricité. De plus, elles se limitent à un nombre restreint de partenaires en raison des difficultés qu'éprouvent les exportateurs ivoiriens à s'adapter aux normes techniques (OTC) et aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales.

Tableau 2: Situation des échanges extérieurs en milliards de FCFA de 2007 à 2009

	2007			2008			2009		
	IMPORT	EXPORT	BC	IMPORT	EXPORT	BC	IMPORT	EXPORT	BC
UEMOA	31	482	451	38	545	507	36	485	449
CEDEAO	862	986	124	1 150	1 150	0	796	1 184	388
AUTRES AFRIQUES	144	249	105	139	263	124	142	266	124
UE(27)	1 150	3 836	2686	967	4 369	3 402	961	4 835	3 874
CHINE	210	16	-194	243	17	-226	236	23	-213
ETATS-UNIS	86	262	176	94	425	331	108	373	265
TOTAL	2 483	5 831	3348	2 630	6 769	4 139	2 278	7 167	4 889

Source: Statistiques douanières/MC-DISD (2010).

151. Au niveau des exportations vers l'Union Européenne (UE), la Côte d'Ivoire fait face à l'érosion de certaines préférences commerciales historiques sur les produits agricoles en général et sur la banane en particulier.
152. Dans le domaine des services, l'exportation de l'énergie, de l'expertise du CNRA, du BNETD et de la SNDI constituent d'importantes opportunités qui restent insuffisamment exploitées.
153. Les crises successives qu'a connues la Côte d'Ivoire ont eu des conséquences considérables sur sa diplomatie. En effet, les relations diplomatiques avec certains pays se sont détériorées. Toutefois, les efforts diplomatiques entrepris par S.E.M. Alassane OUATTARA, ont permis de repositionner la Côte d'Ivoire dans le concert des nations.
154. La Côte d'Ivoire, en raison de son rôle historique, occupe des rangs au sein de certaines Institutions ou organisations internationales qui sont en deçà de ses potentialités.

CHAPITRE II : PERFORMANCES DE L'ECONOMIE

155. Dès l'accession du pays à l'indépendance en 1960, les autorités ivoiriennes, conscientes des enjeux de développement, ont opéré des choix de politique économique pour promouvoir une économie libérale, axée sur la production et la diversification agricole, l'ouverture sur l'extérieur et l'équipement du pays pour en faire un pôle de développement économique régional. Ces options ont permis à la Côte d'Ivoire de devenir la première économie de la zone UEMOA et la deuxième économie de la CEDEAO après le Nigéria.
156. L'économie ivoirienne est aujourd'hui confrontée à un problème d'endettement exacerbé par les crises successives qu'elle a subies. Les importantes réformes structurelles qu'elle a connues avant les crises politiques, les investissements importants dans l'équipement du pays et la formation de sa jeunesse constituent un potentiel pour restaurer la compétitivité et relancer l'économie.

II.1. Evolution historique

157. Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a opté pour une stratégie de développement basée sur trois axes que sont : (i) le libéralisme économique comme projet de société et forme d'organisation de l'activité économique ; (ii) la promotion de l'agriculture, en particulier les cultures de rente comme moteur de la croissance et (iii) l'ouverture sur l'extérieur comme soutien à la croissance. Cette stratégie de développement accordait une primauté à l'Etat comme promoteur et régulateur de l'activité économique. Ensuite, dans l'optique de favoriser l'éclosion d'un secteur privé dynamique, l'Etat a adopté différents codes d'investissement et mis en place des structures de soutien à l'entrepreneuriat et à la mobilisation de l'épargne domestique à travers la création d'une série d'organismes de financement et d'épargne.
158. Cette stratégie de développement a produit des résultats qui peuvent s'analyser en quatre principales phases. La première phase qui couvre la période 1960-1979 a été marquée par un taux de croissance moyen du PIB réel de plus de 7%, supérieur au taux de croissance démographique qui était de 3,2%. Classée comme un pays à revenu intermédiaire, la Côte d'Ivoire avait sur la période le niveau de vie le plus élevé en Afrique de l'Ouest.
159. La seconde phase qui part de 1980 à 1989 est marquée quant à elle, par des difficultés économiques et financières majeures caractérisées par une baisse drastique des cours des matières premières qui s'est traduite par une contraction des ressources propres de l'Etat. Ces difficultés sont liées à une vulnérabilité aux chocs extérieurs, à la crise de l'endettement extérieur public et aux conséquences de la forte présence de l'Etat dans les secteurs productifs. Avec la contraction de la production nationale, le PIB réel ne s'est accru en moyenne que de 1% par an. Face à ces difficultés, la Côte d'Ivoire, avec l'appui des Institutions de Bretton Woods, a mis en œuvre plusieurs Programmes d'Ajustement Structurels dont le premier en 1981.
160. La troisième phase, qui s'étend de 1990 à 1999, est marquée par la mise en œuvre d'un programme de stabilisation et de relance économique. Le fait majeur de la période est la dévaluation du franc CFA le 12 janvier 1994 pour résorber les déséquilibres macroéconomiques et corriger les pertes de compétitivité. A la suite de cette dévaluation, le taux de croissance annuel du PIB par tête s'est amélioré pour se situer à

4% tout comme celui du PIB réel (4,4%). Au plan social, l'incidence de la pauvreté qui était de 36,8% en 1995 est passée à 33,6% en 1998.

161. Dans la quatrième phase (2000-2010), les effets positifs des politiques menées ont été contrariés par le coup d'Etat de décembre 1999 et la série de crises survenues au cours de la décennie 2000-2010. En conséquence, l'économie a perdu le sentier de la croissance avec un recul du PIB réel qui s'est établi en moyenne à 0,61% sur la période 2000-2009. Au niveau social, cela s'est traduit par une augmentation du taux de pauvreté qui a atteint 48,9% en 2008.

162. Au cours de l'année 2011, la crise post-électorale qui a entraîné la fermeture de l'agence principale de la BCEAO d'Abidjan, la suspension des activités bancaires et d'exportation des principaux produits agricoles a gravement affecté la santé de l'économie. La destruction et le pillage de nombreuses infrastructures ont entravé les perspectives de production, conduisant à une baisse de 4,7% de la croissance de l'économie. Déclarée éligible à l'Initiative PPTTE, la Côte d'Ivoire en atteignant le point d'achèvement en 2012, s'attend à une réduction substantielle de sa dette extérieure, dont le service grève fortement ses efforts de développement.

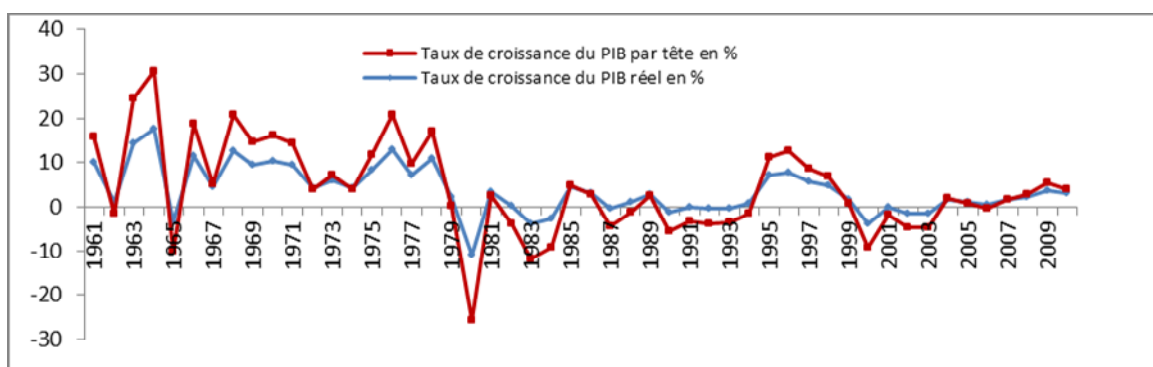
163. Avec la fin de la crise post-électorale de décembre 2010 et le début de la reconstruction du pays, la capacité des autorités à assurer un environnement sécuritaire et à engager des réformes structurelles clés sera de nature à redonner confiance aux investisseurs et aux bailleurs de fonds pour une reprise de l'économie. Les sections ci-dessous décrivent l'évolution des principaux agrégats économiques.

II.2. Analyse de la situation macroéconomique

Evolution du Produit Intérieur Brut (PIB)

164. L'évolution du PIB réel montre que le pays a connu des périodes de forte croissance après l'indépendance (Graphique 1).

Graphique 1: Evolution du taux de croissance du PIB réel et du PIB par tête de 1961 à 2010



Source : DCPE/MEF (2010).

165. Toutefois, à partir de 1980, avec la détérioration des termes de l'échange, la balance des paiements s'est fortement dégradée et les revenus de l'Etat issus des exportations de matières premières ont fortement baissé. La mise en œuvre des PAS s'est faite au détriment des investissements dans les secteurs sociaux. Il s'en est suivi une dégradation progressive des infrastructures sociales et une paupérisation croissante des populations. En 1994, la dévaluation du Franc CFA a amélioré la compétitivité et favorisé

la reprise de la croissance avec un regain d'activité dans le secteur privé qui a contribué pour 45% au PIB.

166. Les crises sociopolitiques que le pays a connues, ont sapé les bases de l'économie et l'ont replongé dans une phase de croissance négative. L'économie n'a renoué avec la croissance qu'à partir de 2004. Cette reprise s'est consolidée d'une part avec la conclusion d'un programme d'Assistance d'Urgence Post-Conflict (AUPC) du FMI, et d'autre part, avec l'apurement des arriérés de paiement envers la Banque mondiale et le groupe de la BAD, après l'accord de paix de Ouagadougou en 2007. Cet environnement favorable a permis la réalisation d'un taux de croissance de 1,6% en 2007 et 2,3% en 2008. L'amélioration du cadre macroéconomique et l'apaisement du climat social ont conduit à la conclusion d'un programme triennal appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) couvrant la période 2009-2011. La reprise effective de la coopération financière et l'atteinte du point de décision de l'initiative PPTTE ont permis d'enregistrer un taux de croissance du PIB réel de 3,8% en 2009 et 2,4% en 2010. Parallèlement, le PIB par tête a connu une croissance très faible de 0,24% en moyenne par an sur la période 2004-2010.

167. En 2011, les autorités en accord avec le FMI, ont estimé une contraction du PIB de 4,7%. Cette situation devrait se conforter en 2012, avec un taux de croissance de 8,1%, suivie d'une croissance de 6% en 2013 et 2014.

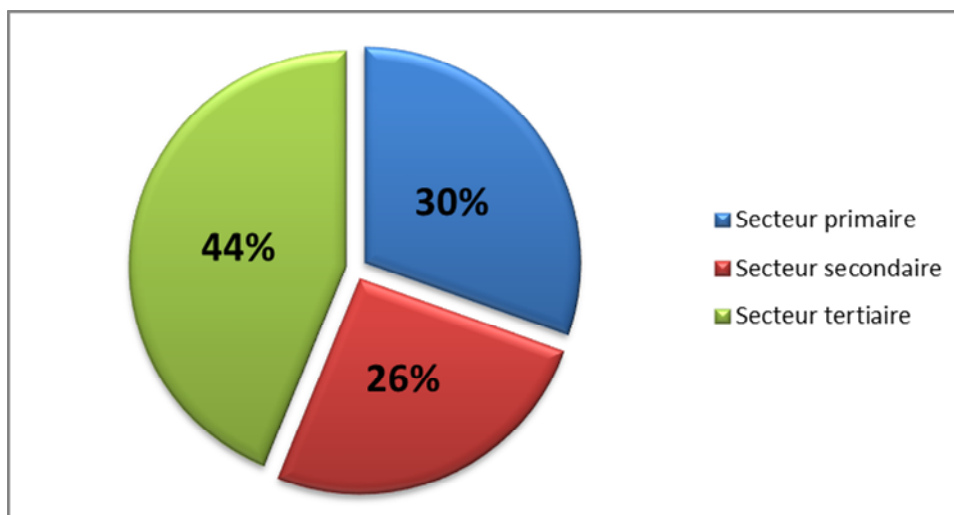
Diagnostic des secteurs de l'économie

168. Le développement du secteur primaire souffre de l'organisation approximative des filières agricoles, de la persistance des pratiques culturelles traditionnelles, de la faible accessibilité au matériel végétal performant et de l'insuffisance de financement des activités du secteur. De plus, le faible taux de transformation des produits agricoles ne permet pas d'engranger des gains substantiels en raison de la faiblesse de la valeur ajoutée, préjudiciable à l'accumulation de richesses nationales. Ainsi, de 2008 à 2010, le taux de transformation locale était de 2% pour le caoutchouc, 5% pour la noix de cajou, 10% pour le café, 20% pour le coton, 27% pour le cacao, etc.

169. Le secteur secondaire est dominé par les activités de transformation agroalimentaire. Ce secteur, qui devrait tirer la croissance par la création de la richesse et de l'emploi, souffre d'un environnement des affaires peu favorable caractérisé par une réglementation fiscale complexe et des coûts élevés de facteurs de production. Ses activités sont également obérées par la situation sociopolitique instable, la persistance de l'insécurité et du racket.

170. Les activités du secteur tertiaire sont limitées par les difficultés de certains services marchands, comme : (i) le caractère informel du transport terrestre et du commerce ; (ii) la désorganisation des circuits de distribution ; (iii) la dégradation et l'insuffisance des infrastructures de transport ferroviaire ; (iv) le faible taux de bancarisation et (v) un secteur touristique insuffisamment développé et en pleine dégradation.

Graphique 2 : Répartition sectorielle du PIB sur la période 2000-2010

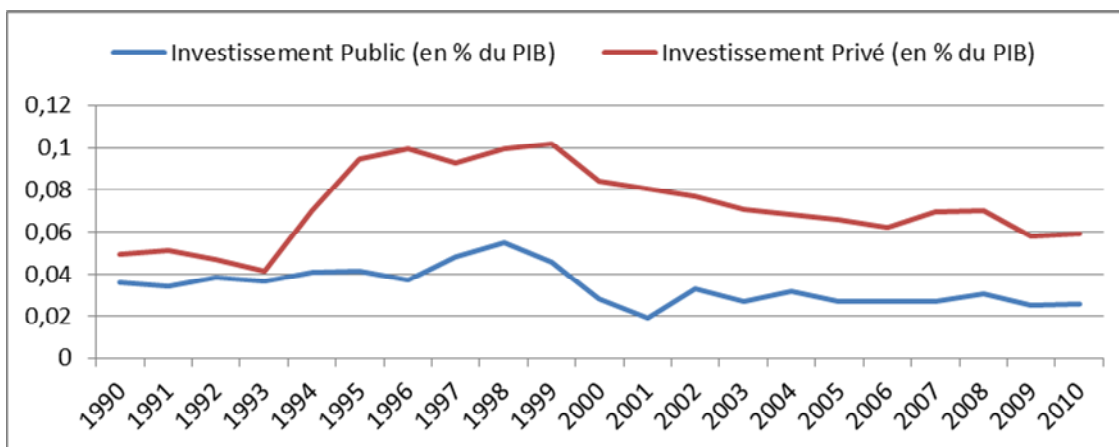


Sources : DCPE (2010)

L'investissement

171. La Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) est le principal levier du secteur secondaire et constitue de ce fait une source importante de la croissance économique. Toutefois, le taux d'investissement qui était en moyenne de 20% entre 1960 et 1980, s'est situé à environ 10% depuis les années 80. Cette situation s'explique par la contraction drastique des investissements publics du fait du poids élevé de la dette du pays, l'accumulation de déficits budgétaires et l'adoption des Programmes d'Ajustement Structurel. Par ailleurs, la contraction de l'investissement privé, ces dernières années, peut s'expliquer par les différentes crises sociopolitiques pendant lesquelles des investisseurs étrangers ont été attentistes.

Graphique 3: Evolution des investissements privé et public (en % du PIB) de 1990 à 2010



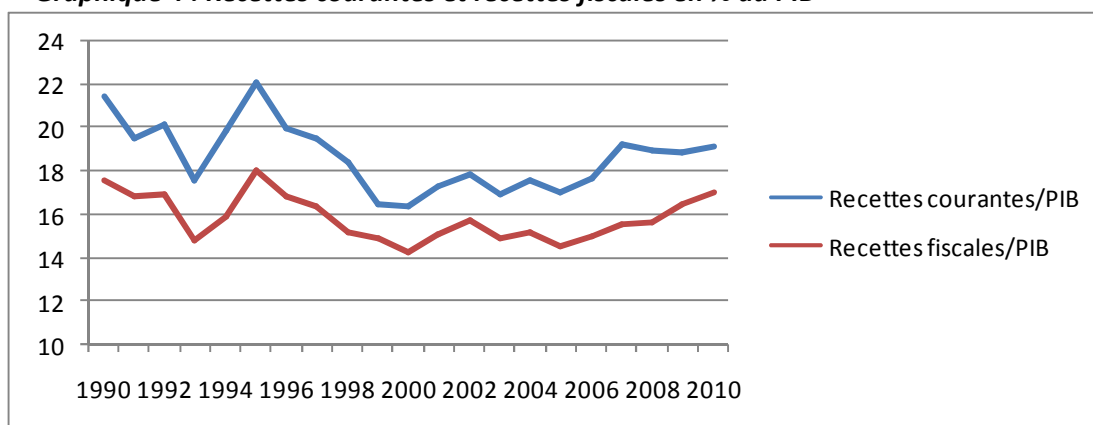
Source : DCPE

Les finances publiques

172. De 1990 à 1993, les recettes fiscales s'élevaient en moyenne à 487,78 milliards de FCFA. Ce n'est qu'à partir de 1994, que la dévaluation et les réformes du système fiscal engagées ont permis d'enregistrer plus de recettes. Elles sont passées de 678,6 milliards en 1994 à 2282,5 milliards en 2010. De même, sur la période 1990-2010, le taux de pression fiscale s'est maintenu en moyenne à 18,67% du PIB. L'analyse de la structure des recettes fiscales indique une modification structurelle de la fiscalité depuis 1994. En effet, l'on a assisté à une amélioration des tendances, notamment par le renforcement de la fiscalité interne directe et indirecte au détriment des prélèvements sur le commerce extérieur.

173. En dépit des réformes entreprises depuis 2000, le système fiscal fait face à de nombreux défis au nombre desquels peuvent être cités le nécessaire renforcement des capacités de l'administration des recettes, la rationalisation des exonérations fiscales, la fraude fiscale et la restructuration des entreprises publiques.

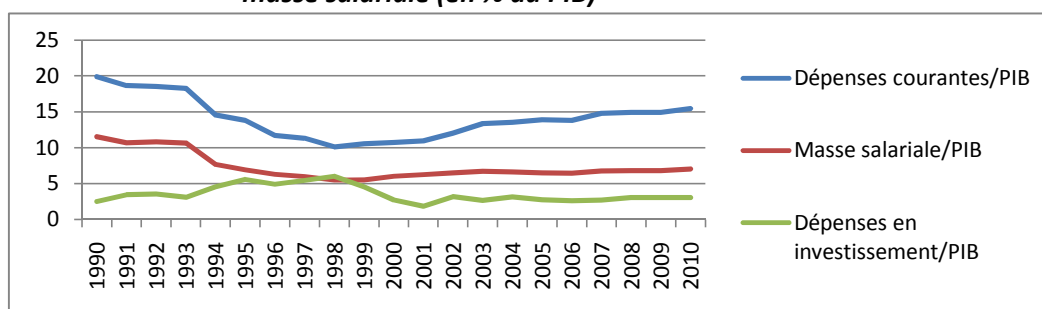
Graphique 4 : Recettes courantes et recettes fiscales en % du PIB



Source : DCPE

174. Les dépenses totales sont passées de 694,6 milliards de FCFA en 1990 à 817,7 milliards de FCFA en 1994. En pourcentages du PIB, celles-ci ont connu une baisse, passant de 23,6% à 19,2% du PIB sur la même période. Les dépenses courantes sont passées de 19,89% en 1990 à 14,55% en 1994. La baisse des dépenses courantes est imputable aux mesures d'assainissement entreprises, notamment la compression de la masse salariale, la réduction des transferts et subventions.

Graphique 5 : Evolution des dépenses courantes, des dépenses en investissement et de la masse salariale (en % du PIB)



Source : DCPE

175. Les dépenses d'investissements publics sont restées faibles, passant de 2,54% du PIB en 1990 à 4,58% en 1994. Cette tendance s'explique par la réallocation des ressources en faveur des services sociaux de base et de l'entretien des infrastructures essentielles. De 5,62% du PIB en 1995, les dépenses d'investissements publics sont tombées à 1,85% du PIB en 2001 avant de remonter à 3,07% en 2010.
176. L'analyse du déficit budgétaire montre qu'il est passé de -8% en 1978 à -9% en 1980 en raison des importants investissements publics. Le financement de ces déficits a entraîné la constitution et l'accumulation de la dette extérieure. A la fin des années 80, l'arrêt du remboursement de la dette et celui de la vente du cacao et du café a entraîné un déficit budgétaire estimé à 16,6% du PIB.
177. L'analyse du solde primaire de base avant 1994 montre qu'il était négatif. Le déficit budgétaire s'est accru avec la dette qui représentait 183% du PIB en 1993. De plus, le solde budgétaire global indiquait également un niveau structurellement déficitaire. Le mode de financement de ce déficit a aggravé la dette qui était déjà insoutenable. Après 1994, la conclusion du FASR 1994-1997 avec les institutions de Bretton Woods a conduit à l'amélioration de la gestion des finances publiques, notamment la réduction des dépenses courantes et d'une partie de la dette extérieure. Le solde primaire de base est devenu positif mais le solde global est resté toujours négatif avec une dette extérieure qui a chuté à 98,9% du PIB en 1999.
178. A partir de 2002, la gestion des finances publiques s'est améliorée, laissant apparaître une maîtrise de l'équilibre budgétaire. En effet, ces performances provenaient de l'optimisation des recettes et des dépenses publiques. En particulier, le Gouvernement avait institué le recrutement par appel à candidature des premiers responsables des régies financières, améliorant la mobilisation des ressources internes et partant, la réduction du recours à l'endettement.
179. Par ailleurs, les intérêts sur la dette en pourcentage du PIB ont considérablement baissé depuis 1990, passant de 9,8% à 1,7% en 2010. Le ratio Dettes Extérieures/Recettes Fiscales a considérablement baissé, passant de 846,08 en 1991 à 308,93 en 2010.

Les comptes extérieurs

180. D'une manière générale, la balance commerciale est demeurée excédentaire. Sa structure affiche des exportations dominées par les cultures de rente et des importations surclassées par les produits manufacturés. Le solde commercial est passé de 671,5 milliards en 1995 à 1053,8 milliards de FCFA en 1997. En 2002, il s'en est suivi un bond important de l'excédent de la balance commerciale atteignant 24,09% du PIB, du fait de la hausse des cours du café et du cacao. La balance commerciale est restée excédentaire avec un niveau moyen de 15,62% du PIB en 2003 - 2010.
181. Cependant, l'excédent de la balance commerciale n'arrive pas à couvrir le déficit structurel des balances des services et des revenus. Cela est essentiellement dû au service de la dette publique et en partie aux transferts importants effectués par les travailleurs immigrés vers leurs pays d'origine.
182. Par ailleurs, le solde de la balance des services présente un déficit structurel depuis 1990. La politique de dissolution des sociétés d'Etat de transport telles que la SITRAM en 1994 a fortement contribué à la dégradation de cette balance à cause du recours aux services de transport à l'étranger plus coûteux.

183. De ce qui précède, il revient que la balance des transactions courantes a connu une phase de déficit (-1,21% du PIB) entre 1990 et 2001. La phase d'excédent de la balance courante entre 2002-2010 (2,53% du PIB) s'explique par l'évolution favorable des cours des matières premières et par l'amélioration du solde de la balance des revenus.

La dette publique

184. Le fardeau de la dette continue d'être une contrainte majeure pour la Côte d'Ivoire et freine ses efforts de développement, en particulier dans les secteurs sociaux.

185. Les données récentes de la dette publique montrent que le stock est passé de 7 644,9 milliards de FCFA en 2008 à 7 757,9 milliards de FCFA en 2010, dont 79,3 % de dette extérieure en moyenne sur la période. L'encours de la dette publique qui était de 5 052,7 milliards de FCFA en 2008, soit 48,5 % du PIB a atteint 6 699,3 milliards de FCFA en 2009, soit 61,7% du PIB et 7 420,8 milliards de FCFA en 2010, soit 65,4% du PIB.

186. L'activité de gestion de la dette publique est confrontée à plusieurs problèmes liés notamment (i) au retard dans la délivrance du décret de ratification des accords de prêts ; (ii) à l'insuffisance de la formation en techniques de négociation des responsables en charge de la recherche du financement ; (iii) à l'absence de cohérence entre les instruments de la dette intérieure et la gestion de la trésorerie publique ; (iv) à la méconnaissance des procédures des bailleurs de fonds par certains gestionnaires de projets et (v) à l'absence d'une politique d'endettement public.

187. L'Analyse conjointe de la Viabilité de la Dette (AVD) conduite par le FMI et la Banque Mondiale en 2011 montre que la viabilité de la dette extérieure peut être réalisée avec l'obtention d'un allègement et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines. En effet, un allègement au titre de l'initiative PPTTE, de l'IADM et à titre bilatéral au-delà du dispositif PPTTE, peut améliorer considérablement l'endettement extérieur de la Côte d'Ivoire à court et moyen terme. Il peut aussi ouvrir au pays l'accès à quelques financements non concessionnels, accroître sa capacité à faire face à ses besoins significatifs d'investissements publics et améliorer ses perspectives de croissance.

La situation monétaire

188. La masse monétaire en Côte d'Ivoire affiche une tendance globalement en hausse. Le taux de croissance moyen de la masse monétaire durant les deux dernières décennies avoisine 9%. De 846,4 milliards de FCFA en 1991, la masse monétaire était estimée à 4 172,7 milliards en 2010. Le ratio masse monétaire/PIB connaît une hausse depuis 2003, passant de 22,15% en 2003 à 36,76% en 2010.

189. Particulièrement sur la période 2008-2010, la masse monétaire est passée de 2 997,4 milliards de FCFA à 4 172,7 milliards de FCFA, soit un accroissement annuel moyen de 18% induit par la hausse de ses contreparties. En effet, sur cette période, les avoirs extérieurs nets (AEN) et le crédit intérieur se sont consolidés respectivement de 372,1 milliards de FCFA et 776,9 milliards de FCFA, soit des taux moyens d'accroissement de 16,8% et 17,0%. Le crédit intérieur a été tiré par l'augmentation combinée des crédits à l'économie de 10,3% en moyenne et des crédits nets à l'Etat de 42,1%.

190. Le défi principal qui se dégage de cette analyse concerne l'amélioration du taux de bancarisation et la poursuite de la politique monétaire harmonieuse en vue du maintien d'un niveau adéquat de la masse monétaire afin de maîtriser l'inflation.

II.3. Problèmes structurels

191. Une vue d'ensemble de l'économie ivoirienne permet de faire ressortir plusieurs problèmes structurels reliés entre eux, notamment : (i) le niveau et la qualité de l'investissement, auquel s'associe l'endettement ; (ii) la compétitivité et l'environnement des affaires pour le secteur privé ; (iii) la faiblesse du système financier et (v) la gestion des finances publiques.

192. En effet, **la faiblesse structurelle de l'investissement** global depuis 1980, trouve son origine dans l'endettement élevé et le service de la dette. Le poids de ces deux facteurs a conduit l'Etat à limiter l'investissement public. L'analyse de l'Incremental Capital Output Ratio (ICOR) sur la période 2000-2010 montre que la productivité du capital n'a pas significativement évolué. Ainsi, sur la période 2008-2010, le taux d'investissement qui s'est situé en moyenne à 9,33%, a connu un fléchissement en raison de la contraction de sa composante privée (de 7% en 2008 à 5,9% en 2010). L'investissement public a suivi la même tendance à cause du ralentissement des grands chantiers de l'Etat et de la faible mobilisation de la part bailleurs des projets cofinancés. La réconciliation nationale et l'amélioration du climat des affaires pourront certainement améliorer la productivité des facteurs en Côte d'Ivoire.

193. Ainsi, **le rapport Doing Business**, qui analyse l'environnement des affaires, compare les réglementations qui renforcent ou entravent l'activité commerciale dans plusieurs économies. Selon ce rapport, il reste encore beaucoup à faire en Côte d'Ivoire en ce qui concerne la facilité à créer une entreprise, l'octroi de permis de construire, le transfert de propriété, la facilitation du commerce entre les pays. Des efforts sont à encourager pour l'obtention des prêts, la protection des investisseurs, les taux d'imposition, la résolution des différends commerciaux, le système de recouvrement et de fermeture d'entreprises et le raccordement au réseau électrique.

194. Au total, la Côte d'Ivoire, avec un rang moyen de 167^{ième} sur 183 en matière de facilité pour faire les affaires, présente de nombreuses insuffisances, limitant ainsi la compétitivité de son économie. Elles concernent entre autres le nombre de procédures à exécuter ainsi que le délai et le montant à consacrer à chacun des critères du rapport.

195. Aussi, **les problèmes structurels liés au système financier** sont-ils apparus lors de la crise bancaire au début des années 80. Cette crise a entraîné la disparition de près de 40% des établissements de crédit. La mise en œuvre d'une politique de libéralisation des instruments de politique monétaire par la BCEAO ainsi que des conditions de banque ont permis de renforcer la solidité des banques et d'améliorer leur financement par la mise en place d'un marché monétaire rénové.

196. Par ailleurs, le taux de bancarisation de l'Union est faible. Particulièrement en Côte d'Ivoire, à fin décembre 2003, le taux de bancarisation a été évalué à 5,18% et à 3,02% pour l'Union (BCEAO, 2005b). Ce faible taux de bancarisation peut s'expliquer en grande partie par le faible taux d'alphabétisation, le faible niveau de revenu et le chômage élevé au sein de la population.

197. En outre, après la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, les entreprises ivoiriennes ont gagné une marge de compétitivité considérable, tant sur le marché intérieur/régional de l'UEMOA, que sur les marchés extérieurs à la zone Franc. Mais cette compétitivité s'est fragilisée depuis 1999. Les marchés sont restés peu diversifiés tant au niveau des partenaires que des produits, avec un faible taux de transformation des produits primaires. Aussi, les termes de l'échange constituent-ils un facteur exogène qui influence fortement l'économie ivoirienne. En effet, compte tenu de la forte dépendance de l'économie du secteur agricole, notamment les cultures de rente, toute modification des termes de l'échange aura un impact notable sur l'économie nationale.

Les coûts des transactions et la corruption

198. Selon Transparency International, l'indice de perception de la corruption en Côte d'Ivoire est évalué à 2,2 sur une échelle allant de 0 à 10. En 2010, elle était classée 146^{ème} sur 174 pays. La corruption entraîne des coûts de transactions élevés, difficiles à mesurer, en raison du caractère clandestin de ces transactions, mais aussi parce qu'elles induisent à la fois des entraves directes en freinant la concurrence, et des entraves indirectes en instaurant un climat général de laxisme qui renforce l'irresponsabilité. En accroissant l'incertitude et le coût des transactions ordinaires, la corruption réduit le montant des investissements et ralentit la croissance.

199. Depuis 1999, l'indice de contrôle de la corruption ne cesse de se détériorer. Il est régulièrement ressorti négatif depuis 1999. Le défi à relever pour le Gouvernement est de faire remonter cet indice. Les pays qui jouissent d'une bonne gouvernance économique, selon la CEA (2009), sont ceux qui (i) gèrent les fonds et les ressources de façon efficace et efficiente ; (ii) formulent, appliquent et font appliquer des politiques, des règles et des réglementations rationnelles ; (iii) peuvent être contrôlés et amenés à répondre de leurs actes ; (iv) respectent les règles et les normes de l'activité économique et (v) font la promotion d'une activité économique exempte de corruption et excluant les autres activités incompatibles avec la confiance du public. Au sortir de la longue crise que la Côte d'Ivoire a traversée, la corruption est un des fléaux auquel une solution rapide et durable doit être trouvée.

200. De plus, **la gestion des marchés publics** connaît une nette amélioration avec la finalisation des textes d'application du code des marchés publics, concernant notamment le règlement des litiges, l'organe de régulation des marchés publics, les audits, la marge de préférence communautaire, à l'exception de la liste catégorisée des entreprises. Cette amélioration s'apprécie également à travers l'existence de cahiers des clauses administratives générales, le renforcement du dispositif de déconcentration et de décentralisation de la passation des marchés au sein des autorités contractantes (Administration et Collectivités) et au niveau des autorités de contrôle de la conformité du dispositif réglementaire en matière d'exécution des marchés avec la Directive N° 4 de l'UEMOA. Toutefois, il est à noter une faible capacité des autorités contractantes à élaborer des plans de passation de marchés en amont de l'adoption du budget et une inefficacité du mécanisme de catégorisation des entreprises.

201. **Le coût du capital** est étroitement lié au taux d'intérêt des prêts. Ce taux est très compétitif au sein de l'UEMOA, ce qui rend uniforme le coût du capital et renforce la compétitivité.

202. **Le coût du transport** est positivement corrélé au cours du pétrole et ses dérivés. De 1999 à 2010, le coût du transport a augmenté de 80%. D'autres facteurs internes tels que les taxes et les tracasseries routières font grimper ce coût. L'influence des coûts du transport est marginale sur la compétitivité entre les usagers au sein de l'économie. Toutefois, la hausse de ces coûts ne serait pas favorable au niveau de la compétitivité régionale de la Côte d'Ivoire.

203. Concernant le secteur des télécommunications, il offre une large gamme de produits adaptés aux besoins de ses usagers et à des prix relativement compétitifs. Grâce à l'arrivée de plusieurs opérateurs économiques dans ce secteur, **les coûts de la communication** ont baissé. En effet, l'analyse de l'évolution mensuelle du coût de consommation, montre que celui-ci a diminué d'au moins 70%. Ainsi, les coûts de l'information et de communication sont favorables à l'expansion économique et à la compétitivité, pourvu que les difficultés techniques soient limitées.

204. Quant à la gestion des finances publiques, la non maîtrise depuis quelques années de la masse salariale et des dépenses de fonctionnement de l'administration publique a contribué à aggraver le déficit budgétaire déjà important et à rendre le niveau de la dette insoutenable. A cela s'ajoute une insuffisance dans la gestion des recettes fiscales, notamment le rendement de l'impôt foncier, la fraude et l'évasion fiscale, la baisse ou la suppression des droits de douane consécutive à une libéralisation du commerce consentie à la fin des années 90.

205. Au total, la mise en œuvre de réformes structurelles d'appoint permettra de lever ces obstacles qui entravent la performance de l'économie.

II.4. Diagnostic des secteurs porteurs

206. Après une décennie de crise politique, une libéralisation non maîtrisée des prix et du marché du travail, ainsi qu'une relative rigueur budgétaire et monétaire, la Côte d'Ivoire souffre de plusieurs handicaps : (i) une faible productivité de l'économie avec pour corollaire, une faible consommation ; (ii) l'existence d'un secteur informel hypertrophié tirant vers le bas la productivité de l'ensemble de l'économie et (iii) les déficits d'investissements et le mauvais état des infrastructures.

II.4.1. Infrastructures et Transports

Des infrastructures à réhabiliter et à développer

207. Le secteur des transports a un effet structurant sur les autres secteurs d'activité et son développement facilite la mobilité des populations et l'acheminement de la production vers les lieux de consommation. Il stimule également la compétitivité de l'économie nationale, les investissements privés et l'intégration à l'économie internationale. Le secteur des transports comprend quatre (4) sous secteurs que sont le transport routier, le transport ferroviaire, le transport maritime et fluvio-lagunaire et le transport aérien.

208. Concernant **le transport routier**, la Côte d'Ivoire dispose d'un réseau routier de 82 000 km dont 6 514 km de voies bitumées comprenant une voie autoroutière de 142 km reliant Abidjan à Singrobo et un réseau de voirie urbaine estimé à environ 4 000 km de voies bitumées sur l'ensemble du territoire national. Elle dispose également de plus de 20 bacs de traversée et d'environ 4 600 ouvrages d'art comprenant 327 ponts.

209. Une étude évaluative, réalisée en 2010, fait ressortir que 90% du linéaire est fortement dégradé. En effet, environ 80% (5300 km) des routes bitumées ont un âge variant entre 15 et 35 ans dont 44% de plus de 20 ans alors que celles-ci sont conçues pour résister à l'usure et à la fatigue sur une durée de 15 ans. En outre, 4500 km de routes revêtues sont en mauvais état, dont 1500 km en très mauvais état.
210. L'entretien routier, majoritairement assuré en régie par les services de l'Administration des Travaux Publics depuis 1960, a été concédé en 1998 au secteur privé dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Ajustement du Secteur des Transports en Côte d'Ivoire (CI-PAST). Une réforme a permis la création en 2001 de l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE) et du Fonds d'Entretien Routier (FER).
211. L'AGEROUTE est le maître d'ouvrage délégué, pour le compte de l'Etat, des travaux d'entretien et de développement du réseau routier tandis que le Fonds d'Entretien Routier (FER) est chargé de mobiliser et de mettre à la disposition de l'AGEROUTE, les financements nécessaires à l'exécution des programmes annuels d'entretien routier.
212. Cependant, les concertations nationales organisées avec les populations dans le cadre de l'élaboration du DSRP ont relevé les faiblesses de la politique actuelle d'entretien du réseau routier. Avant même la crise de septembre 2002, les structures en charge de l'entretien routier peinaient déjà, à maintenir le réseau routier dans un état au moins équivalent à celui d'avant la privatisation. En effet, le FER, à sa création, avait un budget cible annuel estimé à 40 milliards de FCFA. Mais à ce jour, le Fonds ne collecte que 10 à 12 milliards de FCFA par an. Ces ressources proviennent essentiellement de la Taxe Spécifique Unique (TSU) sur les produits pétroliers à usage routier et des subventions de l'Etat sous forme de transfert en capital. Les besoins de financement, par exemple, du programme présidentiel pour les cinq prochaines années nécessitent la mobilisation de plus de 500 milliards par an. Le FER, principale source financière de l'entretien routier n'est pas en mesure d'assurer 5 % de ces besoins. En outre, la concession au privé de l'entretien routier n'a pas donné les résultats escomptés, compte tenu de l'incapacité opérationnelle, financière, organisationnelle et matérielle des PME chargées d'exécuter les travaux.
213. De plus, l'Administration routière ne dispose plus de moyens suffisants pour couvrir l'étendue du réseau routier national. En effet, sur un besoin de dotation budgétaire annuelle estimé à 40 milliards de FCFA en 1998 pour un entretien régulier du réseau, les allocations budgétaires sont passées de 6,3 milliards de FCFA en 2005 à 27,4 milliards de FCFA en 2008 pour régresser jusqu'à 6,6 milliards de FCFA en 2010. Du fait de cette situation, les rechargements et reprofilages réguliers nécessaires ne sont plus effectués, les temps de parcours et les conditions de sécurité et de confort, se sont considérablement dégradés, et les coupures ponctuelles sont fréquentes pendant les pluies.
214. Le non respect des engagements de l'Etat envers le secteur privé s'est traduit surtout par (i) l'annulation de mandats sur les budgets d'investissement routier 2009 et 2010 ; (ii) le cumul des impayés dus aux entreprises de travaux et (iii) le défaut ou l'insuffisance d'allocations budgétaires pour la plupart des projets routiers en cours d'exécution. Cette situation a entraîné plusieurs difficultés, notamment l'arrêt inopiné des travaux de prolongement de l'Autoroute du Nord et le ralentissement des travaux financés en transfert de capital pour défaut de mobilisation des ressources.

215. Nonobstant ce tableau peu reluisant, des projets d'infrastructures routières sont rentrés dans leur phase active pour certains, ou ont atteint des résultats probants pour d'autres au cours de ces dernières années. Il s'agit surtout du : (i) Programme d'Urgence d'Infrastructures Urbaines (PUIUR) ; (ii) Programme d'Investissement et d'Ajustement du Secteur des Transports (CI-PAST) ; (iii) Quatrième Programme d'Urgence (PUR IV) financé par l'Union Européenne ; (iv) Projet d'Assistance Post Conflit volet THIMO ; (v) Projet de construction du pont de Jacquville et (vi) Programme de reconstruction des infrastructures en ex-zone C.N.O.
216. Par ailleurs, le secteur a été durement affecté par la crise post-électorale de décembre 2010. En effet, l'AGEROUTE et le FER ont été pillés et leur matériel roulant emporté. En outre, les entreprises en charge de la réalisation des principaux projets routiers en cours ont subi d'énormes préjudices, entraînant ainsi l'arrêt ou le ralentissement des travaux. Il s'agit des projets de prolongement de l'autoroute du Nord, de la construction du pont de Jacquville et du PUR IV de l'Union Européenne. D'importantes pertes de matériels ont été également enregistrées, notamment 53 feux tricolores saccagés.
217. L'état défectueux des routes est l'une des raisons principales de l'accroissement de la pauvreté, notamment en milieu rural. En effet, selon la Banque Mondiale et l'AFD, la détérioration des infrastructures routières ralentit la croissance, enlevant 11 points de base à la croissance par habitant d'une part et faisant baisser la productivité des entreprises d'environ 40% d'autre part. L'insuffisance d'infrastructures routières devant désenclaver les villages et campements a considérablement freiné le développement de l'activité agricole, limitant certaines populations à une agriculture de subsistance du fait de la mévente des productions agricoles et de la baisse récurrente des prix bord champs. Cette situation a eu pour corollaire la réduction des principales sources de revenu des populations.
218. **S'agissant des services de transport routier interurbain**, leur développement fait suite à une série de réformes entreprises dans le secteur. Celles-ci ont eu pour effet l'émergence de plusieurs micro-gares routières et la création de sociétés privées de transports de personnes et de marchandises. Les transports interurbains de voyageurs ont connu un essor avec la mise en exploitation d'un parc de 1 300 autocars de grande capacité desservant plus de 90 liaisons et transportant environ 25 millions de voyageurs par an. Les trafics routiers de marchandises ont, quant à eux, connu une croissance annuelle moyenne estimée à 14,5%. En outre, environ 84% du trafic du Port Autonome d'Abidjan est destiné à la Côte d'Ivoire, 11% pour le transbordement et 5% en transit pour la sous-région dont 90% pour les pays de l'hinterland.
219. La mauvaise définition des attributions des différentes structures dans le service des transports routiers crée des conflits de compétences, notamment entre la SONATT, la DGTTC et le Guichet Unique d'une part et entre l'AGETU et les Collectivités d'autre part, plombant ainsi l'efficacité des actions entreprises. En outre, il existe des chevauchements dans les attributions des structures rattachées au Ministère des Transports et des Infrastructures Economiques.
220. **Quant au transport routier des voyageurs et de marchandises**, il est confronté aux problèmes de fluidité et de tracasseries routières qui réduisent la productivité de ce secteur. Ces entraves à la fluidité routière occasionnent des pertes pour l'Etat de Côte d'Ivoire. En effet, selon le 15^{ème} rapport de l'UEMOA, les ressources collectées au titre

du racket sont passées de 150 milliards de FCFA en 2008 à 350 milliards de FCFA en 2010. Cette situation s'est accentuée avec la crise post-électorale de décembre 2010 qui a fortement accru le nombre de barrages routiers. De même, le mauvais état des routes interurbaines, le vieillissement du parc auto et la mauvaise organisation des opérateurs du secteur des transports routiers, constituent un frein à son développement. De plus, les services en charge de la gestion des transports terrestres ont subi des dégâts importants, entraînant la perte des dossiers physiques de plusieurs milliers de candidats et détenteurs de permis de conduire.

221. En outre, l'on note une très faible qualification des acteurs du transport terrestre que sont les transporteurs, les conducteurs et auxiliaires de transport. Enfin, le nombre pléthorique de syndicats de transporteurs impacte négativement sur l'organisation des services de transports sur le terrain.

222. **Au niveau des services de transport routier urbain**, ils sont essentiellement concentrés sur la ville d'Abidjan et se polarisent sur la Société des Transports Abidjanais (SOTRA). La dégradation de la situation financière et opérationnelle de cette structure s'est caractérisée par une réduction du parc d'autobus de 38%. Le parc d'autobus est passé de 1 200 véhicules en 1990 à 810 véhicules en 2008, alors que dans le même temps la demande potentielle s'était accrue de 29%. Cette dégradation de la situation financière résulte, notamment des retards récurrents accusés par l'Etat dans le paiement des compensations financières dues à la SOTRA. Cette situation s'est aggravée avec la crise post-électorale de décembre 2010 qui a entraîné une diminution du nombre de véhicules du parc auto. Ce nombre est passé de 538 véhicules à fin novembre 2010 à 313 véhicules à fin avril 2011, soit une baisse de 41,82%. Les préjudices subis par la SOTRA pendant cette période se chiffrent à plus de 2,5 milliards de FCFA.

223. La baisse de l'offre de service de la SOTRA s'est traduite par un report de la part de trafic vers les minibus communément appelés « Gbakas », les « 504 », les taxis-compteurs, et les taxis communaux. Elle a favorisé en outre, l'émergence d'un type de transport non autorisé, désigné sous le vocable « woro-woro » assuré par des véhicules banalisés et ne disposant pas toujours des pièces réglementaires, notamment la visite technique et l'assurance. L'inexistence de gares de correspondance et de tête de lignes convenablement aménagées accentue la désorganisation du secteur des transports urbains à Abidjan. De surcroît, l'organisation des départs des minibus Gbakas et taxis est quasiment prise en otage par des jeunes désœuvrés appelés « Gnabros » qui imposent par la violence avec le consentement tacite des syndicats, des prélèvements aux chauffeurs sur chaque départ. Il est important de noter que l'absence d'un système moderne de gestion/régulation de trafic adapté à la grande métropole qu'est devenue Abidjan, au travers d'un dispositif de traitement automatisé et en temps réel des informations sur le trafic et ses perturbations, accentue les difficultés de circulation dans la ville d'Abidjan.

224. Sans cadre institutionnel légal, les services de transport routier urbain dans les villes secondaires se résument à l'exploitation de taxis-ville dans un environnement informel caractérisé par une offre inadaptée, une absence de fréquence et la non-desserte des zones éloignées ou enclavées ainsi que le développement du phénomène très polluant et accidentogène des taxi-motos dans certaines d'entre elles.

225. **Dans le cadre de la sécurité routière**, l'Etat a pris des mesures pour sensibiliser et prévenir les accidents de la circulation et diminuer leur gravité par la création en 1978 de l'Office de Sécurité Routière (OSER).
226. En dépit de ces mesures et en raison de l'indiscipline des usagers de la route, la Côte d'Ivoire continue d'enregistrer un nombre inquiétant d'accidents avec de nombreux morts et blessés. Ces accidents sont essentiellement provoqués par la vétusté du parc auto, les charges à l'essieu excessives et le non respect du code de la route ainsi que la dégradation des infrastructures routières. En effet, selon les statistiques récentes, il est enregistré en moyenne 5 790 accidents par an. Ces accidents ont fait chaque année en moyenne 11 645 victimes dont 11 089 blessées et 556 tuées. Le district d'Abidjan à lui seul totalise plus de la moitié des accidents annuels avec des victimes en général très jeunes.
227. **Au niveau du transport maritime et fluvio-lagunaire**, la Côte d'Ivoire dispose d'une façade maritime de plus de 500 km et de deux ports maritimes dont l'un en eau profonde, celui de San Pedro.
228. Le Port Autonome d'Abidjan traite 91% des échanges extérieurs de la Côte d'Ivoire et réalise 85% des recettes douanières nationales. En 2010, le Port Autonome d'Abidjan a traité un trafic global de 22,5 millions de tonnes de marchandises contre 17,5 millions en 2005 soit une hausse de 28,2%. Quant au Port de San Pedro, son trafic est estimé à 1,2 millions de tonnes en 2010 dont 75% en export et 25% en import.
229. En dépit de ces performances, il n'existe plus de navire battant pavillon ivoirien depuis la disparition de la SITRAM et de la SIVOMAR. De même, la saturation du domaine portuaire et l'inadaptation de certaines infrastructures, notamment l'étroitesse du canal de Vridi, constituent un frein au développement du transport maritime.
230. De plus, les infrastructures portuaires de base connaissent une dégradation avancée. Cet état a été aggravé par la crise post-électorale de décembre 2010 en raison des nombreux dégâts matériels enregistrés, tels que le pillage de bureaux, les vols de matériel de locomotion et de guidage.
231. **A propos du transport fluvio-lagunaire**, l'exploitation des berges lagunaires de la ville d'Abidjan est essentiellement assurée par les bateaux-bus de la SOTRA. Le service des bateaux-bus de la SOTRA, qui est une composante de la convention de concession qui lie cette société à l'Etat de Côte d'Ivoire, a une faible capacité de couverture. L'offre de transport dans ce domaine a considérablement diminué avec seulement 4 bateaux bus fonctionnels sur 13 qui l'étaient avant l'élection présidentielle de 2010.
232. Parallèlement à ce secteur formel, environ cinquante « pinasses » et « tines » assurent de manière informelle et quotidiennement, au niveau d'Abidjan, un trafic passagers au moins égal à celui de la SOTRA et un trafic marchandises non négligeable, réalisés sur quinze lignes, dans des conditions de confort et de sécurité précaires. Au delà du district d'Abidjan, 105 « pinasses » et « tines » répertoriées animent un transport interurbain et même interétatique sur les lagunes Aby et Ebrié. Ce mode de transport est privilégié par les populations des zones lagunaires allant de la frontière du Ghana à la ville de Grand-Lahou.
233. Par ailleurs, la sécurisation de la zone économique exclusive sous juridiction ivoirienne n'est plus assurée depuis la fin de la crise post-électorale de décembre 2010, en raison

du pillage du Centre de Coordination des Opérations de Recherche et Sauvetage et de certains arrondissements maritimes d'une part, de la destruction des trois zodiacs de la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires et de l'inexistence de vedettes maritimes et lagunaires d'autre part.

234. **En ce qui concerne le transport ferroviaire**, la Côte d'Ivoire dispose d'une ligne de voie ferrée de 639 Km qui la relie au Burkina Faso. Ce chemin de fer qui, par ailleurs, ne comporte qu'une seule voie, à l'exception de 17 km à double voie à Abidjan, passe par sept villes de la Côte d'Ivoire, avec 35 gares et 18 haltes. L'exploitation des infrastructures ferroviaires qui a été confiée à la SITARAIL en 1994 a eu pour effet l'accroissement du trafic marchandises qui a doublé en l'espace de 5 ans, passant ainsi de 504 000 tonnes en 1996 à plus de 1 million de tonnes en 2001. Après une cessation des activités ferroviaires due à la crise de septembre 2002, le trafic a repris progressivement à partir de l'année 2003. Le transport ferroviaire reste cependant confronté à l'insuffisance et à la vétusté des infrastructures et du matériel d'exploitation. En effet, le système rail est inadapté et ne permet plus de commander les locomotives modernes.

235. **Au niveau des transports aéroportuaires**, la Côte d'Ivoire compte 27 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique dont 3 aéroports à caractère international (Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké). Le trafic voyageur à l'aéroport international Félix Houphouët Boigny d'Abidjan était estimé à 959 950 passagers en 2009 contre 912 068 en 2010. Le nombre de passagers pour les neuf premiers mois de l'année 2011 s'élève à 427 059. Cette baisse du trafic est essentiellement due à la crise post-électorale de décembre 2010.

236. Le mauvais état des aérodromes de l'intérieur du pays est lié en général, à l'insuffisance ou à l'absence des allocations budgétaires nécessaires à leur entretien et leur modernisation. De façon spécifique, les crises successives de 2002 à 2011 ont multiplié les actes de vandalisme et de pillage sur les aérodromes des districts du Denguélé, des Montagnes, des Savanes, de la Vallée du Bandama, du Woroba et du Zanzan.

237. Au total, en dépit des performances des ports et de l'aéroport Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, le secteur des infrastructures et services de transports connaît de nombreuses difficultés telles que la dégradation des infrastructures de transport et l'inadaptation des services de transport.

II.4.2. Energie

Un facteur important pour le développement du pays

238. En Côte d'Ivoire, la production d'électricité est assurée par six barrages hydroélectriques (Ayamé 1, Ayamé 2, Kossou, Taabo, Buyo et Fayé), trois centrales thermiques (Vridi 1, CIPREL et AZITO) et une centrale thermique d'appoint en location (AGGREKO).

239. En 2010, la capacité de production était basée sur une puissance totale installée de 1 390 MW dont 604 MW pour les centrales hydrauliques et 786 MW pour les centrales thermiques. La production totale d'énergie électrique était de 5 883 GWh dont 1 618 GWh d'origine hydraulique soit 27,5% et 4 265 GWh d'origine thermique soit 72,5%. La forte dépendance de la production nationale au thermique fragilise le système

électrique compte tenu des coûts élevés de production liés à cette technologie et des difficultés d'approvisionnement en gaz naturel.

240. Depuis 1994, l'interconnexion du réseau électrique national avec ceux de la sous région a permis d'exporter le surplus de la production d'électricité vers le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Mali et le Togo. En 2007, la quantité d'énergie exportée par la Côte d'Ivoire vers ces pays était de 772,49 GWh avant de baisser par la suite pour se situer à 484 GWh en 2009. En raison de la crise énergétique de 2010, ces exportations sont passées à 471 GWh, soit une baisse de 39% par rapport à 2007. En effet, pour compenser le déficit de production de la période de février à juin 2010, la Côte d'Ivoire a effectué des achats d'énergie auprès de Volta River Authority du Ghana, à hauteur de 131,3 Gwh.
241. L'électricité est acheminée à travers un réseau électrique composé de 4 390 Km de ligne électrique haute tension dont 1 849 Km de ligne 225 KV et 2 541 Km de ligne 90 KV. Pour sa distribution, le réseau s'appuie sur 19 300 Km de ligne moyenne tension (15/33 KV) et 16 133 Km de ligne basse tension (220/380V).
242. A côté de la fourniture en électricité par les centrales hydro-électriques et thermiques, se développent les Energies Nouvelles et Renouvelables telles que l'énergie solaire, l'énergie issue de la biomasse, l'énergie éolienne et la micro hydraulique. Ainsi, des projets d'éclairage domestique et public, d'hydraulique pastorale et villageoise ont pu être réalisés dans certaines localités rurales avec l'appui de l'Institut de Recherche sur les Energies Renouvelables. Par ailleurs, une Direction des Energies Renouvelables a été créée en 2009 en vue de conduire les différentes réformes institutionnelles et réglementaires nécessaires à la vulgarisation des Energies Propres.
243. **En ce qui concerne la demande**, les besoins de la consommation nationale brute d'électricité pour l'année 2010 étaient relativement couverts et s'élevaient à 5 548 GWh. Au regard du taux de croissance annuel de la consommation nationale qui est d'environ 8%, le système électrique ivoirien n'offre qu'un équilibre offre/demande précaire. Aussi, le pays pourrait-il connaître à nouveau un déficit énergétique à partir du premier trimestre 2013 si rien n'est fait pour accroître sa capacité de production. En effet, une capacité supplémentaire de 120 MW sera à court terme nécessaire.
244. Sur l'ensemble du territoire, plus de 75% des ménages n'ont pas accès à un abonnement électrique en raison du coût élevé de l'électricité et des difficultés d'accès géographiques à cette source d'énergie. En effet, le taux de localités électrifiées est actuellement de 33% et la population vivant dans ces localités représente 74% de la population totale. En milieu rural et en zone périurbaine, de nombreux ménages s'adonnent à la sous location d'électricité avec, notamment les risques de court-circuit et d'incendies.
245. **Au niveau de la gestion du secteur**, des conflits de compétences sont apparus dans l'exécution des missions des structures étatiques. De plus, les actions entreprises dans la lutte contre les pertes non techniques comme la fraude, les actes de vandalisme et les branchements anarchiques ne sont pas conduites à bonne fin.
246. En outre, le secteur de l'électricité connaît un réel déséquilibre financier en raison, d'une part, des charges importantes d'exploitation et d'investissement, et d'autre part de l'insuffisance des recettes. Le déficit cumulé du secteur s'élevait à plus de 60

milliards de FCFA à fin 2007 et s'accroît chaque année de plusieurs dizaines de milliards de FCFA. En effet, les charges de combustibles ont plus que doublé du fait de l'indexation du prix du gaz naturel sur celui du baril du pétrole. Parallèlement, la structure tarifaire n'a pas suivi cette restructuration. Le secteur ne dégage donc plus aucune marge d'autofinancement depuis plusieurs années, ce qui empêche tout développement et expose le patrimoine public au vieillissement.

247. **Au plan des ressources humaines**, il est constaté une insuffisance du personnel de spécialité du fait de la fermeture de l'École Supérieure Interafricaine de l'Electricité (ESIE) en 2001. De ce fait, les structures opérant dans le secteur n'arrivent plus à compenser suffisamment les nombreux départs à la retraite. De plus, les cadres issus des structures de formation n'ont pas la possibilité de satisfaire leur besoin de renforcement de capacités.

II.4.3. Mines

Mines, un potentiel peu exploité

248. La gestion du patrimoine minier est assurée par la Direction Générale des Mines et de la Géologie du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie. La Société pour le Développement Minier (SODEMI), principale société nationale du secteur minier, joue un rôle moteur dans la promotion du potentiel minier de la Côte d'Ivoire. Les travaux d'exploration minière étaient, dans un passé récent, centrés sur l'or. L'intérêt est aujourd'hui porté aussi sur les autres substances (le fer, le nickel, le manganèse, la bauxite, etc.) avec en 2010, 42 permis de recherche de l'or sur 57.

249. Au niveau de l'exploitation des ressources minières, six sociétés opèrent sur le territoire ivoirien dont quatre dans l'exploitation de l'or (mines d'Ity, d'Angovia, de Bonikro et de Tongon) et deux pour le manganèse (mines de Lauzoua et de Bondoukou). En 2010, la quantité d'or brut extraite des mines industrielles était de 5 124 Kg contre 6 942 Kg en 2009. Cette baisse en 2010, est due, en partie, aux perturbations des activités de production pendant la crise post électorale de décembre 2010.

250. La SODEMI, faisant la promotion du potentiel minier de la Côte d'Ivoire, participe, aux côtés des compagnies étrangères, à l'exploration minière et à la mise en valeur des gisements découverts. Après l'exploitation de la colombo-tantalite d'Issia, du diamant de Séguéla (interrompue depuis 2002 du fait de la crise), elle a réalisé l'exploitation pilote du manganèse de Lauzoua avec une production moyenne de 100 000 tonnes par an. Elle s'active actuellement à poursuivre cette exploitation par l'implantation d'une usine, en collaboration avec des partenaires chinois, en vue de produire annuellement 200 000 tonnes sur des réserves estimées à plus de 2 000 000 tonnes. Depuis 2007, la société indienne Taurian a également entrepris l'exploration du manganèse à Bondoukou. Ces travaux ont abouti à l'identification des réserves évaluées à plus de 3 000 000 tonnes. La production cumulée, de 2009 à 2010, est de 140 000 tonnes.

251. A côté de ces exploitations industrielles, il s'est développé une exploitation artisanale et semi-industrielle de l'or et du diamant dans différentes régions du pays par des Groupements à Vocation Coopérative (GVC) ou des personnes physiques agréées. L'exploitation artisanale du diamant s'est développée particulièrement dans les zones de Séguéla et de Tortiya. Mais depuis 2005, l'exportation du diamant est interdite par un embargo de l'ONU. L'exploitation artisanale et semi-industrielle connaît des

difficultés d'encadrement et de suivi de la part de l'Administration minière qui ne dispose pas de moyens conséquents et appropriés.

252. Le secteur minier dispose de potentialités estimées à plus de 3 000 millions de tonnes de fer, 390 millions de tonnes de nickel, 1 200 millions de tonnes de bauxite, 7 millions de tonnes de manganèse et plus de 150 tonnes d'or. Il dispose également d'un vaste domaine paléoprotérozoïque constitué de plus de 100 000 km² de sillons volcano-plutoniques et sédimentaires (le plus étendu des pays couverts par le craton Ouest africain) à fort potentiel de minéralisation aurifère. La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en ajoute aux atouts de ce secteur.
253. Malgré ces atouts, le secteur minier est confronté à des difficultés majeures que sont : (i) la faible production de cartes de données géologiques, documents de référence pour les travaux miniers, dont l'élaboration est essentiellement liée aux donateurs extérieurs ; (ii) le manque d'infrastructures de base pour la mise en valeur des gisements déjà identifiés ; (iii) l'absence d'investissements public et privé nationaux liée au manque de tradition minière et de stratégies ; (iv) l'inadaptation du cadre légal et institutionnel aux exigences actuelles du secteur minier et (v) l'inexistence de structures de transformation de produits miniers.

Hydrocarbures, des handicaps à surmonter

254. La valorisation et la gestion des hydrocarbures sont assurées par trois sociétés parapubliques : la PETROCI qui a en charge le développement du potentiel pétrolier, la SIR qui assure l'approvisionnement du marché national en produits pétroliers et la GESTOCI qui a pour mission de constituer et de gérer les stocks outils et de sécurité, respectivement pour le compte de certains distributeurs et de l'Etat.
255. Ces structures sont confrontées à diverses difficultés : la PETROCI, créée pour être le fer de lance d'un développement aussi intégré et diversifié que possible, n'a pu exporter son savoir-faire et n'est toujours pas opérateur dans le bassin sédimentaire ivoirien. Elle reste également confrontée au nombre grandissant de départs à la retraite de ses cadres techniques, ce qui pourrait limiter à terme, ses capacités de participer efficacement à l'exploration et l'exploitation des ressources nationales. La SIR, bien qu'elle soit encore performante, a une capacité de production limitée et des équipements qui deviennent de plus en plus obsolètes. La GESTOCI est confrontée à un double problème, celui de la gestion des stocks et de la conduite de son processus de privatisation.
256. La production d'hydrocarbures connaît deux tendances sur la période 2001-2010. Une tendance en hausse continue est observée entre 2001 et 2006, pour la production de pétrole brut et de gaz naturel. La production de pétrole est passée de 2,35 millions en 2001 à 14,60 millions de barils en 2005. Sur la même période celle du gaz est passée de 48,20 milliards à 61,40 milliards de pieds cube. Cette tendance à la hausse s'est confirmée pour la production de gaz sur la période 2006-2010 atteignant 64,11 milliards de pieds cube tandis qu'elle s'est inversée pour la production de pétrole brut passant de 22,43 millions de barils à 14,75 millions de barils sur la même période. Cependant, ces niveaux de production demeurent modestes par rapport aux ambitions de la Côte d'Ivoire.

257. Malgré les efforts consentis pour l'amélioration de cette production et des circuits de commercialisation des produits pétroliers, des difficultés persistent. En effet, l'insuffisance de financement pour l'exploration et la construction d'infrastructures pétrolières contribue à réduire les capacités de production des hydrocarbures. A cela s'ajoute l'épuisement des réserves de gaz naturel en exploitation. De plus, l'absence de cadre réglementaire pour les activités de transport des produits pétroliers, les fraudes enregistrées au niveau de la distribution de ces produits et les faibles capacités de stockage du gaz butane entraînent des perturbations au niveau de l'approvisionnement et de la commercialisation des produits pétroliers sur le marché national.
258. La consommation nationale de produits pétroliers, incluant le bitume n'a pas connu de hausse très significative. Elle est passée de 1 067 738 m³ en 2000 à 1 162 000 m³ en 2010. La consommation de gaz domestique quant à elle, a plus que doublé, évoluant de 60 410 tonnes en 2000 à 130 000 tonnes en 2010. Toutefois, l'accès de certaines franges de la population aux produits pétroliers et au gaz butane reste limité compte tenu (i) du coût élevé de ces produits ; (ii) de l'approvisionnement irrégulier du marché, particulièrement en gaz butane et (iii) de l'insuffisance de la production et de la faible capacité nationale de stockage de gaz butane.
259. A cela, s'ajoutent la faiblesse ou l'inexistence de l'approvisionnement de certaines villes de l'intérieur du pays, particulièrement dans les districts du Denguelé, des Montagnes, des Savanes, de la Vallée du Bandama, du Wôrôba et du Zanzan et la dégradation du réseau de distribution de produits pétroliers du fait des crises successives. Cette situation amène les populations à recourir souvent à la biomasse (bois de chauffe, charbon de bois) comme source d'énergie, ce qui constitue une menace pour la sauvegarde de l'environnement et l'équilibre de la biodiversité.
260. En ce qui concerne la gestion du secteur, la politique d'attribution et de gestion des permis ne s'est pas toujours faite de façon optimale. Cela a entraîné un manque à gagner pour l'Etat, évalué à environ 200 milliards de FCFA pour la période 2002-2004, selon la Banque Mondiale.
261. Enfin, sur le plan du développement local, les régions côtières concernées et leurs populations n'ont pratiquement pas profité du développement du secteur pétrolier et gazier. En effet, seuls quelques emplois ont été créés et peu d'investissements publics ont été réalisés dans ces régions.

II.4.4. Agriculture, Ressources Animales et Halieutiques

Mutations et évolutions structurelles majeures

262. L'agriculture demeure la base de l'économie nationale. En effet, elle contribue à 22% de la formation du PIB et constitue la source de revenus de 2/3 des ménages. Elle procure environ 75% des recettes d'exportation non pétrolières. Jusqu'aux réformes engagées à partir des années 1990, son développement était tributaire des interventions de l'Etat, soit directement par des investissements en infrastructures en milieu rural, soit par l'intermédiaire de Sociétés d'Etat comme la PALMINDUSTRIE, la CIDT, la SODERIZ, la SODESUCRE, la SODEPALM, la SODEFEL et la SODEPRA.
263. En 1993, l'Etat a entrepris d'importantes réformes agricoles à travers le « Plan Directeur de Développement Agricole 1992-2015 ». Au terme de ces réformes, l'Etat s'est

désengagé des filières de production en privatisant la plupart des Sociétés d'Etat. En outre, il a restructuré les services d'encadrement en créant l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) pour le conseil agricole, le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) pour la recherche agronomique et le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) pour le financement de la recherche et du conseil agricole. Pour compléter ces réformes, l'Etat a adopté la loi n° 97-721 du 23 décembre 1997 régissant les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), en vue de l'émergence de nouveaux acteurs privés de type associatif capables de prendre la relève de l'Etat dans l'ensemble des secteurs productifs. Enfin, devant les conflits répétés autour de la question foncière, l'Etat a adopté la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural. Cette loi purge le droit coutumier, consacre à la fois la propriété individuelle et collective et pose les bases d'un marché foncier.

264. Dans sa volonté d'impliquer davantage les producteurs dans la gestion de la filière café - cacao, l'Etat a procédé à l'achèvement de la liquidation de la Caisse de Stabilisation (CAISTAB) le 15 septembre 2001 et à la mise en place de l'Autorité de Régulation du Café-Cacao (ARCC) pour le cadre réglementaire et la Bourse du Café-Cacao (BCC) pour la commercialisation. Plus tard, pour distinguer les opérations de développement, de régulation, de garantie et de contrôle, des structures d'accompagnement, comme le Fonds de Développement et de Promotion des Activités des Producteurs de Café et de Cacao (FDPCC), le Fonds de Régulation et de Contrôle (FRC), et le Fonds de Garantie des Coopératives de Café-Cacao (FGCCC) ont été créées. Les conflits récurrents entre ces structures, l'absence de bonne gouvernance, la mauvaise représentation des producteurs dans les organes de gestion et la faible capacité des OPA au vu des missions et des rôles qui leur ont été attribués lors de la réforme de la filière ont compromis leur efficacité.

265. Par ailleurs, exception faite des filières riz, hévéa et palmier, cette dynamique de responsabilisation et d'autogestion par les producteurs, n'a pas donné les résultats escomptés dans la plupart des autres filières. Ainsi, dans la filière coton, des difficultés sont apparues dans l'approvisionnement des producteurs en intrants et au niveau du paiement des arriérés des cotonculteurs. Concernant la filière de l'anacarde, elle souffre de la mauvaise organisation des producteurs, de la position dominante de certains acheteurs et du faible niveau de transformation locale correspondant à seulement 1,5% de la production.

Structuration du secteur agricole et caractéristiques des systèmes de production

266. Le secteur agricole est composé de trois sous-secteurs : (i) la production végétale qui est organisée autour de 19 filières ; (ii) la production animale et halieutique qui compte 8 filières professionnelles et (iii) la production sylvicole animée par des opérateurs paraétatiques et privés. L'analyse des sources de croissance montre une prédominance du sous-secteur de la production végétale qui se décline en deux grandes catégories de cultures.

Les secteurs clés de l'agriculture

267. **Les cultures pérennes ou d'exportation** telles que le cacao, le café, l'hévéa, le coton, l'ananas, l'anacarde, le palmier à huile et la banane assurent 40% des recettes d'exportation. Ces cultures ont toujours bénéficié de l'appui technique et financier des pouvoirs publics. Elles occupent plus de 72% des superficies cultivées. Les superficies occupées et le volume de production augmentent à un rythme constant. Seuls le coton, le café et l'ananas ont enregistré une baisse significative tant au niveau des superficies mises en culture que des volumes de production.
268. Concernant la **filière Ananas**, les exportations des petits producteurs ont connu une forte baisse, passant de 150 000 tonnes en 1999 à 10 000 tonnes en 2009. Cette baisse est liée au retard mis par les producteurs à adopter la nouvelle variété MD2⁴. En effet, l'instauration de normes plus rigoureuses en termes de production et les exigences de traçabilité sur les marchés européens constituent un défi majeur pour les petits exploitants.
269. Globalement, la filière se trouve confrontée à plusieurs problèmes, en l'occurrence : (i) la pression sur les prix liée à la concurrence mais aussi à la compétitivité de la variété MD2 ; (ii) la hausse importante du fret depuis le début des années 2000 en raison, entre autres, de la diminution des volumes exportés ; (iii) les perturbations dans le système de financement et (iv) le faible accès des petits producteurs aux financements en vue de la reconversion des plantations à la variété MD2.
270. Au niveau de la **filière anacarde**, la culture de l'anacardier, en plein essor depuis une vingtaine d'années, est devenue la principale culture de rente de la zone de savane loin devant le coton. La production exportée est passée de 75 000 tonnes de noix brute en 1999 à plus de 350 000 tonnes en 2010. La Côte d'Ivoire est devenue le premier producteur africain et un opérateur important sur le marché mondial. L'anacardier est cultivé par environ 250 000 planteurs subvenant aux besoins de 1,5 millions de personnes. Ces producteurs sont en majorité de petits exploitants ne possédant que deux à trois hectares.
271. Cependant, la filière fait face à plusieurs problèmes dont : (i) la faiblesse du rendement avec en moyenne 300 kg/ha contre 1t/ha en Inde ; (ii) le faible taux de transformation locale correspondant à 1,5% de la production ; (iii) l'inorganisation des producteurs et (iv) la très forte dépendance du marché indien avec 95% des exportations vers celui-ci.
272. Quant à la **filière coton**, elle est en développement continu depuis les années 1960 grâce à un appui de l'Etat. La production de coton avait atteint 400 000 tonnes au cours de la campagne 1999/2000. Depuis la campagne 2003/2004 par contre, la situation de la filière s'est considérablement détériorée malgré une hausse en 2004/2005. La production 2009/2010 était de 185 000 tonnes.
273. Cet effondrement de la production est le résultat des effets conjugués de la crise sociopolitique qu'a traversée le pays et de la baisse des prix sur le marché international. Cette baisse est due à un excédent de l'offre induit en partie par les subventions accordées par certains pays développés à leurs producteurs et aussi par des gains de

⁴ L'itinéraire technique de production de l'ananas MD2 permet de réaliser deux cycles de production avec le même plant et donc de réduire les coûts de production

- productivité de pays producteurs comme l'Inde ou le Brésil. A ces facteurs exogènes s'ajoute une baisse des rendements qui sont passés de 1400 kg/ha en moyenne jusqu'au début des années 2000, à moins de 800 kg/ha en 2010. Cette baisse résulte principalement de la dégradation de l'appareil de production, de la difficulté d'accès aux services d'encadrement et de l'augmentation du coût des engrais et autres intrants.
274. S'agissant de la filière **palmier à huile**, la Côte d'Ivoire est le premier exportateur d'huile de palme en Afrique avec une production de 400 000 tonnes en 2010. Environ 74% de la superficie des palmeraies appartient à 35 000 planteurs indépendants, dont près de 50% possèdent des plantations de moins de 10 hectares. Cependant, les plantations villageoises ne représentent que 55% de la production ; les rendements moyens étant beaucoup plus faibles que ceux des complexes industriels.
275. Les principaux problèmes de la filière sont : (i) la non utilisation du matériel végétal sélectionné ; (ii) le vieillissement des palmiers ; (iii) l'insuffisance de l'entretien et de la fertilisation ; (iv) l'inefficacité des pratiques de récolte chez les petits exploitants ; (v) le coût élevé du transport ; (vi) l'inefficacité de la transformation et (vii) l'absence de fonds de renouvellement et de développement des plantations.
276. Pour la filière **hévéa**, les plantations qui couvrent plus de 129 000 ha se répartissent entre plantations industrielles (38%), plantations villageoises (60 %) et plantations gérées par la recherche (2%). La transformation est assurée par des sociétés agro-industrielles et deux usiniers indépendants. Le volume des exportations s'est accru de 7% par an entre 1995 et 2010, atteignant 215 000 tonnes. La valeur des exportations, quant à elle, a augmenté beaucoup plus rapidement au cours des cinq dernières années, à raison de 30% par an du fait de l'accroissement des prix mondiaux.
277. L'héveaculture est confrontée à plusieurs difficultés, notamment : (i) la faiblesse du taux de transformation locale avec moins de 1% en produit fini de caoutchouc sec ; (ii) l'insuffisance de financement des programmes de renouvellement et d'extension ; (iii) le vieillissement du verger et (iv) les attaques répétées du Fomès.
278. **Les cultures vivrières** contribuent pour plus de 17% au PIB. Toutefois, elles ne bénéficient pratiquement pas d'appuis publics, à l'exception du riz. En dépit de l'existence des faïtières organisées autour de la commercialisation, l'organisation des filières des produits vivriers demeure informelle.
279. Concernant la **filière riz**, la production nationale est estimée à 600 000 tonnes de riz blanchi en moyenne par an depuis 2008. Elle couvre à peine 50% des besoins de consommation nationale estimée à 1 500 000 tonnes de riz blanchi. Pour combler ce déficit, la Côte d'Ivoire a recours à des importations massives qui se chiffraient en 2009 à 919 000 tonnes de riz blanchi pour un coût de plus de 235 milliards de FCFA.
280. Les problèmes clés identifiés pour la filière riz sont les suivants : (i) la faible productivité du riz local ; (ii) l'inefficience de la commercialisation et la transformation du paddy et (iii) le faible niveau d'organisation de la filière.
281. Quant aux **cultures maraîchères**, les plus cultivées sont le gombo, l'aubergine et le piment avec une production annuelle estimée à 294 000 tonnes en 2005, pour une superficie d'environ 26 650 ha. Les principaux produits importés sont : l'oignon, la pomme de terre, la tomate, le chou, etc.

282. **Au niveau des racines et tubercules**, les principales cultures sont le manioc et l'igname. La Côte d'Ivoire produit environ 2,5 millions de tonnes de manioc et environ 6 millions de tonnes d'ignames par an, destinées notamment au marché local.
283. En somme, le développement de la production vivrière est confronté à de nombreuses contraintes dont les plus importantes sont : (i) la non maîtrise de l'eau ; (ii) une absence de politique favorable à l'utilisation des intrants de production, principalement les produits phytosanitaires, les engrais et le matériel agricole ; (iii) une insécurité foncière et la pratique d'un système agricole itinérant par la culture sur brûlis qui ne permettent pas d'investissements durables ; (iv) un accès difficile au crédit ; (v) une faible organisation des filières ; (vi) une insuffisance des infrastructures de stockage et (vii) un taux élevé des pertes post-récoltes.
284. En ce qui concerne **l'élevage, la pêche et l'aquaculture**, ils demeurent encore des activités secondaires. Leur contribution au PIB ne dépasse pas 3%. Le secteur de l'élevage a aussi vu l'émergence de puissantes organisations professionnelles ; c'est le cas notamment de l'Association Interprofessionnelle Avicole Ivoirienne (IPRAVI) pour l'aviculture et l'Association des Producteurs de Porcs de Côte d'Ivoire (APPORCI) pour la filière porcine.
285. L'élevage se pratique sur l'ensemble du territoire national avec une forte prédominance des ruminants au Nord et au Centre et les élevages à cycle court au Sud. Le secteur de l'élevage comprend principalement 4 filières constituées chacune d'élevages traditionnels, largement répandus et d'élevages modernes moins nombreux, mais organisés avec un niveau élevé d'investissements privés. Ce sont principalement: (i) la filière des ruminants ; (ii) la filière avicole ; (iii) la filière porcine et (iv) la filière des élevages non conventionnels.
286. **Au niveau de la filière des ruminants**, plus de 95% des élevages bovins sont de type traditionnel et constitués de 3 races : N'dama, Baoulé, Zébus. Le système d'élevage est de type extensif, sédentaire ou semi-transhumant. L'essentiel de la production est destiné à la boucherie. L'élevage laitier moderne, peu répandu, ne représente que 10 % de la production nationale. Quant au cheptel ovin et caprin, il est composé de moutons Djallonké et de chèvres naines locales. Si l'élevage des ovins a bénéficié de Programmes de Développement depuis 1973, il n'en est pas de même pour celui des caprins.
287. Par ailleurs, les organisations d'éleveurs sont peu nombreuses et leur poids économique est négligeable. De même, le commerce du bétail et de la viande, bien qu'étant dynamique, est peu structuré. Enfin, la production nationale couvre 45% de la consommation actuelle de viande et seulement 15 % de la consommation des produits laitiers.
288. **Concernant la filière avicole**, l'aviculture traditionnelle ne fait l'objet d'aucun programme d'appui spécifique quand bien même elle constitue une source importante de protéines et de revenus dans le milieu rural. Cependant, le taux d'exploitation reste très faible, de sorte que la Côte d'Ivoire importe annuellement environ 3 millions de volailles traditionnelles.
289. A côté de ces élevages traditionnels, se sont développés des élevages modernes concentrés autour des centres urbains qui contribuent pour 50 % à la production nationale. Cette aviculture moderne dispose d'une bonne organisation professionnelle

et est créatrice de nombreux emplois. La taxe spéciale à l'importation de la viande de volaille a permis un accroissement annuel de l'industrie nationale de la volaille de 8% par an. Cependant, la filière a connu des pertes économiques énormes liées à l'apparition de l'épizootie de la grippe aviaire en mai 2006.

290. Enfin, la **filière des élevages non conventionnels**, où l'intensification et la structuration ne sont pas encore amorcées, est constituée de l'apiculture, de la cuniculiculture, de l'héliciculture, de l'aulacaudiculture, de la sériciculture et de la raniculture. Cette filière a bénéficié d'un Programme de Développement dans le centre du pays, mais les résultats obtenus ont été anéantis par la crise de septembre 2002.
291. La production nationale de viande en 2006 était de 15 165 tonnes équivalent carcasse (tec) pour les bovins et 7 495 tec pour les petits ruminants. La production de volailles est de 16 873 tec et 26 050 tonnes d'œufs. La production laitière est de 23 825 tonnes. Les taux de couverture en 2006 sont de 25 % pour la viande bovine, 64 % pour les petits ruminants, 15% pour les porcs, 96 % pour la volaille, 100% pour les œufs de consommation et 12 % pour le lait.
292. En matière de **ressources halieutiques**, les activités menées concernent: (i) la pêche maritime industrielle dont le produit principal est la sardine (81%); (ii) la pêche maritime artisanale ; (iii) la pêche artisanale lagunaire, (iv) la pêche artisanale continentale et (v) l'aquaculture.
293. La pêche occupe une place importante dans l'économie du pays. Elle procure près de 70 000 emplois directs et fait vivre plus de 400 000 personnes. Le poisson reste la principale source de protéines animales du consommateur ivoirien. Il représente près de 50% de la consommation en protéines animales. La consommation par habitant se situe entre 11 et 14 kg/an. La pêche représentait 0,9% du PIB agricole en 2005. La production ivoirienne de produits halieutiques connaît une tendance baissière très marquée de 47% sur la période 2000-2005 alors que la contribution de l'aquaculture reste insignifiante. La pêche artisanale, dont les principaux acteurs sont des ressortissants de la sous-région ouest africaine, contribue pour près de 60% à la production nationale.
294. Au niveau de la pêche maritime industrielle, la production totale a fortement baissé (-7,10%/an) depuis 1990, passant de 40 000 tonnes en 1990 à 23 880 tonnes en 1997. Après une hausse entre 1997 et 2000 avec un taux de croissance de 7,5% /an, les débarquements connaissent une baisse régulière de 34 279 tonnes (2000) à 19 379 tonnes (2004). La pêche sardinière est la plus importante en volume avec une contribution moyenne annuelle de 81%. Elle est suivie de loin par la pêche chalutière (17%) et la pêche crevettière dont la production moyenne annuelle ne s'élève qu'à 2 % de la production moyenne totale. L'industrie des conserves de thon paraît en situation de reconquête de ses performances passées et la branche import-distribution de poisson maintient ses performances malgré un environnement économique défavorable.
295. En ce qui concerne la pêche artisanale maritime, au cours de la dernière décennie, elle a fourni, chaque année, entre 14 000 et 23 000 tonnes de poissons et divers crustacés avec une moyenne de 18 250 tonnes/an, soit 3,6 fois plus que la pêche chalutière. Ce tonnage représente par ailleurs 24% de la production nationale, 37% de la production maritime et 40% de la production artisanale tous milieux considérés. Ces performances sont révélatrices du poids considérable de la pêche artisanale maritime dans la

- production nationale de produits halieutiques. Malgré ces performances, les revenus des pêcheurs restent faibles. De plus, le secteur fait face à une insuffisance du dispositif de surveillance contre la pêche illicite.
296. Au niveau de la pêche artisanale lagunaire, 60% à 80% de la production qui fluctue entre 15 000 tonnes et 20 000 tonnes par an provient de la lagune Aby.
297. Concernant la pêche artisanale continentale, selon les données disponibles, les lacs seraient sous-exploités, de l'ordre de 30% à Ayamé à de 80% à Buyo. Les densités de pêcheurs professionnels sont en effet partout inférieures aux normes officielles autorisées. Cette densité varie de 1,1 pêcheurs/km² à Buyo à 4,3 pêcheurs/km² à Taabo. On observe une baisse ininterrompue de la production globale, à un taux annuel moyen de -6,7%. La production s'est effondrée de 21 000 tonnes en 1990 à 10 500 tonnes en 2000, soit une baisse de 50% en 10 ans.
298. La production aquacole totale a augmenté assez régulièrement en volume depuis 1993, passant de 351 tonnes à 1 200 tonnes en 2000. Le taux de croissance a été très élevé entre 1995 et 2000, se situant à 24,6% l'an. La production a connu un déclin entre 1993 et 1995 avec un taux négatif de 0,68%. La production de poisson d'élevage reste relativement très faible par rapport à celle de la pêche continentale qui est pour le consommateur le principal substitut du poisson d'aquaculture. Pour l'année 2000, la production piscicole ne représentait que 11% de celle de la pêche continentale.
299. La destruction du potentiel de production des ranchs et stations, le pillage des structures d'encadrement et de vulgarisation, l'affaiblissement du système de surveillance des eaux et les destructions d'élevages privés du fait des différentes crises qu'a connues le pays, ont entraîné une forte réduction des productions nationales.
300. En outre, le faible développement des productions animales et halieutiques est dû en grande partie aux facteurs suivants: (i) l'insuffisance de dispositions réglementaires, institutionnelles et législatives; (ii) l'insuffisance du renforcement des capacités institutionnelles et humaines; (iii) la faible productivité des ressources animales et halieutiques et (iv) la mauvaise gestion (qualitative et quantitative) des ressources halieutiques.
301. Les dispositions portant sur la réglementation de l'exploitation des sites des ressources halieutiques datent de plus d'une vingtaine d'années. Il n'existe pas de dispositions réglementant la gestion de la transhumance et des parcours de bétail. L'élevage et la pêche ne disposent pas de politique de promotion des métiers et le mécanisme de financement dans le secteur des ressources animales et halieutiques est inadapté.
302. Par ailleurs, les filières du secteur sont mal structurées et ne sont pas professionnalisées. Elles manquent de compétence technique en matière de production, de transformation et de commercialisation. Le secteur ne dispose pas de données statistiques fiables et la formation professionnelle ainsi que l'enseignement technique dans ce domaine sont mal orientés.
303. En ce qui concerne la productivité, les animaux ne sont pas productifs et les intrants vétérinaires ont un coût très élevé. Le cheptel national est décimé. Les aménagements agro-pastoraux sont vétustes et non fonctionnels et les infrastructures de production animales et halieutiques (ranchs, stations, site d'embarquement, etc.) sont détruites. Les structures de recherche et développement, d'encadrement et de formation ne sont

pas compétitives et manquent de moyens pour impacter le développement de l'élevage et des pêches. La maîtrise des épizooties et de la qualité des Denrées Animales et d'Origine Animales (DAOA) est difficilement assurée malgré les efforts consentis dans ce domaine.

304. Au plan de la gestion, les ressources halieutiques maritimes, lagunaires et continentales sont très limitées. Elles sont menacées par la pollution, les changements climatiques et en grande partie par les pratiques de pêche illicites non déclarées et non réglementées. L'absence de patrouilleurs maritimes et de moyens nautiques appropriés pour des missions en mer, ainsi que des moyens de détection et d'identification ne permettent pas une meilleure surveillance de nos eaux.
305. De plus, les outils de production de la pêche industrielle et de la pêche artisanale connaissent une dégradation qui compromet leur compétitivité. Par ailleurs, pour assurer leur survie, les usines doivent se conformer aux normes sanitaires de plus en plus exigeantes et améliorer leur productivité.
306. La Côte d'Ivoire reste fortement dépendante des importations pour la satisfaction de sa demande intérieure en produits halieutiques. Les revenus des pêcheurs restent également faibles en raison de la baisse de la production halieutique, consécutive aux importantes pertes post captures, aux difficultés de conservation des produits halieutiques et au pillage des ressources de la Zone Economique Exclusive (ZEE).

Les principales problématiques de développement

307. L'évaluation du plan directeur de développement agricole 1992-2015 conclut que l'intensification de l'agriculture est loin d'être réalisée et la déforestation s'est aggravée. L'exode rural n'a pu être maîtrisé et la population agricole ne s'est pas rajeunie. Malgré l'adoption d'une loi sur le foncier, les problèmes de l'accès et de la sécurisation des terres restent entiers. Les systèmes d'encadrement n'ont pas amélioré significativement les performances du secteur, le financement agricole demeure une contrainte majeure et la synergie entre recherche et développement reste insuffisante.
308. La faiblesse de la productivité agricole apparaît comme la problématique centrale. A titre d'illustration, la Côte d'Ivoire enregistre un rendement moyen de riz de 1,5 T/ha, contre une moyenne mondiale de 4,15 T/ha. Les rendements moyens du palmier à huile et du cacao représentent 50% de la moyenne mondiale. Le difficile accès aux facteurs d'intensification tels que les semences améliorées, le matériel biologique, les engrais, les produits agro-pharmaceutiques et vétérinaires, la mécanisation et l'irrigation en sont les principales causes.
309. En effet, les infrastructures d'irrigation souffrent d'une absence d'entretien des aménagements due à la fois à un manque de suivi par les services publics et une implication insuffisante des populations dans la gestion. La contrainte de l'irrigation conventionnelle reste son coût d'acquisition et d'entretien élevé. Par ailleurs, la disponibilité de semences de qualité, d'engrais ou de produits phytosanitaires n'est pas assurée sur tout le territoire et les coûts d'acquisition sont élevés.
310. De plus, la qualité des produits proposés n'est pas toujours garantie. Si dans le cas des produits phytosanitaires, il existe une réglementation et un système d'homologation, il n'existe aucune disposition du genre pour les engrais et les semences. Dès lors,

l'utilisation d'intrants de moindre qualité est répandue. La formulation des engrais est souvent standardisée et ne tient pas compte des carences spécifiques à corriger.

311. L'accès au crédit pour les populations rurales dans le domaine agricole est difficile en raison, notamment de la concentration des établissements financiers en milieu urbain, mais surtout des conditions de banque défavorables. En effet, les conditions de garantie et les taux d'intérêt en particulier sont dissuasifs. La réticence des banques est due à plusieurs facteurs parmi lesquels: (i) la méconnaissance du secteur; (ii) la non couverture des risques agro-climatiques; (iii) les contraintes liées à la législation bancaire; (iv) le niveau élevé des coûts d'approche et de gestion des prêts; (v) l'inexistence d'un cadre réglementaire et institutionnel de gestion dans le domaine agricole et (vi) l'inorganisation des producteurs agricoles.
312. Le faible ratio de transformation des produits agricoles et l'absence d'infrastructures de conservation adaptées sont à la base de pertes post-récoltes importantes. Ces pertes peuvent aller de 27% à 50% pour les tubercules et la banane. Pour les céréales, les pertes post-récoltes atteignent parfois 16%. Les problèmes majeurs identifiés dans ce domaine sont une technologie inadaptée pour la transformation et la conservation des denrées périssables et le coût élevé pour les technologies existantes.
313. Enfin, la crise post-électorale que la Côte d'Ivoire vient de connaître, a mis à mal la majeure partie des prévisions. Des missions inter-agences d'évaluation rapide des besoins ont été initiées par l'ensemble des partenaires humanitaires afin de disposer d'une topographie des besoins immédiats des populations. Au regard des interventions localisées entreprises (distribution alimentaire, assistance agricole, cash/voucher), d'importants problèmes de couverture des besoins subsistent et se trouvent être accentués par les nombreux mouvements de retour des populations dans les sites d'origine, particulièrement à l'Ouest et au Sud.
314. En considérant l'impossibilité pour certains déplacés internes et réfugiés de retourner dans leur lieu d'origine, il faudrait s'attendre à ce qu'une partie des terres ne soit pas cultivée, avec pour conséquence une disponibilité alimentaire limitée. Les déplacés n'ayant pas accès à leur champ, les personnes retournées tardivement et d'autres strates de communautés vulnérables n'ayant pu cultiver pendant la saison principale, seront de ce fait dépendantes de l'aide alimentaire durant une longue période.
315. La tension sur les prix des produits alimentaires, observée depuis décembre 2010, risque également de provoquer une accentuation plus généralisée de la vulnérabilité des ménages.
316. Plusieurs contraintes restent à lever, à savoir: (i) les nombreuses entraves à la circulation des biens qui occasionnent un renchérissement du coût de revient final des marchandises, une détérioration de la qualité des denrées alimentaires périssables qui hypothèquent la réussite d'actions de promotion du commerce; (ii) la faible disponibilité et accessibilité à l'information commerciale pour la plupart des acteurs du commerce, contribuant à déconnecter l'offre et la demande; (iii) la faiblesse et la mauvaise qualité des infrastructures commerciales nécessaires à la dynamisation des échanges; (iv) l'état défectueux des pistes rurales qui empêche l'évacuation des produits et le bon fonctionnement du commerce primaire et (v) la faiblesse du dispositif d'analyse qualité et de certification des produits.

317. Par ailleurs, le taux de mécanisation des exploitations ne dépasse pas les 5%. A peine 10% des superficies en vivriers sont couvertes par du matériel végétal de qualité. Même dans les filières les mieux organisées tels que l'hévéa et le palmier à huile, certains producteurs utilisent du matériel végétal peu performant. De surcroît, l'agriculture ne consomme que 8 kg d'engrais à l'hectare, contre une moyenne mondiale de 118 kg/ha ; la moyenne africaine étant de 17 kg/ha.
318. En ce qui concerne les ressources animales et halieutiques, la destruction du potentiel de production des ranchs et stations, le pillage des structures d'encadrement et de vulgarisation, l'affaiblissement du système de surveillance des eaux et les destructions d'élevages privés du fait des diverses crises qu'a connues le pays, ont entraîné une forte réduction des productions nationales.
319. En outre, le faible développement des productions animales et halieutiques est en grande partie due à : (i) l'insuffisance de dispositions réglementaires, institutionnelles et législatives ; (ii) l'insuffisance du système de sécurité sanitaire ; (iii) l'insuffisance d'organisation des filières animales et halieutiques ; (iv) l'insuffisance du renforcement des capacités institutionnelles et humaines de l'administration des ressources animales et halieutiques et des Organisations Professionnelles d'Elevage et de Pêche (OPEP) ; (v) la mauvaise gestion des ressources halieutiques visant à satisfaire les besoins nationaux tout en relevant le niveau des revenus des pêcheurs et aquaculteurs ; (vi) l'insuffisance dans la mise en œuvre et le suivi des coopérations et accords internationaux. Enfin, la gestion des ressources naturelles productrices de ressources animales et halieutiques fait l'objet de conflits liés à la transhumance des animaux.
320. Les crises de septembre 2002 et de décembre 2010, ont occasionné la destruction d'une partie de l'appareil de production. Le système national de recherche agronomique a subi des dommages évalués à plus de 10 milliards de FCFA. De nombreuses infrastructures et exploitations agricoles sont à l'abandon. A titre d'exemple, le taux d'abandon des périmètres hydro-agricoles aménagés pour la riziculture est estimé à plus de 60%.

Revenus des producteurs et pauvreté rurale

321. L'agriculture continue d'être un gros pourvoyeur d'emplois directs. En effet, elle occupe 46% de la population active. L'analyse des profils de revenus indique cependant une détérioration des conditions de vie des ménages depuis les années 90. Le taux de pauvreté en 2008 atteint 48,9% au niveau national, avec une forte prédominance de la pauvreté rurale. En 1993, ces taux étaient de 32,3% au niveau national, 42% en milieu rural et 19,3% en milieu urbain.
322. Selon l'ENV 2008, les producteurs de coton connaissent le taux de pauvreté le plus élevé (84,7%), suivi respectivement des producteurs d'anacarde (66,7%), de café (65,7%), de banane (62,4%) et de cacao (60,8%). Seuls les producteurs d'hévéa semblent bénéficier d'une meilleure situation (31%).

Sources de croissance et réduction de la pauvreté

323. L'analyse des effets de la croissance agricole sur les autres secteurs de l'économie fait ressortir la prépondérance de la contribution de la croissance agricole à la réduction de la pauvreté. La modélisation faite par l'IFPRI dans le cadre de l'élaboration du programme national d'investissement agricole (PNIA 2010-2015) montre qu'une réduction de la pauvreté de 1% aux niveaux rural et national peut être attribuée pour 73% à la croissance du secteur agricole et seulement à 27% à la croissance des secteurs non agricoles. Par conséquent, les fruits d'une croissance agricole seraient les mieux partagés comparés à ceux des autres secteurs. L'agriculture est donc la principale source de réduction de la pauvreté.
324. L'agriculture, bien que constituant la base de l'économie ivoirienne, est confrontée à de nombreux problèmes relatifs à son intensification, sa mécanisation, son financement et à son système d'encadrement. De plus, les problèmes de l'accès et de la sécurisation de la terre restent entiers malgré l'existence de la loi sur le foncier rural.
325. De leur côté, l'élevage et la pêche demeurent des activités secondaires et leur production est loin de couvrir la demande nationale, ce qui nécessite des importations massives.

Une malnutrition à combattre

326. En Côte d'Ivoire, il existe deux types de malnutritions : la malnutrition par carence dominée par le retard de croissance, l'émaciation, l'insuffisance pondérale et les carences en micronutriments et la malnutrition par excès (surpoids/obésité et autres surcharges métaboliques).
327. La forme la plus courante de la sous nutrition en Côte d'Ivoire, est le **retard de croissance(RC) ou malnutrition chronique** dont la prévalence est passée de 25,4% en 2000 à 34% en 2006 (MICS) puis à 27,3% (SMART 2011). Quant à la malnutrition aiguë, elle est le résultat d'une insuffisance d'apport alimentaire et/ou d'une forte incidence des maladies infectieuses notamment les maladies diarrhéiques et la rougeole. La prévalence de la malnutrition aiguë globale au niveau national est passée de 6,9% (MICS 2006) à 5,4% (SMART 2011). Mais ces progrès cachent encore des disparités régionales car la malnutrition aiguë est jugée « précaire » dans les districts du Zanzan, du Denguelé, du Woroba, du Sassandra-Marahoué, du Gôh-Djiboua, des Savanes, du Bas Sassandra et de la Vallée du Bandama où la prévalence dépasse le seuil « acceptable » de 5%.
328. S'agissant de **l'insuffisance pondérale(IP)**, la prévalence est passée de 20,2% en 2006 (MICS 2006) à 15,7% en 2011 (SMART 2011). Des efforts restent à faire quant au maintien des acquis d'une part et à l'intensification et l'extension des interventions de manière à atteindre un taux de 10% en 2015 d'autre part.
329. S'agissant de **la surnutrition**, elle entraîne des maladies chroniques non transmissibles telles que le diabète, la goutte, les maladies cardiovasculaires chez l'adulte et de plus en plus chez les adolescents et les enfants d'âge scolaire et préscolaire.
330. Selon les résultats de l'Enquête Nutrition Mortalité réalisée en 2004, 22,8% des femmes en âge de procréer non enceintes avaient un excès de poids (IMC > 25), en particulier en milieu urbain avec un taux de 28,2% contre 13,6% en milieu rural. Abidjan présente la

plus forte proportion des femmes en surpoids avec un taux de 34,1% et des femmes obèses 7,4%.

331. Ainsi, d'une manière générale, la situation nutritionnelle en Côte d'Ivoire est à améliorer. Même si le pays n'est pas structurellement confronté à un problème de disponibilités alimentaires, l'accès équitable en quantité à une nourriture de qualité par les couches sociales les plus vulnérables demeure préoccupant. Une étude conjointement menée par le Ministère de l'Agriculture, la FAO et le PAM en 2009 estimait la prévalence de l'insécurité alimentaire à 12,6% en milieu rural.

II.4.5. Artisanat et Tourisme

332. **Le secteur de l'artisanat** renferme d'énormes potentialités en termes de création d'emplois et de valorisation de produits locaux, sources de revenus. En effet, ce secteur constitue un vaste champ d'activités avec plus de 244 corps de métiers et dispose d'une forte capacité d'insertion. Il emploie environ un quart de la population active et contribue à hauteur de 14% au PIB. De plus, il offre des possibilités d'apprentissage à cycle court et d'auto-emploi.

333. Malgré ces atouts, l'artisanat reste confronté à d'énormes difficultés liées: (i) à la faiblesse du cadre institutionnel et juridique ; (ii) au manque de financement des activités du secteur ; (iii) au manque de zones d'implantation artisanale ; (iv) à la fragilité des structures d'encadrement ; (v) à l'insuffisance des actions de promotion des produits artisanaux et (vi) à l'insuffisance de partenariats.

334. A ces entraves s'ajoutent : (i) l'absence d'une politique nationale de l'artisanat ; (ii) l'insuffisance de la valorisation du métier d'artisan ; (iii) l'insuffisance d'écoles d'apprentissage et de formation continue des artisans et (iv) la faiblesse des circuits de commercialisation et de distribution.

335. Par ailleurs, les difficultés du secteur ont été accentuées par les pillages et destructions d'entreprises artisanales suite à la crise post-électorale de décembre 2010 et la relocalisation des artisans déguerpis suite à l'opération de salubrité entreprise à la fin de cette crise.

336. Après avoir connu un relatif essor, **le tourisme ivoirien** traverse depuis 1999 une crise sans précédent qui se matérialise par une baisse de l'offre et de la demande et un ralentissement des activités de promotion.

337. En termes de demande, la situation s'est traduite par une chute importante du nombre d'arrivées de touristes à l'aéroport Félix Houphouët Boigny, qui est passé de 167 000 en 2003 à 144 725 en 2005, et une baisse des taux d'occupation des hôtels de 80% à 70% avant 2002, à 45% et 30% respectivement en 2004 et 2005.

338. Concernant l'offre touristique, la capacité hôtelière est passée de 12 000 chambres en 2002 à 8 000 en 2005. De même, les grands groupes hôteliers ont enregistré une baisse de plus de 50% de leurs chiffres d'affaires, soit environ 5 milliards de FCFA. En ce qui concerne les hôtels privés, la situation se caractérise par la fermeture de plusieurs d'entre eux, notamment dans le Sud-Ouest, l'Ouest et le Centre du pays. Man, ville touristique par excellence de la Côte d'Ivoire, a enregistré la fermeture de plusieurs hôtels importants et une dégradation des infrastructures et sites touristiques. Quant aux

agences de voyage, elles ont perdu plus de 80% de leur chiffre d'affaires, entraînant la fermeture de la plupart d'entre elles.

339. En outre, le secteur est affecté par (i) la faiblesse du cadre institutionnel et juridique ; (ii) l'insuffisance de financement des activités du secteur ; (iii) l'insuffisance et la dégradation des infrastructures touristiques et routières ; (iv) la fragilité des structures d'encadrement ; (v) l'insuffisance des actions de valorisation et de vulgarisation des produits du tourisme ; (vi) la hausse des prix du transport aérien ; (vii) l'absence d'une flotte nationale ; (viii) le mauvais accueil ; (ix) l'absence d'un dispositif efficace de commercialisation de la destination Côte d'Ivoire et (x) l'insuffisance de partenariats.

II.4.6. Industries

340. La Côte d'Ivoire a manifesté, dès son accession à l'indépendance en 1960, la volonté d'industrialiser son économie. Pour ce faire, elle a adopté différentes politiques industrielles dont l'objectif est de parvenir à transformer localement une partie importante des matières premières agricoles et minières.

341. **L'industrie** constitue l'essentiel du secteur privé formel avec 24 branches en 2008. Les industries agroalimentaires et chimiques se démarquent respectivement avec 33% et 28,5% du tissu industriel national. En 2007, la Côte d'Ivoire totalisait 2 402 entreprises industrielles de plus de 10 salariés dont 1 296 pour la branche agro-alimentaire et la pêche. Les PME dans leur ensemble représentent 98% des entreprises recensées, et contribuent à hauteur de 18% à la formation du PIB et à 20% à l'emploi moderne. Un secteur informel dynamique dominé par le tertiaire à hauteur de 55,6%, s'est également développé ces dernières années. Ce secteur est organisé en micro entreprises dans le commerce, les services et la petite industrie.

342. Après deux décennies de réussite industrielle, obtenue grâce à sa stabilité politique, à ses orientations économiques et à la mobilisation de ses ressources humaines et matérielles, la Côte d'Ivoire a connu à partir de 1981, un fort ralentissement de son industrialisation dû en particulier à la conjonction de la crise mondiale, de la détérioration des termes de l'échange et des faiblesses plus directement liées au secteur industriel.

343. On note à ce propos les lacunes structurelles suivantes du tissu industriel : (i) l'importance des coûts en devises ; (ii) l'étroitesse du marché ; (iii) la faible implication des nationaux ; (iv) une compétitivité et une efficacité insuffisantes ; (v) le taux relativement bas de la transformation des ressources nationales et (vi) un déséquilibre régional au profit d'Abidjan.

II.4.7. Services

Le secteur bancaire ivoirien

344. Le secteur bancaire est en pleine mutation ; il est marqué par un marché tiré par les banques locales et régionales. Toutefois, le secteur fait face à des problèmes structurels importants, notamment : (i) un faible taux de bancarisation qui se situe entre 7% et 10% ; (ii) la quasi absence de crédits de long terme, soit 6% du total des crédits en 2008 ; (iii) un faible niveau de financement de l'économie et (iv) un faible niveau de capitalisation.

La micro-finance

345. La micro-finance qui est apparue au début des années 90 a connu une forte progression depuis 1995. En effet, l'épargne totale collectée par ce secteur est passée de 61 milliards de FCFA en 2005 à 85 milliards de FCFA en 2007 ; ce qui a contribué à l'octroi de crédits à hauteur de 24,2 milliards de FCFA en 2005 et près de 30 milliards de FCFA en 2007.

346. En dépit de cette progression, le taux de pénétration du marché par les Institutions de la micro-finance (IMF) reste faible (16,5% en 2006) notamment en milieu rural. Ce faible taux de pénétration résulte principalement : (i) d'une défaillance dans la sécurisation de l'épargne ; (ii) du non remboursement des fonds en cas de faillite ; (iii) de l'insuffisance de formation du personnel tant au niveau de la tutelle que des IMF ; et (iv) de la faible capacité des IMF à innover et proposer des produits conformes aux besoins de financement des populations les plus défavorisées. A cela, s'ajoutent la mauvaise tenue de l'activité de crédit, les reports à nouveau négatifs et les résultats déficitaires de l'UNACOOPEC qui détient plus de 80% du marché et qui font courir un risque systémique au secteur.

Le secteur des assurances

347. Le secteur des assurances est composé de 33 établissements pour un chiffre d'affaires de 167 milliards de F CFA et de 376 milliards de ressources financières⁵ ; il est en croissance depuis l'an 2000, au taux moyen de 5,3%, avec un pic de 8% entre 2004 et 2008 dû à la croissance du marché de l'assurance-vie. En dépit de son dynamisme et de son potentiel de développement, le secteur est cependant confronté à des problèmes de niveau minimal de capitalisation, de modèle d'allocation du capital et de la réforme des pensions.

Le commerce intérieur

348. **En matière de commerce intérieur**, la Côte d'Ivoire s'est dotée depuis les indépendances d'un cadre juridique et institutionnel pour un exercice fluide des activités commerciales. Ainsi, la loi n°62-214 du 26 juin 1962 définissant les unités de mesure et règlementant les instruments de mesure permet de soutenir clairement l'action de la métrologie dans le commerce. De plus, plusieurs structures ont été mises en place pour accompagner le commerce. Il s'agit notamment du Laboratoire National d'Essais, de Qualité, de Métrologie et d'Analyses (LANEMA) pour l'amélioration continue de la qualité des produits industriels, de l'OCPV ayant pour mission d'aider à l'amélioration de la distribution et de la commercialisation des produits vivriers et de la Commission de la Concurrence qui a pour objectif de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles et les abus de position dominante.

349. Des progrès ont, par ailleurs, été enregistrés tels que le renforcement de la modernisation des circuits de distribution de produits vivriers, l'effectivité de la politique d'affichage des prix et le financement de certaines coopératives de ce secteur par la COOPEC, la BFA et la BRS. Certaines initiatives comme la création du guichet unique du commerce et la réforme de l'OCPV sont en cours.

⁵ Voir Côte d'Ivoire 2040, Les défis du meilleur. Plan stratégique de développement de la Côte d'Ivoire, vision par et pour le secteur privé. CGECI, 2010.

350. Toutefois, la loi n°62-214 du 26 Juin 1962 définissant les unités de mesure et règlementant les instruments présente quelques insuffisances face à l'évolution technologique. De plus, les agents de contrôle n'ont pas une bonne maîtrise des nouveaux instruments de mesure qui apparaissent sur le marché. En outre, l'organisation du secteur vivrier demeure insuffisante et la commission de la concurrence est limitée par son mode de fonctionnement qui nécessite la présence de la majorité des ministères sectoriels aux réunions de prises de décisions.
351. Le Ministère du Commerce rencontre également d'énormes difficultés, notamment le recouvrement des amendes transactionnelles et la lenteur des procédures économiques, l'absence de base de données actualisée pour une gestion efficace du commerce, la réticence des opérateurs à s'acquitter du droit de certificat de provenance sur les produits vivriers et l'insuffisance de matériel de pointe pour la métrologie légale ainsi que de matériel roulant et informatique. Le déficit de matériel s'est aggravé avec la crise post-électorale de décembre 2010 qui a occasionné la destruction de certaines directions (Agboville, Guiglo, Divo), du siège de l'OCPV et de certaines de ses antennes (Daloa, Soubré, Sassandra). A cela, s'ajoutent l'instabilité sécuritaire qui a prévalu et les pertes subies par les opérateurs économiques.
352. Ces opérateurs sont confrontés aux problèmes de la libéralisation et de l'ouverture du marché à la concurrence régionale et internationale avec les cas de fraude et la baisse de compétitivité des produits locaux. De plus, la complexité des procédures de dédouanement et la non appropriation de la culture métrologique sont autant d'entraves au développement des activités commerciales. Enfin, les opérateurs économiques souffrent de la faiblesse du financement du commerce intérieur.

Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), Poste et Communication

353. Les TIC ont connu une expansion remarquable au cours de la dernière décennie. Entre 1996 et 2008, le cumul des investissements se situait à 1000 milliards de FCFA pour la téléphonie mobile et 11,448 milliards de FCFA pour la téléphonie fixe. En 2009, les investissements consentis par l'ensemble des opérateurs du réseau mobile s'élevaient à 128,2 milliards de FCFA contre 122,8 milliards en 2008 (ATCI, 2009).
354. Le nombre d'emplois directs créés est de 2 433 pour la téléphonie mobile et 1 206 pour la téléphonie fixe. Ce secteur qui contribue pour environ 4% au PIB et génère annuellement environ 80 milliards de FCFA de TVA s'appuie sur l'existence d'un marché favorable. L'émergence de la téléphonie mobile a favorisé l'apparition de nouveaux services plus rapides et plus simples d'emploi, tels que le m-banking et l'accès aux signaux de prix.
355. La téléphonie mobile qui domine les TIC avec 80% du chiffre d'affaires en 2009, est exploitée depuis 2008, par cinq opérateurs. A fin 2009, le recensement des opérateurs donnait 13 184 308 abonnés, dominés par les abonnés prépayés qui culminent à 98,37% (ATCI, 2009).
356. Quant à la téléphonie fixe, elle peine à enregistrer un dynamisme et connaît même une baisse du nombre d'abonnés. Au 31 décembre 2009, le nombre de lignes fixes se situait à 284 354 contre 356 502 lignes en 2008, soit une baisse de 20,24% (ATCI, 2009).

357. L'accès à Internet est en progression avec 9 opérateurs en activité et un taux de pénétration qui est passé de 1,8% en 2007 à 2,6% en 2010. A côté de ces services, se développe un marché de l'informatique en pleine expansion avec des services connexes. En plus de ces acquis, la création en 2006 du Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie (VITIB) offre de nouvelles perspectives au secteur.
358. Concernant la **Poste de Côte d'Ivoire**, la crise de 2002 a entraîné la fermeture de 72 bureaux sur 197 et de 4 directions régionales sur 8. Ces fermetures ont provoqué une perte annuelle de plus de 2,2 milliards de FCFA, représentant 36,6% du chiffre d'affaires de l'entreprise. Au 31 décembre 2010, la Poste enregistrait un déficit cumulé s'élevant à 24,4 milliards de FCFA. La Poste de Côte d'Ivoire est ainsi confrontée à un véritable problème de restructuration au plan administratif, financier et professionnel avec la baisse du niveau de formation.
359. En ce qui concerne la **presse écrite**, depuis l'avènement du multipartisme en 1990, l'on assiste à un foisonnement de journaux. La Côte d'Ivoire compte une cinquantaine de quotidiens, hebdomadaires et autres périodiques qui paraissent régulièrement. La presse ivoirienne, malgré les apparences, avec plus de dix quotidiens, est un marché où la concurrence reste vive.
360. Créé par la loi n°2004-643 du 14 décembre 2004, le Conseil National de la Presse est l'instance de régulation de la presse écrite en Côte d'Ivoire. Ses missions sont de deux ordres à savoir: (i) veiller au respect des règles relatives à la création, à la propriété et aux ressources de l'entreprise de presse et (ii) veiller au respect de l'éthique, de la déontologie et des dispositions légales relatives à la profession de journalisme.
361. Au niveau de la **Radio et la Télévision**, la Côte d'Ivoire accuse un gros retard en matière de développement des médias. En effet, contrairement aux autres pays de la sous-région où l'espace audiovisuel est libéralisé, il existe en Côte d'Ivoire seulement deux grandes chaînes publiques de télévision réunies au sein de l'entité RTI (Radio Télévision Ivoirienne) : RTI1 à diffusion nationale et RTI2 diffusée exclusivement sur Abidjan et sa région. 52 stations radio ont obtenu des licences, mais seulement 28 sont en activité.
362. Le principal organisme de régulation du secteur de l'audiovisuel est la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) créée par décret le 30 Avril 2011 en remplacement du Conseil National de la Communication Audiovisuelle (CNCA). Elle a pour principales missions (i) d'assurer le respect des principes du libre exercice de la communication audiovisuelle ; (ii) de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la communication audiovisuelle dans le respect de la loi ; (iii) de veiller au respect de l'éthique et de la déontologie en matière d'information audiovisuelle ; (iv) de garantir l'accès, le traitement équitable des Institutions de la République, des partis politiques, des associations et des citoyens aux organes officiels d'information et de communication audiovisuelle et (v) de favoriser et de garantir le pluralisme dans l'espace audiovisuel.
363. En dépit des progrès réalisés, le secteur des TIC, de la Poste et de la Communication est confronté à plusieurs difficultés, au nombre desquelles figurent: (i) l'insuffisance des infrastructures de télécommunication en milieu rural ; (ii) le coût élevé des technologies nouvelles ; (iii) la faible qualité et la cherté des services de télécommunication ; (iv) la non actualisation du cadre juridique global, notamment la loi portant code des télécommunications ; (v) la lenteur du processus de libéralisation de l'espace

audiovisuel ; (vi) l'insuffisance ou l'inadaptation de la formation dans les métiers du secteur et (vii) le déséquilibre financier au niveau de la Poste.

II.5. Secteur privé

364. Face au défi du développement économique, la Côte d'Ivoire s'est engagée à faire du secteur privé un des principaux moteurs de sa croissance. L'émergence du secteur privé a été accélérée avec la politique de désengagement de l'Etat des secteurs productifs initiée dans les années 1990. Ces dernières années, ce secteur a fortement contribué à la formation du PIB et à la création d'emplois modernes.

365. Le secteur privé s'appuie sur une main-d'œuvre relativement qualifiée et jeune, ainsi que sur la disponibilité de matières premières et l'existence d'un système financier en développement. Par ailleurs, le dispositif d'appui au développement du secteur privé comprend, outre le Ministère en charge de la promotion du secteur privé, les Chambres Consulaires, les Cours d'Arbitrage de Côte d'Ivoire et de l'OHADA ainsi que les structures d'appui et de facilitation et les organisations professionnelles faitières. Ce dispositif intra-sectoriel et sous régional avait été renforcé par un ensemble de mesures d'incitation à l'investissement prévues par le Code des investissements de 1995, le Code minier, le Code des télécommunications, le Code de l'environnement et le Code du travail.

366. Dans ce cadre, des allègements fiscaux ont été consentis pour créer les conditions d'une relance durable du secteur privé. En effet, le taux d'imposition sur le Bénéfice Industriel et Commercial (BIC) a été réduit de 35% à 27% pour les particuliers et à 25% pour les entreprises et personnes morales. Quant à l'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF), il est passé de 2 à 1 million de FCFA (Annexe fiscale de 2006). En outre, dans le cadre de l'intégration économique sous régionale, des réformes douanières, fiscales et sectorielles ont été initiées en faveur des entreprises.

367. Le secteur privé est confronté à de nombreuses difficultés limitant sa capacité de création d'emplois et de richesse. Il s'agit de : (i) l'inexistence d'une véritable politique d'industrialisation et de promotion du secteur privé ; (ii) un environnement peu incitatif et peu favorable à la réalisation et au développement des affaires ; (iii) une faible compétitivité des entreprises industrielles ; (iv) une insuffisance de financement des activités ; (v) la faiblesse des capacités techniques et financières des structures institutionnelles, des organisations professionnelles faitières notamment des PME, des structures d'appui et de promotion du secteur privé ; (vi) l'inadéquation entre l'offre de formation et les besoins de l'économie ; (vii) le coût élevé des facteurs de production ; (viii) le non paiement de la dette intérieure et (ix) le coût élevé de la fiscalité.

368. Pour faire face aux défis de la mondialisation de l'économie que sont la libéralisation du commerce et l'intensification des mouvements des capitaux, le Gouvernement ivoirien a mis en place un ensemble de dispositifs réglementaires et institutionnels pour attirer les investissements directs nationaux et étrangers. Il s'agit des codes des investissements (1959, 1984, 1995 et 2012) et de la création par décret n° 93-774 du 29 septembre 1993 du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) qui est placé sous l'autorité et le contrôle du Premier Ministre.

369. Le CEPICI a pour objet de favoriser le développement du secteur privé par la promotion des investissements. A ce titre, il est chargé (i) d'accueillir et d'informer les investisseurs

tant nationaux qu'étrangers ; (ii) de centraliser et de faciliter l'accomplissement des formalités administratives relatives à la création, à l'exploitation ou à l'extension des entreprises; (iii) de constituer et de gérer un portefeuille de projets d'investissement et (iv) de favoriser le rapprochement des investisseurs avec des partenaires nationaux ou étrangers.

370. Après dix huit ans d'existence, l'on peut retenir de façon générale que le CEPICI a joué un rôle important dans la mobilisation des investissements privés: 2559,593 milliards de FCFA sur la période allant de 1996 à 2010 avec 51,52% d'Investissements Directs Nationaux (IDN) et 48,48% d'Investissements Directs Etrangers (IDE). Ces investissements touchent tous les secteurs de l'activité économique.

371. Cependant, des difficultés ont émaillé les stratégies d'attraction des investissements en Côte d'Ivoire par le CEPICI. Ces contraintes conjoncturelles et structurelles se situent à plusieurs niveaux.

372. En effet, le CEPICI est confronté à : (i) la faiblesse du cadre institutionnel caractérisée par l'absence de leadership dans la coordination des actions de promotion des investissements, la dispersion des actions de promotion entraînant la multiplicité des initiatives d'attraction des investissements et l'organisation inadaptée du CEPICI par rapport aux défis actuels ; (ii) les problèmes de gouvernance marqué par un effectif pléthorique et un besoin de renforcement en compétences du personnel, la dégradation du cadre social et physique de travail et l'insuffisance des ressources financières ; (iii) le niveau élevé des dettes fournisseurs ; (iv) l'insuffisance et l'irrégularité des budgets alloués et (v) la faiblesse de la politique de communication interne et externe qui devrait efficacement accompagner les stratégies d'attraction des investissements.

373. Au niveau de l'identification des projets sectoriels, le CEPICI est confronté à des difficultés de contradiction entre les stratégies d'attraction des investissements qu'il développe et les priorités économiques définies par le Gouvernement.

374. Au niveau du ciblage des actions d'attraction des investissements, il y a lieu de souligner (i) l'absence de définition de stratégies à court et moyen termes d'attraction des investissements privés ; (ii) l'inexistence de mécanismes de veille (intelligence économique) et (iii) l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation et de traçabilité des investissements réalisés.

375. Enfin, les crises successives, qui ont secoué le pays depuis 1999, ont eu pour conséquence l'augmentation du risque-pays, en raison de l'amplification de l'insécurité. Cette situation a entraîné la fermeture ou la délocalisation de certaines entreprises, l'amenuisement de la production des biens et services, et la baisse des investissements privés de l'ordre de 35% en moyenne sur la période 2003-2006. Elle s'est aggravée avec la crise post-électorale de décembre 2010 qui a entraîné la destruction et le pillage de plusieurs entreprises. Les premières estimations du secteur privé font état d'environ 1000 milliards de FCFA de dommages subis par les entreprises.

CHAPITRE III : SITUATION SOCIALE

III.1. Dynamique de la population et migrations

Des dynamiques démographiques insuffisamment maîtrisées

376. Le rythme de croissance de la population ivoirienne figure parmi les plus rapides dans le monde. En effet, le taux d'accroissement démographique annuel moyen est passé de 3,8% entre 1975 et 1988, à 3,3% entre 1988 et 1998 et a été estimé à 2,8 % entre 1998 et 2010. Cette croissance démographique rapide repose sur un croît naturel élevé de 2,6% et une immigration d'établissement de 14% qui s'est atténuée depuis la crise des années 1980.

377. Ce croît naturel s'explique par le niveau élevé de fécondité pourtant en baisse avec 5,7 enfants par femme en 1994 contre 4,6 en 2005. En effet, en 2005, les plus pauvres et les analphabètes conservent un comportement pro nataliste marqué par 6,1 enfants chez les plus pauvres contre 3,2 chez les femmes des milieux aisés ; 5,3 enfants chez les analphabètes contre 3 chez les femmes de niveau secondaire ou plus. Le taux de prévalence contraceptive moderne chez les femmes en union demeure faible. Il se situe entre 7% et 8% sur la période 1998-2006.

378. A ce rythme, la population devrait passer de 15,37 millions d'habitants en 1998 à 22 millions en 2010 et elle passerait à près de 27 millions en 2018. Elle demeurera encore pour longtemps majoritairement jeune avec plus de 40% de moins de 15 ans de la population totale. Cette dynamique affecte la demande sociale dont l'évaluation en 2007 indiquait 16% de la population totale (les enfants de 0 à 5 ans) à vacciner dont 3,5% des moins d'un an, 8,6% de la population totale à scolariser dans le préscolaire (3-5 ans), 15% dans le primaire (6-11 ans), 14% dans le secondaire (12-17 ans) et le supérieur (18-24 ans). De même, 34% de la population totale est adolescente et 49% sont des femmes parmi lesquelles 47% sont en âge de procréer.

379. En ce qui concerne les personnes du troisième âge (60 à 75 ans) et du quatrième âge (75 ans et plus), leur effectif qui était de 604 934 en 1998, a été de 795 000 en 2008 et est estimé à 1 200 000 en 2018. L'accroissement du nombre de personnes vieillissantes pose à la fois le problème de la protection sociale des personnes âgées et celui de leur contribution à la productivité et à la croissance économique.

380. Par ailleurs, la population est inégalement répartie sur le territoire national avec près de 78% en zone forestière contre 22% en zone de savanes. Elle s'urbanise rapidement avec 43% de citadins en 1998, 48% en 2007 et 50% en 2010. L'armature urbaine comprend 127 villes dont 8 ont plus de 100 000 habitants. Elle est dominée par la métropole d'Abidjan qui concentre plus de 42,1 % de la population urbaine et 19,1% de la population totale du pays.

381. Le nombre de ménages ordinaires qui s'élevait à 2 646 456 en 1998 était estimé à 3 500 000 en 2007. Un ménage avait une taille moyenne de 5,8 personnes en 1998. En 2008, 18,4% des ménages sont dirigés par des femmes, contre 81,6% pour les hommes.

382. De façon générale, les reports répétés du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat qui devait s'effectuer en 2008, ont provoqué le manque de données récentes de qualité sur la population nécessaire pour une meilleure planification du développement. Les documents techniques actualisés du quatrième

Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) fournissent un chronogramme et un budget finalisés. La mobilisation des ressources nécessaires à l'ensemble de cette opération reste un défi majeur pour la réalisation du dénombrement fixée en novembre 2012.

383. La Côte d'Ivoire est un pays d'intenses mouvements migratoires internes et externes. Les migrations internes sont principalement orientées vers les zones forestières. L'immigration, quant à elle, concerne essentiellement les ressortissants des pays membres de la CEDEAO.

384. L'immigration en Côte d'Ivoire connaît un ralentissement avec un taux qui est passé de 15,7% en 1975 à 11,2% en 2010. Cependant, elle demeure la plus élevée de l'Afrique de l'Ouest en comparaison avec le Ghana et le Nigeria où les taux d'immigration étaient respectivement de 7,6% et de 0,7% en 2010. En Côte d'Ivoire, ces immigrés étaient estimés à 2 406 713 en 2010 provenant essentiellement du Burkina Faso (54,5%), du Mali (18,3%), de la Guinée (5,6%), du Ghana (4,6%) et du Niger (3,5%).

385. Les crises sociopolitiques successives ont engendré de profondes mutations dans les dynamiques migratoires internes et externes. Au niveau interne, le conflit armé de 2002 a engendré des déplacés internes estimés à plus de 750 000 personnes (PDI-FAC, 2005) tandis que la crise post-électorale de décembre 2010 a provoqué le déplacement de plus d'un million de personnes. Au niveau international, les réfugiés ivoiriens, estimés à plus de 160 000 à juin 2011 sont principalement installés au Liberia (84%), au Ghana (10%), au Togo (4%) et en Guinée (2%).

386. La dégradation de la situation économique et sociale de la Côte d'Ivoire depuis les années 1980 a eu également pour conséquence de favoriser l'émigration des Ivoiriens qui est passé de 0,8% en 2005 à 5,4% en 2010. Le stock d'émigrés de la Côte d'Ivoire vers le reste du monde est passé de 151 755 en 2005 à 1 172 151 en 2010. Les émigrés ivoiriens dans les pays de la CEDEAO en 2010 se chiffrent à 932 824 personnes contre 54 298 en 2005.

387. Le Burkina Faso est le premier pays d'accueil en 2010 suivi de la France. Ces deux pays accueillent plus de 3 émigrés sur 4. Les autres pays d'accueil hors du continent africain sont les Etats-Unis et l'Italie. En 2008, la diaspora ivoirienne était estimée à plus de 240 900 personnes. Elle a permis d'établir un solde net des transferts de fonds positif de plus de 165,3 millions de dollars en 2009 resté négatif depuis 1975. La diaspora ivoirienne joue un rôle au niveau du développement de la Côte d'Ivoire depuis plusieurs années. Cela se manifeste, à travers la micro finance ou la création de petites entreprises, l'investissement dans l'immobilier et les réseaux de distribution et transfert de capitaux émis de l'étranger.

388. Par ailleurs, 26% des émigrés ivoiriens dans les pays de l'OCDE ont un niveau d'instruction supérieur et disposent de compétences dans des secteurs comme les postes et télécommunications, l'éducation et la santé contre 74% d'entre eux qui ont un niveau d'instruction faible (OIM, 2009).

389. Sur le plan institutionnel, les divers mouvements migratoires en direction et hors de la Côte d'Ivoire se sont réalisés dans un contexte volontariste sans l'élaboration d'un document de politique nationale intégrant tous les aspects du fait migratoire. Cependant, la Côte d'Ivoire participe au dialogue mondial sur la migration et est

membre de la CEDEAO qui fait de la gestion des migrations une approche régionale. En revanche, un ensemble de conventions internationales dont celle portant sur la protection des travailleurs migrants, la convention de Palerme, les protocoles additionnels relatifs à l'exécution de la 2^{ème} et de la 3^{ème} étape du protocole de la CEDEAO sur la libre circulation, le droit de résidence et d'établissement n'ont jusqu'ici pas été ratifiées (OIM, 2009).

III.2. Education-formation, valeurs culturelles et civisme

Un système éducatif à revitaliser

390. Le système éducatif se compose de deux types d'enseignement qui sont d'une part, l'enseignement général et l'enseignement technique et la formation professionnelle d'autre part. La loi n°95-695 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement dispose que l'enseignement général comprend trois degrés : (i) le degré de l'enseignement préscolaire et primaire ; (ii) le degré de l'enseignement secondaire général et (iii) le degré de l'enseignement supérieur. L'enseignement technique et la formation professionnelle débute au secondaire.

391. Après l'adoption de cette loi, la Côte d'Ivoire a élaboré en 1997, le Plan National de Développement du secteur Éducation/Formation (PNDEF 1998-2010). La mise en œuvre de ce plan a été contrariée par les crises successives qu'a connues le pays. En effet, les résultats obtenus se sont avérés insuffisants et en deçà des objectifs visés par le PNDEF selon le Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN) réalisé en 2007. Ce rapport révèle que le système éducatif reste confronté à des difficultés de plusieurs ordres qui portent notamment sur (i) la faiblesse de l'accessibilité et de l'encadrement ; (ii) la gestion non satisfaisante des ressources ; (iii) les contraintes budgétaires ; (iv) l'insuffisance d'infrastructures et de matériels didactiques et (v) l'obsolescence des équipements.

392. Les capacités institutionnelles des Ministères en charge du secteur éducation-formation ont été par ailleurs renforcées avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Programme d'Appui au Secteur Education-Formation (PASEF). Cette intervention a permis de mener une série d'activités entre autres, le démarrage du processus de mise en place du Système d'Informations et de Gestion de l'Education-Formation (SIGEF), la définition de la politique sectorielle avec l'adoption de la Lettre de Politique Educative, l'élaboration du Plan d'Actions à Moyen Terme (PAMT) pour opérationnaliser la lettre de Politique Educative, la mise en place d'un organe de coordination (TASK FORCE), l'élaboration des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) du secteur et l'équipement des structures centrales et déconcentrées.

III.2.1. Préscolaire, primaire, secondaire général et alphabétisation

393. **Dans le préscolaire et le primaire, au niveau de l'accessibilité et de la participation**, les taux demeurent faibles. En effet, le Taux Net de Scolarisation (TNS) dans le préscolaire est de 13% en milieu urbain et de 1% en milieu rural selon les données de l'ENV 2008. Ce taux, dans le primaire, est passé de 56,5% en 2002 à 56,1% en 2008 avec 58,8% chez les garçons contre 53,1% chez les filles. En milieu rural, il est de 49,8% et 68,2% en milieu urbain. L'indice de parité entre les sexes est de 0,88. En 2008, seulement 21% des enfants en âge officiel d'aller à l'école ont eu accès aux classes de CP1. Au secondaire, le

TNS est de 26,6% avec 30,3% pour les garçons et 22,6% pour les filles. Le rapport filles/garçons est de 0,64.

394. Cette faiblesse de l'accessibilité et de la participation est essentiellement liée au niveau élevé des coûts de scolarisation pour les ménages, à l'insuffisance des capacités d'accueil inégalement réparties sur le territoire national et au mauvais état des infrastructures éducatives. Des facteurs socio-culturels, notamment en ce qui concerne la jeune fille, peuvent expliquer également cette situation. Pour le préscolaire, ce faible taux est dû à : (i) la méconnaissance de l'importance de l'éducation préscolaire par certaines couches de la population ; (ii) la faible couverture du territoire national en infrastructures préscolaires et (iii) la double tutelle ministérielle.

395. **En termes de capacité d'accueil**, au niveau du primaire, le nombre de classes est passé de 49 954 en 2005/2006 pour un total de 2 111 975 élèves, à 64 315 en 2010/2011 dont 8 942 au privé pour un effectif de 2 730 503 élèves. Le ratio élèves par classe s'est maintenu à environ 43 sur la même période. Cependant, ce ratio cache une inégale répartition de la population scolaire dans les structures d'accueil. En effet, alors que dans certaines régions, des classes ont un effectif d'élèves largement en deçà de ce ratio, dans d'autres, les classes sont surchargées entraînant parfois le recours au système de la double vacation. Pourtant, ce système ne permet pas de faire respecter les 32 heures hebdomadaires théoriques de cours et rend difficile l'achèvement des programmes scolaires.

396. Dans **l'enseignement secondaire**, la capacité d'accueil est passée de 679 établissements dont 469 privés en 2005/2006 à 1 084 en 2010-2011 dont 786 au privé. Cela révèle la prédominance du privé avec une part de 73% des établissements. Quant à l'effectif des élèves dans le secondaire, il est passé de 755 432 dont 37% de filles en 2005/2006 à 999 707 avec 39% de filles en 2010-2011, soit un accroissement global de 32%. Cependant, le niveau d'accroissement des infrastructures publiques ne suit pas celui des effectifs, entraînant ainsi une surcharge des classes dans certains établissements.

397. **La crise post-électorale** de décembre 2010 a, par ailleurs, accentué le déficit de l'offre d'éducation. En effet, sur les 13 688 établissements recensés en juillet 2011 par le Secrétariat Technique Permanent du DSRP, 154 étaient fermés dont 14 du préscolaire, 137 du primaire et 3 du secondaire général. La répartition spatiale faisait apparaître que 91% de ces établissements fermés étaient localisés dans le district des Montagnes. Ces fermetures étaient essentiellement dues au contexte sécuritaire instable selon le rapport « Back-to-school » du Système des Nations Unies réalisé en fin juin 2011. D'autres évaluations conduites par le cluster éducation ont relevé 224 cas d'attaques contre les écoles, soit environ 67 500 enfants qui n'ont pu aller à l'école.

398. **Au niveau des équipements**, sur un total de 236 véhicules acquis par le Ministère de l'Education Nationale, 96 ont été emportés pendant la crise post-électorale. Au niveau des autres équipements, 19 556 tables-bancs, du matériel didactique et informatique ont été emportés et des bâtiments administratifs saccagés (27 sur 29 bâtiments administratifs attaqués ont été pillés et endommagés), notamment dans les localités d'Abidjan, de Bouaflé, de Divo, de Gagnoa, de Guiglo, de Korhogo, de Man et de San Pedro. Les conclusions du rapport « Back-to-school » révèlent également que les infrastructures scolaires sont extrêmement limitées dans les districts du Denguelé, des

Montagnes, des Savanes, du Woroba, du Bandama et du Zanzan. Seulement 12,2% des écoles de ces districts ont un nombre adéquat de tables-bancs selon le même rapport.

399. **En matière de ressources humaines**, l'effectif des instituteurs est passé de 45 804 en 2005/2006 avec 23% de femmes à 58 121 en 2010/2011 dont 32% de femmes. Malgré cet accroissement, le nombre d'enseignants demeure insuffisant. Les effectifs d'enseignants du secondaire connaissent également une progression. De 21 019 en 2005/2006 dont 13% de femmes, ils passent à 21 793 en 2010/2011 avec 16% de femmes. Ils demeurent toutefois insuffisants pour faire face au besoin d'expansion de cet ordre d'enseignement, notamment dans les disciplines scientifiques et en français. Par ailleurs, la répartition spatiale du personnel enseignant aussi bien dans le primaire que dans le secondaire révèle de fortes disparités, avec une concentration dans les grands centres urbains.
400. **Concernant les cantines scolaires**, le Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires (PIPSC) enregistrait 5 522 cantines fonctionnelles en 2010, soit un taux de couverture de l'ordre de 50% des écoles primaires publiques. Ces cantines permettaient de servir un repas équilibré à plus de 970 000 écoliers.
401. Toutefois, la stimulation de la demande d'éducation et le maintien des élèves dans l'enseignement primaire se sont trouvés menacés avec l'arrêt de l'approvisionnement des cantines en vivres par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) depuis septembre 2010. Malgré les efforts consentis par le Gouvernement, le budget actuel d'approvisionnement des cantines en vivres ne permet de couvrir que 40 jours sur 100. La crise post-électorale a accentué le dysfonctionnement des cantines scolaires avec le pillage des stocks de vivres des dépôts et magasins centraux dans les districts d'Abidjan, du Bas Sassandra, du Gôh-Djiboua, des Lagunes, et du Sassandra-Marahoué, situés dans la zone Sud du pays et la destruction des cantines dans les zones de combat, notamment à Abidjan et à l'Ouest du pays.
402. **Au niveau des offres alternatives d'éducation**, des initiatives sont développées tant par des institutions étatiques que par des organisations de la société civile. Ces offres concernent les centres d'éducation communautaire, les classes passerelles et les écoles confessionnelles musulmanes. Environ 500 000 enfants fréquentent ces écoles. Dans un souci de rapprocher cette offre alternative d'éducation des normes en vigueur, un cadre de concertation et d'appui a été mis en place.
403. **En matière d'alphabétisation**, plusieurs structures existent, notamment le comité national d'alphabétisation, le service autonome d'alphabétisation et le Fonds national d'appui à l'alphabétisation. En dépit de plusieurs initiatives pour renforcer le cadre institutionnel et de coordination des actions d'alphabétisation, les résultats restent encore en deçà des ambitions ; la proportion d'analphabètes dans la population demeure élevée avec un taux de 60%.
404. **Au niveau de la performance et de l'encadrement**, le rendement du système éducatif est encore faible avec des taux élevés de déperditions scolaires. Le système éducatif est aussi caractérisé par de substantielles disparités dans l'accès, le maintien et les performances scolaires. Les chances de scolarisation ne sont pas égales pour tous les jeunes selon le sexe, la région et le lieu de résidence. En outre, la performance et l'encadrement sont affectés par l'absence de politique de formation continue et/ou de renforcement des capacités des personnels du Ministère.

405. Le taux élevé de redoublement qui est de 21,6% dans le primaire, 18% dans le premier cycle secondaire et 19% dans le second cycle en 2007 réduit les capacités d'accueil des infrastructures scolaires. Il influence négativement l'efficacité interne et l'efficacité du système éducatif. Il accroît en outre les coûts de l'éducation pour l'Etat et pour les familles et crée des goulots d'étranglement, notamment au niveau de l'inscription au CP1 et en 6ème.

406. Les résultats des examens à grand tirage, à l'exception du CEPE, demeurent faibles. Par ailleurs, les études récentes réalisées dans le cadre du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC) mettent en évidence la faible maîtrise en lecture, en écriture et en calcul des élèves au niveau du primaire. La faible appropriation de la nouvelle approche pédagogique fondée sur les compétences (Approche par Compétences) pourrait être un des facteurs explicatifs de cette situation. De même, le concours d'entrée en 6ème constitue un obstacle à l'évolution dans le système de certains enfants ayant le niveau requis.

Tableau 3: Evolution du taux de réussite aux examens

Examens	Taux de réussite					
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
CEPE	74,36	76,38	72,09	74,51	68,86	58,22
BEPC	34,98	44,38	34,58	23,38	30,31	17,34
BAC	40,09	25,56	26,87	20,12	23,71	20,59

Source : Ministère de l'Education Nationale

407. Le Ministère de l'Education Nationale, qui consomme les trois quarts (3/4) des ressources allouées au secteur Education/Formation consacre 70% de son budget au paiement des salaires ; reléguant ainsi au second plan les autres postes, notamment les dépenses de biens et services, les transferts sociaux et investissements. Par ailleurs, l'allocation inéquitable du budget aux établissements scolaires accentue les dysfonctionnements.

408. Au total, les défis majeurs de ce sous secteur concernent : (i) le financement de son expansion; (ii) le développement de l'enseignement préscolaire ; (iii) l'accroissement de l'offre de l'éducation primaire et secondaire, (iv) la prise en charge des enfants vulnérables à besoins spécifiques; (v) l'amélioration de la qualité des services éducatifs ; (vi) la réduction des disparités; (vii) l'optimisation de la gestion des ressources et du pilotage du système et (viii) la lutte contre l'analphabétisme.

III.2.2. Enseignement supérieur et recherche scientifique

409. L'Enseignement Supérieur en Côte d'Ivoire est doté de plusieurs infrastructures d'enseignement, à savoir : 3 universités publiques, 2 Unités Régionales d'Enseignement Supérieur (URES), 2 grandes écoles publiques, 35 universités privées et 143 grandes écoles privées. 80% des établissements d'enseignement supérieur sont concentrés dans le District d'Abidjan.

410. La politique de décentralisation et de déconcentration des universités initiée en 1992 se poursuit avec le projet de transformation des URES de Daloa et de Korhogo en Université de plein exercice ainsi que la scission de l'université de Cocody. Par ailleurs, le projet de recomposition de la carte universitaire d'Abidjan par la création d'universités thématiques, le projet de création d'universités à Man, à Bondoukou et à San Pédro

ainsi que la création d'une ville universitaire dans les environs d'Abidjan, sont en cours. Le retour de l'Université de Bouaké sur son site originel sera effectif dès la rentrée universitaire 2012-2013 avec en prime sa reconstruction progressive.

411. Une autre réforme majeure est relative à l'accroissement de l'utilisation des TICs avec l'informatisation du Ministère, l'élaboration des schémas directeurs informatiques des Universités de Cocody et d'Abobo-Adjamé et la mise en réseau Internet et Intranet des structures de recherche.
412. Au niveau de l'Enseignement Supérieur Privé, la réforme du BTS a été mise en place en vue d'assurer l'adéquation formation/emploi. A ce jour, 27 filières actives et 6 filières passives ont été retenues, 27 programmes de formation sont disponibles et leurs exécutions ont démarré depuis l'année académique 2009-2010.
413. Afin d'améliorer la qualité de la formation dispensée dans les établissements supérieurs privés, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a pris des arrêtés qui précisent les profils et qualités requis pour enseigner ou diriger.
414. Au niveau de l'Enseignement Supérieur, le système Licence Master Doctorat (LMD) connaît un début de mise en œuvre pour satisfaire aux exigences de qualité et de compétitivité des normes internationales. En effet, conformément à la directive n°03/2007/CM/UEMOA portant adoption du système LMD dans les Universités et établissements d'enseignement supérieur au sein de l'UEMOA, un décret portant sur la réforme LMD et ses arrêtés d'application ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions 2007-2011 pour la mise en œuvre effective et efficiente du système LMD ont été adoptés.
415. Malgré ces acquis, la Côte d'Ivoire n'a pas investi dans les infrastructures universitaires depuis plus d'une décennie. Pourtant, le nombre d'aspirants à l'enseignement supérieur n'a cessé de croître. Ainsi, de nombreux élèves titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent n'accèdent pas à l'enseignement supérieur.
416. La volonté de résorber la forte demande d'accès à l'enseignement supérieur a conduit l'Etat à orienter certains bacheliers dans des établissements privés où les frais d'inscription sont élevés par rapport aux capacités financières d'une catégorie d'étudiants. Par ailleurs, ceux qui ont accès à l'enseignement supérieur public sont confrontés à de nombreuses difficultés, au nombre desquelles les effectifs pléthoriques dans les amphithéâtres et les salles de travaux dirigés. Cette situation persiste avec le système du « parapluie atomique » qui donne des possibilités de redoublements répétés sans risque d'être renvoyé à partir de la troisième année universitaire. La saturation des structures d'accueil de l'enseignement supérieur a considérablement contribué à la dégradation des infrastructures universitaires. De plus, le milieu universitaire est marqué par l'introduction de la politique, la pratique de la prostitution, l'expansion du VIH/Sida et la violence.
417. En matière d'encadrement, le déficit en personnel enseignant, administratif et technique, l'obsolescence des équipements et du matériel pédagogique et le manque de formation pédagogique adéquate d'une bonne partie des enseignants avant leur recrutement ont eu un impact négatif sur la qualité des enseignements dispensés. De plus, les filières professionnalisées de l'enseignement supérieur sont confrontées au problème crucial de l'adéquation formation-emploi.

418. Un grand nombre de diplômés de l'enseignement supérieur voient les possibilités d'emploi se réduire considérablement du fait du chômage de longue durée auquel ils sont confrontés. Cette situation s'explique par les crises économique et politique ainsi que le manque de mise à niveau et/ou d'opportunités de recyclage.
419. Les perturbations enregistrées au niveau de l'enseignement supérieur ont occasionné des chevauchements des années académiques auxquels s'est ajoutée, la fermeture des universités après la crise post électorale de décembre 2010. Cette situation pose un problème de gestion des flux dans la mesure où trois promotions de bacheliers n'ont pas eu accès à l'enseignement supérieur durant cette période de fermeture.
420. Le pillage des universités suite à la crise post électorale de décembre 2010 a entraîné la perte d'une part, des équipements, notamment du matériel informatique et didactique et d'autre part, de la mémoire des universités, surtout les thèses, les mémoires, les rapports, les documents administratifs et les diplômes.
421. De plus, l'effectivité des projets de réformes est confrontée à des obstacles résultant du ratio enseignant/étudiants sans cesse décroissant, le sous-équipement des universités et grandes écoles publiques en infrastructures de formation et œuvres universitaires, l'absence d'un réseau intranet au sein des structures de formations de l'enseignement supérieur, la non mutualisation des ressources pédagogiques et de recherche et la fracture numérique par le développement des e-services.
422. **La Recherche Scientifique** dispose quant à elle, de 2 structures autonomes de recherche, 5 structures de recherche rattachées aux universités et 5 structures de recherche de type particulier.
423. **La Recherche Scientifique et l'Innovation Technologique** se heurtent à : (i) l'absence d'une loi d'orientation relative à la recherche ; (ii) l'absence d'un cadre juridique et institutionnel adapté ; (iii) le faible niveau de financement des activités de recherche et (iv) l'utilisation inadéquate des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition.
424. En outre, il est constaté (i) un déficit de chercheurs et de personnel de soutien ; (ii) une quasi-inexistence de programmes nationaux de recherche ; (iii) une insuffisance et une obsolescence des équipements de recherche ; (iv) une vétusté des infrastructures de recherche ; (v) un faible développement de la recherche ; (vi) une faible valorisation des résultats de la recherche et (vii) une inexistence de structure de veille technologique.
425. Une étude sur la recherche en Côte d'Ivoire a été réalisée en vue de mieux l'orienter et de définir des axes stratégiques pour faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent d'ici 2020. Le projet de loi d'orientation de la Recherche Scientifique attendu par les acteurs de la recherche est actuellement en discussion pour validation et adoption.
426. **Le financement des activités de recherche** est faible et est assuré par le Programme d'Appui Stratégique pour la Recherche Scientifique (PASRES) créé comme l'embryon du Fonds envisagé au niveau de la Recherche Scientifique.
427. **Au plan social, la revalorisation des primes de recherche** a certes été acquise, mais reste une préoccupation majeure. Par ailleurs, le décret n°2007-577, portant institution d'une grille particulière de traitement en faveur du personnel enseignant et chercheur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est signé et appliqué partiellement.

III.2.3. Enseignement technique et formation professionnelle

428. Le dispositif mis en place par l'Etat, en matière d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle comprend 59 établissements publics de formation, 10 unités mobiles de formation et 3 Ateliers d'Application et de Production. De plus, le secteur privé accompagne l'Etat avec un accroissement rapide du nombre d'établissements passant de 153 en 2004 à 334 en 2010 dont 58,1% dans le district d'Abidjan.
429. **La capacité d'accueil** de l'ensemble des structures de formation est estimée en 2010 à 69 000 apprenants ou stagiaires face à une demande potentielle de 478 964. L'effectif des élèves, bien qu'ayant doublé en 8 ans, passant de 28 066 apprenants en 2002 à 60 303 dont 23 699 filles en 2010 reste encore en deçà des capacités d'accueil du secteur. Cela s'explique par l'insuffisance de la coordination entre le ministère en charge de l'Education Nationale et celui en charge de l'ETFP quant à l'orientation des élèves dans les lycées techniques.
430. De même, l'affectation des apprenants dans les structures de formation professionnelle ne prend pas toujours en compte la nécessité de rapprocher les apprenants du lieu de résidence de leurs parents compte tenu de la fermeture des 29 internats du secteur. A cela s'ajoutent, le coût élevé des formations professionnelles pour les ménages, la non disponibilité des curricula pertinents, l'insuffisante promotion de l'ETFP, l'insuffisance des infrastructures, l'insuffisance des équipements didactiques et l'inégale répartition des établissements de l'ETFP sur l'ensemble du territoire.
431. En plus, les crises sociopolitiques successives depuis 2002 ont entraîné la destruction et la relocalisation de 4 établissements et de nombreux dommages et pillages dans 24 autres établissements à l'Ouest et au Sud, soit 36% du dispositif de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
432. En 2010, **l'encadrement** des apprenants était assuré par 3 889 enseignants dont 757 enseignants assumant des fonctions administratives et pédagogiques, soit un taux moyen d'encadrement de 1 encadreur pour 12 apprenants dans les ateliers et laboratoires et une taille moyenne de classe de 32 élèves pour les filières industrielles et 45 apprenants pour le tertiaire. Ces ratios bien qu'étant acceptables, cachent de nombreux dysfonctionnements dans la gestion des effectifs enseignants, notamment leur affectation tardive et leur mauvaise répartition dans les établissements.
433. En outre, de nombreux jeunes et adultes formés éprouvent des difficultés à s'insérer dans le tissu économique alors que des offres d'emploi restent insatisfaites. Cela s'explique principalement par l'inadaptation des formations aux besoins de l'économie et l'altération de la qualité de la formation. De plus, le mode de recrutement et de formation initiale de certains formateurs et encadreurs est inapproprié et la formation continue non prévue.
434. De même, le non respect des procédures d'ouverture et le suivi inopérant des équipements des établissements privés ainsi que le mode de recrutement et d'encadrement de leurs enseignants qui ne prend pas toujours en compte les professionnels du monde du travail influencent négativement la qualité des formations. A ces handicaps s'ajoute l'absence ou la vétusté des équipements pédagogiques dont 97% ont largement excédé la durée de vie requise. De plus, la collaboration entre les structures de formation professionnelle, le secteur productif et le ministère en charge

de l'emploi reste insuffisante. L'appui de l'Etat aux personnes formées pour les accompagner dans l'auto emploi demeure également insuffisant et inefficace.

435. Ces nombreux dysfonctionnements du système sont exacerbés par une instabilité institutionnelle caractérisée par des bouleversements récurrents au niveau des structures et des acteurs clés. En outre, la mauvaise adaptation de l'environnement institutionnel, notamment l'inexistence d'une loi d'orientation n'a pas souvent permis d'exprimer une vision claire du système. La réforme du secteur initiée depuis l'année 2007 tarde à se mettre en œuvre et l'accord-cadre de partenariat entre le secteur public et le secteur privé signé en 2009 n'est toujours pas opérationnel.

436. Par ailleurs, l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements pour les structures de pilotage de l'ETFP au niveau central et local reste un autre handicap. Cette situation s'est accentuée après la crise post-électorale au cours de laquelle tout le matériel informatique, les 65 véhicules et les 9 motos du secteur ont été emportés.

Problèmes communs au secteur éducation/formation

437. Au niveau du Partenariat Public-Privé, les établissements d'enseignement privé bénéficient d'une concession de service public d'enseignement dont l'exécution est confrontée à plusieurs difficultés au nombre desquelles : (i) la précarité des conditions de vie et de travail du personnel et des élèves ; (ii) la baisse de la qualité des services offerts par un grand nombre d'entre eux ; (iii) l'accumulation des arriérés de subvention ; (iv) un faible pourcentage d'enseignants permanents ; (v) le faible suivi des services offerts par le secteur privé de l'enseignement et (vi) le non respect des engagements contractuels inscrits dans les conventions.

438. **L'analyse des relations intra-sectorielles** fait apparaître entre autres : (i) un déséquilibre entre la partie haute et la partie basse du système avec un faible taux de scolarisation dans les cycles primaire et secondaire tandis que les niveaux supérieurs, très coûteux, sont à la fois encombrés et peu efficaces (entre 1985 et 2008, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 195 à 774) ; (ii) des défaillances notables en matière de gestion et de pilotage (pédagogiques, administratifs et financiers) ; (iii) des inégalités sociales substantielles tant dans les scolarisations que dans l'appropriation des ressources publiques.

439. En dépit des efforts entrepris par le Gouvernement, les résultats demeurent en deçà des attentes. Ces insuffisances sont liées essentiellement à la faiblesse des capacités institutionnelles de pilotage des réformes et des projets, à la faiblesse de la coordination intra-sectorielle, à l'instabilité du cadre institutionnel, et aux limites du Partenariat Public-Privé.

440. De plus, les bouleversements politiques, la récession économique et la pauvreté ont provoqué d'importants changements dans l'environnement éducatif (universitaire) et entraîné une restriction du budget de financement des activités.

441. En plus des problèmes structurels liés à l'accès et à l'encadrement, le système éducatif ivoirien est confronté à d'autres problèmes sociaux qui constituent un frein à l'accès et au maintien à l'école des élèves vulnérables et particulièrement de la jeune fille. Ce sont : (i) la pandémie du VIH/SIDA ; (ii) les grossesses précoces ; (iii) la violence en milieu

scolaire ; (iv) l'introduction de la politique à l'école et (v) l'absence d'extrait d'acte de naissance.

442. En matière de gouvernance, on relève la faiblesse et/ou l'insuffisance du cadre juridique et institutionnel. De nombreux dysfonctionnements apparaissent ainsi en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières qui résultent de : (i) la baisse des ressources publiques allouées au secteur éducation/formation (la part du budget allouée au secteur est passée de 35% dans la première moitié des années 90 à 25% en 2007) ; (ii) la faiblesse du dispositif de planification, de contrôle, de suivi et d'évaluation ; (iii) la faiblesse des données statistiques ; (iv) l'insuffisance de sécurisation des examens et concours ; (v) l'insuffisance du dispositif de renforcement des capacités et (vi) l'inadaptation du système d'information.

443. Le système éducatif ivoirien souffre d'une carence numérique caractérisée par : (i) une insuffisance dans l'utilisation du numérique et des TIC ; (ii) une faiblesse de la gestion informatique de l'école ainsi que de l'informatisation des Ministères en charge du secteur ; (iii) l'absence de matériels didactiques modernes ; (iv) l'absence de schémas directeurs informatiques ; (v) l'inexistence de réseaux Internet et interconnectés (intranets) dans les établissements d'enseignement et de formation, de même que ceux de la recherche scientifique et (vi) l'absence de mise en œuvre d'un projet e-éducation (zone franche WI-FI, enseignement à distance, e-learning, les bibliothèques virtuelles etc.).

III.2.4. Valeurs culturelles et civisme

Une culture nationale peu exploitée

444. La Côte d'Ivoire regorge d'énormes potentialités culturelles : une filière des industries culturelles et un riche patrimoine culturel matériel et immatériel. Ce riche patrimoine culturel comprend sur le plan matériel, notamment des pièces de collections de musées, des sites et des monuments de qualité. Sur le plan immatériel, on note entre autres les pratiques culturelles, les traditions populaires, les connaissances et les techniques endogènes.

445. Toutefois, ce riche capital culturel est peu exploité. Ce qui ne permet pas à l'ensemble des acteurs culturels de vivre de leur art. Cette situation est principalement due à l'insuffisance de mesures de gouvernance, à l'insuffisance de qualité des ressources humaines et à la quasi absence de financement.

446. L'insuffisance de gouvernance s'explique par l'inadaptation du cadre juridique et institutionnel existant et l'absence de véritables études permettant d'avoir une meilleure connaissance des processus dynamiques du secteur. Ce qui laisse transparaître entre autres insuffisances, la méconnaissance de la contribution du secteur de la culture au développement économique et social, l'identification limitée des biens du patrimoine culturel national ; le manque de lisibilité sur la structuration des filières des industries culturelles (le livre, le cinéma et la musique), le manque de documentation sur les enjeux de la coopération culturelle dans l'espace CEDEAO et l'inadaptation des textes de lois existants pour encadrer et protéger les biens du patrimoine culturel national, les œuvres d'art et les œuvres de l'esprit.

447. La raréfaction des ressources humaines de qualité et la quasi absence de financement ont par ailleurs entraîné l'insuffisance de promotion et l'inégal accès des acteurs et de la population aux services culturels. L'insuffisance de promotion a engendré la dégradation avancée et le pillage de quatre sites culturels majeurs (la ville historique de Grand-Bassam, les montagnes d'Ahouakro, les mosquées soudano-sahéliennes du nord et le site archéologique de Gohitafla). L'inégal accès aux infrastructures culturelles est dû à leur forte concentration sur la ville d'Abidjan au détriment des villes de l'intérieur. Ce qui crée un déséquilibre entre l'offre et la demande de services culturels au niveau national. Aussi l'insuffisance de financement est-elle un véritable frein à la mise en œuvre d'activités d'envergure nationale et internationale, notamment, l'organisation du MASA (Marché des Arts et du Spectacle Africain) et le SILA (Salon International du Livre d'Abidjan).

448. Toutes choses qui ont pour conséquence globale le fait que les acteurs culturels et la population ivoirienne ne tirent pas suffisamment profit de l'exploitation des biens du patrimoine culturel national, des œuvres d'art et des œuvres de l'esprit. Toutes ces raisons font qu'il est impératif de mettre en œuvre des stratégies de développement culturel susceptibles de juguler les involutions nées de cette situation.

III.3. Santé, Nutrition et VIH/Sida

Un système à améliorer

449. **Le dispositif d'offre de soins** est de type pyramidal avec les trois niveaux que sont le niveau primaire représenté par les Etablissements Sanitaires de Premiers Contacts, le niveau secondaire constitué des établissements sanitaires de recours pour la première référence et le niveau tertiaire composé des établissements sanitaires de recours pour la deuxième référence.

450. En 2011, le système de santé public compte 1910 Etablissements Sanitaires de Premiers Contacts dont 1237 Centres de Santé Ruraux (CSR) et 514 Centres de Santé Urbains (CSU), 127 Centres de Santé Urbains Spécialisés (CSUS) et 32 Formations Sanitaires Urbaines (FSU). Le niveau secondaire compte 83 établissements sanitaires de première référence dont 66 Hôpitaux Généraux (HG) et 17 Centres Hospitaliers Régionaux (CHR). Le niveau tertiaire pour sa part est composé de 9 établissements sanitaires de deuxième référence dont 4 centres hospitaliers universitaires et 5 instituts nationaux spécialisés.

451. Le secteur privé compte 2036 établissements sanitaires dont 964 infirmeries, 463 centres de santé des entreprises, 101 cabinets dentaires, 20 laboratoires, 136 cliniques, et 13 polycliniques. A ces établissements privés s'ajoutent 718 officines de pharmacies. Parmi ces établissements sanitaires privés, seulement 554 établissements détiennent un numéro d'autorisation d'ouverture du Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida.

452. **Au niveau des Ressources Humaines**, en 2010, le personnel de santé comprend 4010 médecins, 435 chirurgiens-dentistes, 1 288 pharmaciens, 8 580 infirmiers, 2 690 sages-femmes, 1 547 techniciens supérieurs et 710 aides-soignantes. Au niveau des cadres, plus de 70% des médecins et chirurgiens-dentistes exercent dans le public contre 44% pour les pharmaciens. Environ 80% des médecins intervenant dans le secteur privé proviennent du secteur public.

453. Selon les normes internationales prescrites en la matière, les ratios sont relativement satisfaisants. En effet, les données disponibles indiquent 1 médecin pour 6 459 habitants, 1 infirmier pour 2 826 habitants, 1 sage-femme pour 3 717 femmes en âge de procréer contre un objectif de 1 médecin pour 5 000 habitants et 1 sage femme pour 3 000 habitants. Cependant, ce personnel est inégalement réparti sur l'ensemble du territoire. Ainsi, en dehors du district d'Abidjan, le ratio est de 1 médecin pour 20 000 habitants pour le reste de la Côte d'Ivoire. Cette répartition déjà préoccupante a été accentuée par les mouvements du personnel de santé liés à la crise post-électorale.
454. Malgré les efforts conjugués de l'Etat, des partenaires au développement et des ménages, la situation sanitaire reste préoccupante en raison d'une morbidité et d'une mortalité élevées. En effet, les maladies infectieuses et parasitaires représentent 60% de la morbidité diagnostiquée. De plus, l'incidence des maladies endémiques (le paludisme, les diarrhées et les IRA) reste toujours élevée, principalement chez les enfants.
455. **Le paludisme** constitue la première cause de morbidité et de mortalité en Côte d'Ivoire. Dans les établissements sanitaires, une personne sur trois diagnostiquées souffre du paludisme, et l'incidence est de 80‰ en 2008. En 2010, le paludisme représentait 43% des motifs de consultations. En outre, il constitue le facteur principal de mortalité infantile. Chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, cette maladie représentait, environ 42% des causes de consultation et respectivement 36,07% et 62,44% des causes d'hospitalisation. Dans les milieux scolaires et professionnels, le paludisme est la principale cause d'absentéisme (40% à 60%).
456. Face à ce fléau, la réponse nationale est organisée autour de schémas thérapeutiques et de stratégies de préventions inscrites dans le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP). Au titre de la prévention, l'accent est mis sur l'assainissement du cadre de vie et la promotion de l'utilisation des Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action (MILDA) qui ne sont utilisées que par 14,8% des ménages seulement (rapport PNL 2008). S'agissant de la prise en charge médicale, les cas simples de paludisme sont traités dans les centres de santé et les associations sociales et communautaires à base d'ACT. Les cas compliqués sont traités dans les structures de références telles que les HG, les CHR et les CHU.
457. **Concernant la mortalité maternelle**, le taux demeure élevé et s'établit à 543 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2005. Dans 80% des cas, la mortalité maternelle est liée à des causes directes que sont les hémorragies du post-partum (36,1%), les dystocies (20,3%), les complications de l'hypertension artérielle (18,2%), les complications de l'avortement (14,8%) et les infections du post-partum (4,8%). Cette mortalité maternelle traduit par ailleurs une insuffisance de la couverture en soins obstétricaux (87% de CPN 1, 45% de CPN 4 en 2005) et une insuffisance dans la prévention et la prise en charge des cas de complications survenant au cours de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum (PNDS 2009-2013, p 37).
458. Cette situation s'explique en partie par la faible couverture en pratique de la césarienne (0,7% au lieu de 5% recommandé par l'OMS), le faible taux d'accouchement par un personnel qualifié (56% en 2006, MICS 2006), le nombre important de cas de fistules obstétricales dont près de 1000 cas pris en charge gratuitement depuis 2007 par le MSLS et les partenaires techniques et financiers de la santé, la faible utilisation des services de planification familiale (8% de prévalence contraceptive moderne, MICS

2006), l'insuffisance de l'intégration des services de santé maternelle et infantile, la répartition non équitable des structures sanitaires et du personnel de santé dans les régions, et la faible implication des communautés et des collectivités décentralisées dans les activités de santé maternelle. Ces différentes causes limitent les progrès vers l'atteinte de l'OMD 5.

459. **Quant à la mortalité infantile**, elle demeure élevée avec un taux de 84‰ en 2005. Chez les enfants de moins de 5 ans, elle demeure élevée : 125‰ en 2005 loin de la cible de 51‰ en 2015 pour l'OMD 4. De même, la mortalité néonatale reste toujours élevée : 41 décès pour 1000 naissances vivantes en 2005 contre 62 décès pour 1000 naissances vivantes en 1999 (EIS 2005).

460. La mortalité des moins de 5 ans en 2006 est dominée par les causes néonatales (35%), le paludisme (21%), les IRA (20%), la diarrhée (15%) et le VIH (6%). De plus, 40% des enfants souffrent de malnutrition chronique et de rougeole (3%). Les facteurs qui concourent à l'émergence des affections résident dans le manque d'hygiène du cadre de vie, l'insuffisance de conseil et d'information aux mères, la faible pratique de l'allaitement exclusif (6,3%) et le sevrage précoce, la persistance des problèmes culturels et le faible taux d'alphabétisation des femmes (MICS 2006).

461. **Les niveaux de couverture vaccinale** contre les maladies ciblées dans le cadre du Programme Elargi de Vaccination (PEV) sont moyens dans l'ensemble: BCG (90%), DTCHepB3 (84%), VAR (69.5%), VAA (68.7%), VAT2+ (61.6%) VPO3 (80.6%). Suite à la crise post électorale, l'évaluation de la couverture vaccinale au premier semestre 2011 donne les résultats suivants : BCG (50%), DTCHepB3 (44%), VAR (42%), VAA (38%), VAT2+ (57%) VPO3 (43%). Cette baisse s'explique par le pillage de la chaîne de froid et des équipements logistiques entraînant l'arrêt des stratégies avancées et mobiles. Le poliovirus sauvage qui était en voie d'éradication a ressurgi avec 34 cas confirmés en 2011.

462. La mauvaise qualité de la prise en charge des maladies de l'enfant par le personnel de santé, l'insuffisance des activités de prévention et la faible couverture vaccinale sont des facteurs qui tendent à freiner la réduction du taux de mortalité des enfants de moins cinq ans.

463. Ces dernières années, les maladies à potentiel épidémique, notamment l'ulcère de Buruli, la méningite (Nord du pays), le choléra (le district d'Abidjan avec 1025 cas dont 35 décès en 2011), la fièvre jaune (303 cas suspects en 2011 avec 1 cas confirmé) et la rougeole (445 cas en 2011) sur l'ensemble du territoire connaissent une recrudescence. Cette situation a été accentuée par la survenue de la crise post-électorale de décembre 2010 qui a occasionné une rupture de la surveillance épidémiologique, particulièrement du système d'alerte précoce suite à l'absence du personnel qualifié dans plusieurs districts sanitaires. Cette rupture a été plus marquée à l'Ouest du pays, comme relevé dans l' « *Evaluation sanitaire dans les régions des Montagnes et Moyen Cavally à l'Ouest de la Côte d'Ivoire* » de l'OMS.

464. Au cours de la dernière décennie, d'autres problèmes de santé liés au mode de vie ont émergé. Il s'agit notamment des affections cardio-vasculaires, du diabète, des cancers provoqués par les habitudes alimentaires, la sédentarité, les consommations abusives de boissons alcoolisées, de tabac, de drogue, les impacts de la pollution atmosphérique et les traumatismes causés par les accidents de la voie publique. De même, l'absence de

collecte et de traitement des ordures ménagères a entraîné de nombreux cas de fièvre typhoïde.

465. **L'accès à des médicaments** de qualité et à moindre coût est rendu difficile par les fréquentes ruptures de stocks liées aux difficultés d'approvisionnement de la Pharmacie de la Santé Publique (30% de couverture des besoins en 2011) et au manque de moyens logistiques pour la distribution. La PSP reste confrontée à des difficultés structurelles, notamment le faible recouvrement et la fongibilité des ressources financières collectées. De plus, le non respect des prix homologués dans les formations sanitaires et la faible production locale (10%) contribuent à limiter l'accessibilité financière des populations aux médicaments. Cette difficulté d'accès aux médicaments est accentuée par la destruction de 49 pharmacies publiques et 49 officines privées pendant la crise post électorale.
466. Par ailleurs, le développement d'un marché illicite de vente de médicaments fait courir des risques à la santé des populations et rend difficile la mobilisation des ressources fiscales.
467. **Au niveau de l'accessibilité géographique**, l'inexistence d'une carte sanitaire prospective entraîne un dysfonctionnement dans la planification de l'amélioration de la couverture sanitaire. En 2007, seulement 44% de la population vivait à moins de 5 Km d'un établissement sanitaire, 27% entre 5 et 15 Km, et 29% étaient dans l'obligation de parcourir plus de 15 Km pour avoir accès à un établissement sanitaire. En 2008, 12% des pauvres n'avaient pas accès aux centres de santé et 54% s'y rendaient à pieds. Cette faible accessibilité s'explique par une insuffisance de la mise en œuvre des stratégies avancées et des soins au niveau communautaire. L'insuffisance de l'offre a été amplifiée par la crise post-électorale de décembre 2010 en raison des pillages et destructions d'infrastructures sanitaires et des moyens logistiques couplés à la désertion circonstancielle des ressources humaines particulièrement dans le district des Montagnes.
468. Le niveau de fréquentation des services de santé publics par les populations reste faible avec un taux de 21% en 2008. Ce faible taux s'explique par les contraintes financières, les barrières socioculturelles et le long temps d'attente lors des consultations.
469. **Le système d'information et de gestion (SIG)** a permis d'améliorer la performance et la planification des besoins du système de la santé à court, moyen et long termes. Toutefois, le SIG connaît des faiblesses institutionnelles et organisationnelles qui ont été aggravées par la crise post électorale de 2010.
470. En effet, l'analyse du secteur révèle des insuffisances du cadre réglementaire du SIG en matière de surveillance épidémiologique, de la collecte des données d'enquêtes, des études ainsi que la faible intégration des données du niveau tertiaire public, des secteurs parapublics, privés et communautaires dans ce système. De même, le circuit et le délai de transmission des données de routine sont inadéquats. Parallèlement, les ressources humaines, financières et matérielles dédiées à la gestion de données sont insuffisantes à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. A ces faiblesses structurelles et institutionnelles, s'ajoutent les défaillances organisationnelles (faible complétude, faible promptitude) rallongeant ainsi les délais de ripostes face aux épidémies et l'absence de documentation des cas pour la planification à long terme dans le système.

471. **Le financement du système de santé** en Côte d'Ivoire est assuré par le secteur public, le secteur privé, y compris les ménages et les partenaires au développement. Selon les Comptes Nationaux de la Santé 2007-2008, la contribution de l'Etat dans la dépense totale de santé est de 17% tandis que celle des partenaires au développement est de 13% en 2008. Quant aux ménages, ils contribuent à hauteur de 70% aux dépenses de santé à travers le paiement direct. Afin d'amoinrir les effets de la crise post-électorale sur les populations, le Gouvernement a instauré la gratuité des soins dans les structures publiques. Cette mesure s'est traduite par la suppression du recouvrement des coûts des actes de santé. Compte tenu de l'importance de la contribution des ménages au financement du secteur de la santé, des mesures d'accompagnement visant à combler le déficit sont nécessaires.

472. La part du budget de l'Etat alloué au Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida reste très faible. Elle est en moyenne de 4% de 2006 à 2010, loin des 15% préconisés par la Déclaration d'Abuja. De plus, seulement 16% de ces ressources sont consacrés à l'investissement contre 70,9% pour les dépenses de fonctionnement. Une part importante de ces fonds mobilisés pour la santé auprès des bailleurs est destinée aux activités de VIH/Sida.

Tableau 4: Situation du budget exécuté de la santé de 2002 à 2007

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Santé (en milliards de FCFA)	69,5	72	75,2	70,1	77,3	95,2
Fonctionnement	59,5	59,5	63,1	61,4	66,5	78,3
Investissement	10	12,5	12,1	8,7	10,8	16,9
dont lutte conte le Sida	1,1	1,2	1,9	2	2,3	2,7
Fonctionnement	0,9	1,0	1,6	1,6	2	2,3
Investissement	0,2	0,2	0,3	0,4	0,3	0,4
Santé/Total budget (%)	6,14	6,36	6,64	6,19	6,83	8,41
Fonctionnement	5,25	5,25	5,57	5,42	5,87	6,91
Investissement	0,88	1,10	1,07	0,77	0,95	1,49
dont lutte contre le Sida	0,10	0,11	0,17	0,18	0,20	0,24
Fonctionnement	0,08	0,09	0,14	0,14	0,18	0,20
Investissement	0,02	0,02	0,03	0,04	0,03	0,04
Santé/PIB (%)	0,87	0,90	0,94	0,88	0,97	1,19
Fonctionnement	0,74	0,74	0,79	0,77	0,83	0,98
Investissement	0,12	0,16	0,15	0,11	0,13	0,21
dont lutte contre le Sida	0,01	0,01	0,02	0,02	0,03	0,03
Fonctionnement	0,01	0,01	0,02	0,02	0,02	0,03
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source: Ministère de l'Economie et des Finances, Rapport de Présentation du Budget, 2007.

473. En ce qui concerne la couverture du risque maladie, elle est assurée en Côte d'Ivoire par plusieurs acteurs, à travers des systèmes d'assurance publics et privés. En raison du coût élevé des primes d'assurance, la population couverte est seulement de 10%.

474. A côté du système de santé formel, existe une médecine traditionnelle. Celle-ci connaît un développement accéléré avec la création du Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle en 2001. Cette médecine est pratiquée par plus de 8 500 tradipraticiens de santé (TPS) dont 689 ont été formés en anatomie et en hygiène

conventionnelle et 60 aux droits de propriété intellectuelle en 2007. Afin d'assurer la promotion de cette médecine, un document de politique de Médecine et de Pharmacopée Traditionnelles et un Plan quinquennal ont été élaborés pour la période 2005-2009. Malgré les efforts consentis, la médecine traditionnelle se heurte à la non adoption de trois projets de loi relatifs à l'autorisation d'exercice, au code de bonne conduite et à l'organisation de la médecine traditionnelle. Ce qui ne favorise pas une collaboration efficace entre le secteur public, le secteur privé et la pharmacopée traditionnelle.

475. **La situation nutritionnelle de la Côte d'Ivoire** est caractérisée par deux formes de malnutrition : la malnutrition par carence et la malnutrition par excès. Les prévalences de la malnutrition chronique, de l'insuffisance pondérale et de la malnutrition aigue sont respectivement de 34%, 20% et 7% selon l'enquête MICS 2006. Le Nord, l'Ouest, le Centre et les zones périurbaines sont les zones les plus affectées par ces types de malnutrition. Dans le Nord, la prévalence de la malnutrition aigue est passée de 12% en 2006 à 17,5% en 2008 selon l'enquête SMART réalisée dans cette zone.
476. L'enquête nutritionnelle (SMART, 2011) montre une légère amélioration de la situation marquée par des disparités d'une région à l'autre en fonction de différents facteurs qui influent sur l'état nutritionnel de la population. Ainsi, la malnutrition chronique affecte de façon globale 27,3% des enfants de 6 à 59 mois. On note cependant des taux de 43,6% et 40,2% dans les Régions des Savanes et du Zanzan. La malnutrition aigue sévère globale est de 5,4% avec un taux de 9,1% dans l'Ouest et 9,9% au Nord. Cette malnutrition affecte la croissance et le développement de l'enfant et augmente la morbidité et la mortalité infantiles. La prévalence des petits poids à la naissance est de 16,5% reflétant l'état nutritionnel de la mère. Bien que l'allaitement maternel exclusif soit recommandé durant les 6 premiers mois, seulement 6,3% des nourrissons en bénéficient.
477. A ces problèmes de malnutrition sont associées les carences en Fer, en Vitamine A et en iode. En 2007, les anémies nutritionnelles causées essentiellement par la carence en fer affectaient 50% des enfants d'âge préscolaire, 59% des enfants d'âge scolaire et 58% des femmes. La carence en vitamine A affecte 31,3% des enfants de moins de 5 ans. En ce qui concerne la carence en iode, la prévalence du goitre chez les enfants de 6 à 12 ans a été significativement réduite passant de 40% en 1994 à 4,8% en 2004. Aussi 84,4% des ménages disposent de sel iodé.
478. Pour ce qui est de la malnutrition par excès, l'enquête des facteurs de risque des maladies non transmissibles chez les individus de 15 à 64 ans dans les régions des lagunes indiquait en 2005 une prévalence de l'obésité de 5,7% chez les hommes et de 11,6% chez les femmes. Cette enquête révèle également un surpoids de 24,6% chez les hommes et de 37,6% chez les femmes. La sédentarité croissante concerne 88,1% des populations ayant un faible niveau d'activité physique. Les effets de la transition nutritionnelle et de cette sédentarité font augmenter le taux de maladies chroniques comme les maladies cardio-vasculaires, le diabète et les cancers.
479. L'offre inadéquate de soins au couple mère-enfant et l'insécurité alimentaire résultant des difficultés d'accès des ménages aux aliments, de la mauvaise répartition des disponibilités alimentaires au sein des ménages, de la méconnaissance des bonnes

pratiques alimentaires sont autant de facteurs qui expliquent l'aggravation de la situation nutritionnelle du couple mère-enfant.

Le VIH/Sida, une pandémie à maîtriser

480. La situation sanitaire ivoirienne reste marquée par un taux élevé de mortalité liée à la **pandémie du VIH/Sida**. En effet, le sida demeure la première cause de mortalité chez l'homme adulte et la deuxième chez la femme après la mortalité due à la grossesse et à l'accouchement. De plus, la pandémie se féminise. Ainsi, les taux de prévalence relevés sont de 6,4% chez les femmes contre 2,9% chez les hommes. L'enquête de séro-surveillance sentinelle en 2008 indiquait un taux de séropositivité de 4,5% chez les femmes enceintes. Le taux de séoprévalence en milieu rural est estimé à 4,1% contre 5,4% en milieu urbain. Les pôles économiques du Centre-Est (5,8%), du Sud (5,5%) et de la ville d'Abidjan (6,1%) sont les plus touchés.
481. De même, les groupes les plus exposés au VIH sont les jeunes ayant leur premier rapport sexuel entre 15 et 17 ans, les femmes adultes victimes d'abus et de violence sexuelles (30-34 ans), les couples sérodiscordants, les professionnels du sexe, les enseignants, les routiers, les militaires, les porteurs d'une IST et les tuberculeux.
482. En ce qui concerne la coïnfection VIH/tuberculose, elle varie de 42 à 49% selon les études. Depuis l'avènement de l'infection à VIH, on note une progression de 10% des cas de tuberculose chaque année. La tuberculose représente chez les PVVIH 36% des infections opportunistes et est responsable de 32% des décès.
483. Par ailleurs, l'impact du VIH/Sida sur certains secteurs clés est perceptible, notamment la santé, l'éducation, l'agriculture et la défense. Au niveau de la santé, le VIH/Sida est la première cause de mortalité (19%) dans la population générale (ONUSIDA 2009). Chez les enfants de moins de cinq ans, 6% des décès sont dus au VIH/Sida (UNICEF 2010). Par ailleurs, l'espérance de vie a été réduite de plus de 10 ans du fait du VIH/Sida. Au niveau de l'Education, les impacts financiers sont très importants, en particulier si l'on considère les coûts liés à la prise en charge scolaire des orphelins. Le nombre d'OEV incapables de supporter les coûts de la scolarisation s'accroît. Le nombre d'enfants infectés et/ou affectés par le VIH/Sida est estimé à près de 524 000 dont 440 000 orphelins et 63 000 enfants infectés. Les coûts financiers induits dans le traitement du personnel infecté et le remplacement des enseignants malades ou décédés du fait du VIH/sida, sont particulièrement élevés.
484. Ainsi, le taux de prévalence au sein de la population générale a connu une baisse passant de 4,7% en 2005 à 3,4% en 2009. Au niveau de l'offre de service de prise en charge globale, le nombre de personnes sous traitement ARV a augmenté, passant de 2 473 en 2003 à 72 011 en 2009⁶. Sur la période 2007-2009, la proportion de femmes enceintes, dépistées, infectées, éligibles et sous traitement ARV est passée de 17,2% à 42%. Par ailleurs, 63% d'OEV bénéficient d'au moins un service (médical, éducation, juridique, nutrition, etc.) en 2010 contre 31% en 2007.
485. Pour faire face à cette menace, les autorités ivoiriennes ont placé la lutte contre l'infection à VIH/sida et les IST au centre de leurs préoccupations. A cet effet, plusieurs plans stratégiques nationaux (PSN) de lutte contre la pandémie ont été élaborés. La

⁶ Rapport annuel 2009 sur le Sida

mise en œuvre du dernier plan qui a couvert la période 2006-2010 a permis d'intensifier la prévention par l'accroissement de l'offre de services de prévention du VIH et d'élargir davantage l'offre de service de prise en charge globale. Pour ce qui est de la prévention, le nombre de CDV est passé de 147 en 2006 à 738 en 2010. De plus, 77% des sites de CPN offrent des services de PTME en 2009 contre 43% en 2007.

486. Le nouveau PSN 2011-2015 qui vient d'être finalisé, vise à inverser la tendance de la propagation du VIH et à atténuer l'impact du sida sur la population ivoirienne en particulier les groupes hautement vulnérables, d'ici 2015. Le résultat d'impact attendu de sa mise en œuvre est que d'ici 2015, la dégradation de la qualité de vie des populations du fait du VIH/Sida est réduite.

487. En dépit des efforts de l'Etat, appuyé par la société civile et les partenaires, des insuffisances demeurent dans la réponse. En effet, les services offerts (CDV, PTME, ARV, Soins palliatifs et nutritionnels) sont insuffisants, avec une couverture nationale en dessous des niveaux escomptés, une concentration des services dans les zones urbaines et dans le sud du pays. Le nombre de malades sous traitement ARV reste encore faible, particulièrement chez les enfants. De plus, les soins palliatifs, les soins nutritionnels et le soutien socio-économique restent peu développés. En outre, la faiblesse de l'information stratégique constitue une entrave à la bonne planification des activités du secteur. Par ailleurs, la lutte contre le VIH/sida est insuffisamment coordonnée et ne couvre qu'un nombre limité de secteurs. Toutes ces insuffisances ont été exacerbées par la situation de crise post-électorale de décembre 2010 avec une rupture des services de prévention et de prise en charge matérialisée par (i) l'interruption des activités de dépistage dans la majorité des centres ; (ii) la désorganisation des activités de PTME due à l'absence de personnel et/ou d'intrants stratégiques ; (iii) l'interruption des activités de prise en charge médicale des PVVIH et (iv) l'augmentation des Perdus de Vue, comme indiqué dans les études d'évaluation du Système de Nation Unies.

488. En conclusion, le principal problème qui se dégage au niveau du secteur de la santé est l'insuffisance de l'offre de soins accentuée par la crise sociopolitique que le pays a connue. Cette insuffisance se traduit par une proportion importante de la population n'ayant pas accès aux soins préventifs, promotionnels et curatifs de qualité. Cette situation s'explique par une faible couverture sanitaire, l'inexistence ou l'inadéquation du plateau technique des structures sanitaires ainsi que l'insuffisance et l'inégale répartition spatiale du personnel de santé. La crise post-électorale a exacerbé cette situation déjà précaire avec la destruction et le pillage des infrastructures, des équipements médicaux et logistiques.

489. La faible qualité des soins, la faible couverture vaccinale et l'accès limité aux médicaments essentiels accentuent la non satisfaction des besoins en santé des populations, notamment chez les plus vulnérables. Enfin, le secteur de la santé est confronté à un problème de financement résultant, de la stagnation de la proportion du budget du Ministère en charge de la santé, de la paupérisation croissante et de l'inexistence d'un dispositif de couverture du risque maladie. A cette situation, s'ajoutent la faiblesse du système d'information et de gestion, l'insuffisance de l'hygiène publique et hospitalière et la mauvaise gestion des déchets biomédicaux.

III.4. Emploi

Un défi majeur

490. La politique de l'emploi a été influencée par les différentes phases de l'évolution économique du pays. En effet, la première phase couvrant les deux premières décennies après l'indépendance a été caractérisée par une croissance économique soutenue et bénéfique pour l'emploi moderne. La seconde phase, marquée par la récession économique et la mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) de 1980 à 1993, a enregistré des licenciements massifs.
491. En réaction aux effets mitigés des PAS, l'Etat a pris des mesures qui se sont renforcées et diversifiées au fur et à mesure que le chômage se généralisait. Il s'agit du traitement social du chômage, de la réforme du code d'investissement et de mesures de création d'emplois contenues dans le Plan National de l'Emploi de 1991 révisé en 1995. Ce plan est basé sur des programmes spécifiques de création d'emplois tels que le Programme d'Aide à l'Embauche (PAE), le Programme d'Insertion des Femmes, le Programme d'Emplois pour les Jeunes Ruraux et le Programme de Création des Micro-entreprises. Ces programmes ont tous été arrêtés ou suspendus par manque de financement.
492. Une dernière phase, allant de 1999 à 2011, caractérisée par une série de crises, a créé un environnement peu favorable à la création d'emploi. Devant cette situation, le Gouvernement a mis en place en 2003, une plateforme de service composée de l'AGEPE, de l'AGEFOP, du FDFP et du FNS. Il a également élaboré en 2006 un Plan National de Développement de l'Emploi 2006-2008, qui n'a pu être mis en œuvre.
493. Les problèmes connexes à l'emploi sont (i) l'inadéquation du système de formation en relation avec les besoins de l'économie ; (ii) le déficit de capacité de diagnostic et de formulation de la politique de l'emploi ; (iii) le déficit d'intégration et de coordination de la politique de l'emploi en relation avec la recomposition des pôles de décisions et d'initiatives et (iv) l'absence d'une politique cohérente de financement de l'emploi.
494. Par ailleurs, dans le cadre du Programme Pays pour la promotion du Travail Décemment (PPTD 2008-2013), la Côte d'Ivoire a initié plusieurs actions pour la promotion d'emplois décents en faveur des jeunes. Ce sont entre autres: (i) la mise en œuvre du Projet d'Assistance Post-Conflict (PAPC) et du Programme de Développement des Initiatives Génératrices d'Emplois (PRODIGE) ; (ii) la réactivation du Programme d'Aide à l'Embauche (PAE), du THIMO et (iii) la mise en œuvre du Projet d'Appui au Traitement Economique du Chômage (PATEC). En 2009, ces programmes ont généré 6 106 emplois directs dans divers domaines comme l'Agriculture, les TIC, les infrastructures, les industries chimique et du bois. La dernière crise a porté un coup fatal à toutes ces initiatives.
495. De plus, la promotion de l'auto-emploi souffre des handicaps suivants: (i) l'incompatibilité de la culture économique rentière avec l'éclosion et le développement de l'initiative privée ; (ii) la faible employabilité des jeunes et (iii) une culture ancrée d'impunité lorsque les prêts ne sont pas recouverts.
496. En outre, le secteur de l'emploi ne dispose pas d'un système de production de statistiques efficace. Son évaluation est faite à travers les modules « emploi » issus principalement des recensements généraux de la population et des Enquêtes sur le Niveau de Vie des ménages. Depuis 2002, aucune statistique officielle n'est publiée. La

périodicité et l'irrégularité de ces opérations de collecte ne permettent pas de disposer à temps, de données sur l'emploi.

497. Les statistiques disponibles issues de l'ENV 2008 indiquent que le chômage s'est accru. De 6,4% en 2002, le taux de chômage de la population active est estimé à 15,7% en 2008. Le chômage des jeunes âgés de 15-24 ans est le plus important. Le taux de chômage de la population active de ce groupe d'âge est de 24,2% en 2008 et celui des 25-34 ans est de 17,5%. Le chômage touche plus les femmes que les hommes. Il est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural et particulièrement dans les grandes villes comme Abidjan. En effet, le taux de chômage des femmes est de 19,8% contre 12,1% chez les hommes. Il est de 27,4% en milieu urbain contre 8,7% en milieu rural. Le taux de chômage à Abidjan est de 33,2%.
498. Les travailleurs indépendants représentent la part la plus importante des emplois (48,8%) suivis par les travailleurs non rémunérés (31,6%) et l'emploi salarié (18,7%). Les personnes en situation de sous-emploi représentent 23,8% de la population totale occupée et se décomposent en 18,6% d'hommes et 30,9% de femmes. La situation de l'emploi à durée indéterminée s'est plus dégradée en 2006. Il représente 14,8% de l'emploi total avec 16,8% pour les adultes et 12,7% pour les jeunes.
499. Au niveau de l'emploi à durée déterminée, une baisse a été observée avec une contribution plus élevée chez les jeunes que chez les adultes. S'agissant de l'emploi sans contrat, il reste dominant avec une contribution de 68,7%. Quant aux emplois saisonniers et occasionnels, leur part demeure faible mais a augmenté en 2006 par rapport à 2002.
500. Le secteur privé moderne, pourvoyeur d'emplois salariés ne peut absorber toute la population en âge de travailler. Sa capacité s'est affaiblie avec les crises successives. En effet, selon les statistiques de la CNPS, sur 26 000 entreprises déclarées avec 550 000 emplois avant la crise de 2002, le pays ne comptait plus que 13 124 entreprises en 2006 pour moins de 300 000 emplois, soit une baisse de l'offre de 44% des emplois du secteur privé moderne au cours de la période 2002-2006.
501. A cela s'ajoute l'impact non négligeable de la crise post-électorale de décembre 2010. Ainsi, selon la Chambre de Commerce et d'Industrie, au 02 septembre 2011, sur 5100 entreprises enregistrées dans sa base de données, 975 se sont présentées au guichet ouvert pour le recensement des entreprises sinistrées et ont déclaré une perte de plus 75 000 emplois.
502. Le secteur informel reste dynamique et concerne tant les services que l'industrie. Il occupe 1 862 715 personnes en 2002 contre 1 698 000 personnes en 1995, soit une augmentation de 9,7% en 7 ans. La part du secteur non structuré prenant en compte l'agriculture, est de 92,7% en 2002, contre 87,4% en 1995, soit une augmentation de 5,3 points en 7 ans.
503. En ce qui concerne les diplômés des différents cycles d'enseignement, ils sont confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle. En effet, selon l'Observatoire de l'Emploi de l'AGEPE, le taux de chômage pour l'ensemble de la population active était de 13,1% en 2002. Il était relativement élevé pour les titulaires du BAC (27%), de la Maîtrise (25%) et du CEPE (22%). Pour ceux de la Licence et du BEPC, ces taux étaient respectivement de 19% et de 16%.

504. De même, dans l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle, ces taux sont relativement élevés pour les titulaires du BEP (53%) et du BTS (42%). Pour ceux du BT et du CAP, ces taux s'établissent respectivement à 12,5% et 12,7%.
505. Dans les court et moyen termes, la destruction des structures de formation (écoles, collèges, lycées, universités) lors de la crise post-électorale de décembre 2010 aura très certainement un impact négatif sur la formation tant au niveau quantitatif que qualitatif. Cette situation pourrait réduire l'employabilité des diplômés.
506. La situation de l'emploi des personnes vivant avec un handicap reste préoccupante. Le taux d'alphabétisation de ces personnes est de 60,1% avec 62,6% chez les hommes et 55,8% chez les femmes. Cependant, leur taux d'activité reste faible. En effet, selon une enquête menée en 2005, le taux d'activité de cette catégorie de personnes est de 11,5% ; ce qui implique que près de 90% des personnes handicapées en âge de travailler n'exercent aucune activité professionnelle. Cette situation est essentiellement due au manque de formation (35,7%) et aux discriminations dont ils sont victimes.
507. En somme, la situation de l'emploi s'est fortement détériorée au fil des années. Les dernières décennies se sont caractérisées par une hausse constante de la précarité des travailleurs⁷ : cette précarité s'explique d'une part, par l'informalité de l'économie et le sous-emploi et d'autre part, par l'insuffisance de réglementation du marché du travail. De plus, la politique de l'emploi n'a pas été accompagnée d'une politique compensatoire de protection sociale et de promotion de l'emploi.

III.5. Protection sociale

508. La Côte d'Ivoire s'est engagée dans sa Constitution à assurer le respect des Droits de l'Homme, y compris le droit à la protection sociale de base contenu dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Dans ce cadre, elle s'est dotée d'un système contributif qui offre aux travailleurs une gamme de prestations relatives à la retraite, à la maternité, à la maladie, au décès et à l'invalidité.
509. Ce système est axé sur des régimes général et volontaire. Ainsi, le **régime général** est mis en œuvre par la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE) pour les travailleurs du secteur public et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) pour le secteur privé formel. Par ailleurs, l'Etat fait obligation à chaque employeur de fournir une couverture du risque maladie aux travailleurs et à leurs familles. Dans la pratique, cette disposition réglementaire réaffirmée par le Code du Travail n'est pas toujours suivie.
510. Quant au **régime volontaire** de couverture des risques sociaux, il est assuré en partie par les mutuelles sociales qui se développent particulièrement dans le secteur public et dans les entreprises privées. Elles sont rares dans le secteur agricole et quasi inexistantes dans le secteur informel. La portée des mutuelles sociales reste très limitée avec un faible taux de pénétration. Pour ce qui est des compagnies privées d'assurance, elles couvrent une frange marginale de la population en raison du niveau élevé des

⁷ Selon, une étude de la DGE/PNUD, conduite en Novembre 2011, seulement 33.3% des personnes employées ont un emploi stable, 39.3% n'ont pas de contrat de travail et 13.2% ont un contrat verbal. Au total, 52.5% des employés occupent un emploi précaire ; parmi ceux-ci, on compte de nombreuses femmes (64.4%).

primes pratiquées. En somme, le système actuel de sécurité sociale ne couvre qu'environ 10% de la population.

511. La correction de cette insuffisance a conduit le Gouvernement à adopter les lois organiques relatives à l'Assurance Maladie Universelle (AMU) en octobre 2001. Malheureusement, l'AMU n'a pu être mise en œuvre. Suite à la crise post-électorale de décembre 2010, l'accès aux services de santé a été rendu temporairement gratuit.
512. **En termes d'accès à l'éducation primaire**, la Côte d'Ivoire a opté pour la gratuité des frais d'inscription et de scolarité, la distribution de kits scolaires dans les écoles publiques et l'instauration des cantines scolaires. Toutefois, dans la pratique, les difficultés et dysfonctionnements enregistrés par certains Comités de Gestion des Ecoles entravent cette politique de gratuité contribuant à accentuer la vulnérabilité des populations.
513. Dans le domaine de l'accès aux services d'action sociale, outre les 16 Directions Régionales, 285 établissements assurent l'assistance, l'éducation et l'encadrement des populations vulnérables, notamment les enfants. Ces structures comprennent : 48 Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE), 86 Centres Sociaux (CS), 88 Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE), 19 Centres d'Education Spécialisée (CES), 24 Complexes Socio-Educatifs (CSE), 5 Institutions Spécialisées, 4 Orphelinats, 9 Pouponnières et 2 Villages d'Enfants SOS.
514. Quant au personnel d'encadrement, il est composé de 3 065 travailleurs sociaux et de 569 enseignants d'éducation permanente. Des disparités géographiques sont apparues dans la répartition des structures sociales de base et d'importants besoins de réhabilitation de ces structures avaient été révélés par une étude réalisée en 2009. Ces besoins se sont accrus du fait de la crise post-électorale de décembre 2010 au terme de laquelle, 38% des structures sociales ont été endommagées ou affectées dans leur fonctionnement.
515. **Les personnes handicapées**, ne disposent que de 2 structures spécialisées publiques construites depuis 1974 à Abidjan avec une capacité totale d'accueil de 330 pensionnaires. Par ailleurs, elles sont confrontées à certaines barrières qui compromettent leur accès à l'exercice d'activités rémunératrices. Face à cette situation, le Gouvernement a entrepris leur recrutement dérogatoire à la Fonction Publique en attendant la signature des décrets d'application de la loi d'orientation n°98-594 du 10 novembre 1998 en leur faveur. Ces personnes handicapées qui représentaient 0,55% de la population totale en 1998 ont certainement vu leur nombre s'accroître suite aux crises de 2002 et 2010.
516. **Quant aux personnes âgées** (60 ans et plus), leur effectif est en progression. En l'absence de structures d'entraide et d'encadrement social, le suivi de cette catégorie de personnes reste dévolu aux familles et aux communautés qui n'en ont pas toujours les moyens.
517. **Le phénomène des enfants de la rue ou dans la rue** est accentué par la paupérisation accrue des ménages et les déplacements de population au cours des crises successives. Il traduit sur le long terme un affaiblissement des structures familiales (en particulier en milieu urbain) ainsi que des stratégies de survie individuelles ou familiales. Il en est de même des dynamiques migratoires à l'extérieur de la sphère parentale/familiale, des

difficultés d'accès ou de maintien à l'école, comme des opportunités de formation professionnelle. L'évolution dans la rue, parfois de façon permanente et en rupture familiale pour certains enfants, augmente les risques pour eux, d'être exposés à la violence et l'exploitation.

518. Les actions gouvernementales en faveur de cette catégorie d'enfants sont très limitées du fait de la faiblesse des moyens des structures sociales. Le soutien et l'accompagnement des familles en difficulté, les programmes d'éducation parentale, les services d'accueil et d'orientation des enfants dans la journée, les centres d'hébergement temporaire, et les interventions sociales en milieu ouvert restent insuffisants pour améliorer la prévention du risque, la prise en charge, la réhabilitation et la réinsertion de ces enfants.

519. Enfin, concernant **la protection de l'enfant**, elle est insuffisamment assurée. Par conséquent, certains enfants, surtout ceux en rupture de ban avec la cellule familiale sont exposés aux intempéries, aux privations, au dénuement, aux maladies, à la prostitution, aux sévices sexuels et aux autres formes de violences. La démission des parents du fait d'une situation sociale difficile et certains fléaux sociaux contribuent également à mettre à mal l'harmonie au sein des familles.

520. **La mobilité familiale des enfants est le reflet et le facteur d'une vulnérabilité accrue.**

La proportion des enfants âgés de 0-17 ans ne vivant pas avec leurs parents est estimée à près d'un enfant sur cinq (20%). Des écarts importants sont observés entre le milieu urbain (25%) et le milieu rural (18%), et entre les filles (23.2%) et les garçons (18.4%). Cette mobilité résulte moins du décès d'un ou des deux parents que de dynamiques sociales de déplacement. En effet, 4.7% des enfants de 0 à 17 ans ne vivent avec aucun parent alors qu'au moins un des deux est décédé ; à l'inverse, 16% des enfants 0-17 ans ne vivent pas avec leurs parents alors que les deux sont en vie.

521. La dynamique de circulation hors de la cellule parentale répond à des stratégies de scolarisation ou formation des enfants, mais reflète aussi les stratégies familiales ou individuelles de survie. L'enfant qui grandit en dehors de la cellule parentale, est exposé à des risques accrus de discrimination, d'abus, de violence ou d'exploitation. La crise post-électorale récente a accentué ce phénomène compte tenu de la fermeture prolongée des écoles, tandis que les déplacements massifs et brutaux de population ont engendré de nombreux cas spécifiques de séparation familiale nécessitant une prise en charge alternative et une recherche des familles.

522. En Côte d'Ivoire, les enfants orphelins (de père et/ou de mère) représentaient en 2006, 9% de la population enfantine avec une particularité dans la région de l'Ouest (11,6%) du fait de la crise de 2002. Les enfants orphelins par le fait du VIH/Sida étaient estimés à 440 000. Des efforts importants sont entrepris par le Gouvernement, à travers le Programme National de prise en charge des Orphelins et autres Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH/Sida (PN-OEV) en vue de résoudre les problèmes d'ordre économique et psychosocial auxquels ils sont confrontés.

523. **Le travail des enfants** est lié tout autant aux difficultés d'accès et de maintien de ceux-ci à l'école qu'aux stratégies de survie, de diversification des revenus, ou de contrôle des coûts de production. En 2008, le tiers des enfants âgés de 5 à 17 ans était économiquement actif et intervenait dans le secteur de l'agriculture et dans les services. 70% de ceux-ci effectuent un travail préjudiciable à leur survie, leur bien-être ou leur

développement. Conscient de cette situation, l'Etat a ratifié les Conventions internationales pertinentes (CDE, OIT 138 et 182 en 2003, Protocoles additionnels de la CDE en 2011) et a adopté en 2008 un Plan national d'action de lutte contre la traite et le travail des enfants.

524. Cependant, les interventions nationales de prévention et réponses restent circonscrites à une approche-projet concentrée sur des secteurs particuliers comme les plantations de cacao. En outre, les textes en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants et la traite des enfants sont méconnus des acteurs et des populations.

525. Les enfants sont également confrontés au problème d'enregistrement à la naissance. En effet, le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans non déclarés est passé de 28 % en 2000 à 45% en 2006 (MICS) avec une accentuation dans le Centre, le Nord et l'Ouest (60 à 77%).

526. Les crises de 2002 et 2010 ont engendré une nouvelle forme de vulnérabilité que sont les Personnes Déplacées Internes (PDI) et les victimes de guerre dont les mutilés, les victimes de violences physiques et sexuelles, les femmes chefs de ménages et les jeunes impliqués dans les groupes armés.

III.6. Protection civile

527. En matière de prévention et de gestion des risques et catastrophes, le Gouvernement a pris des initiatives importantes marquées par l'adoption de cadre légal et la mise en place de l'Office National de la Protection Civile (ONPC) et du Groupement des Sapeurs Pompiers Militaires (GSPM).

528. En termes d'infrastructures, cinq casernes de Sapeurs Pompiers Militaires ont été construites sur l'ensemble du territoire, dont trois à Abidjan, une à Yamoussoukro et une à Bouaké. Celle de Bouaké n'est plus fonctionnelle depuis 2002 et les autres sont vieillissantes et manquent de personnel.

529. L'effectif des sapeurs pompiers évalué à 1 000 demeure insuffisant. Le ratio de 1 sapeur pompier pour plus de 15 000 personnes reste largement en deçà de la norme admise qui est de 1 pour 200. En outre, les normes de sécurité pour les installations, notamment les bouches d'incendie et les passages piétons, ne sont pas respectées, et les populations ne maîtrisent pas les gestes élémentaires de secourisme.

III.7. Jeunesse, sports et loisirs

530. Selon la projection de l'Institut National de la Statistique sur la base du RGPH 98, la répartition de la population par groupe d'âge est marquée par une forte proportion des moins de 15 ans qui représentent 42,94% ; ceux âgés de 15 à 34 ans, 36,40% de la population en générale ; soit au total, 79,34% de la population âgée de moins de 35 ans.

531. Le niveau de chômage reste élevé au niveau des jeunes. Les raisons sont essentiellement l'inadéquation formation-emploi et la faible capacité des structures publiques et privées pourvoyeuses d'emplois salariés à absorber les jeunes en âge de travailler. Notons que sur 918 450 chômeurs enregistrés par l'AGEPE en 2002, 84,6% sont jeunes. Parmi ces jeunes chômeurs, on dénombrait 54,4% de femmes et 35,6% d'hommes

532. Devant ce tableau peu reluisant, l'Etat a mis en place des structures spécifiques d'appui des projets jeunes tels que le Programme de Développement des Initiatives Génératrices d'Emplois (PRODIGE) et les Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO). Par ailleurs, d'autres mesures telles que le retour du Programme du Service Civique National (PSCN) et le financement des projets jeunes par le Fonds National de Solidarité pour la promotion d'emplois jeunes (FNS) ont été mises en œuvre.
533. **Le sport en Côte d'Ivoire** reste peu développé en dépit de son rôle important dans l'éducation des jeunes, le renforcement de la cohésion sociale et la réduction des dépenses de santé. En effet, environ 27% de la population pratiquent une activité sportive. Toutefois seulement 10% de cette proportion détient une licence. La discipline dominante est le football avec plus de 80 000 licenciés. Cette discipline est suivie par le sport de course ou footing.
534. Ce constat s'explique par trois raisons essentielles, à savoir l'inexistence de textes régissant la pratique des activités physiques et sportives, l'insuffisance d'infrastructures adaptées et la faiblesse des moyens des structures d'encadrement du secteur sportif.
535. En effet, les activités physiques et sportives se pratiquent dans un environnement peu structuré et mal organisé. L'insuffisance d'infrastructures adaptées à la pratique du sport se justifie d'une part par la dégradation et l'inadaptation des infrastructures sportives existantes et d'autre part par l'absence de nouvelles constructions.
536. La faiblesse des moyens des structures d'encadrement sportif est un facteur limitant l'INJS dans sa mission de formation des enseignants d'EPS et des cadres du secteur des sports et de la jeunesse. En effet, sa capacité d'accueil est aujourd'hui dépassée, ses infrastructures vétustes et insuffisantes et ses filières de formation inappropriées aux besoins du moment. Par ailleurs, le manque d'espaces et de matériels didactiques appropriés à l'enseignement de l'EPS et à la pratique du sport au sein des écoles publiques et privées rendent difficile l'enseignement de cette discipline et l'organisation des compétitions sportives scolaires et universitaires.
537. Devant cette situation, le Gouvernement a entrepris un certain nombre d'actions telles que l'élaboration d'un projet de loi portant organisation des activités physiques et sportives, des travaux de réhabilitation et de construction d'infrastructures et le soutien aux fédérations sportives, à travers les fonds générés par la parafiscalité. Ces initiatives ont été freinées par la crise post-électorale de décembre 2010 au cours de laquelle des pillages et autres destructions ont été enregistrés.
538. Les loisirs sont pratiqués par une proportion réduite de la population. Cette situation s'explique par le manque de moyens et l'absence de promotion des loisirs en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, les ressources humaines et financières adéquates pour la gestion du secteur et l'encadrement sont limitées. A ces difficultés s'ajoutent l'insuffisance, l'obsolescence et l'inadaptation des infrastructures.

III.8. Promotion de l'égalité du Genre et du bien être familial, et Protection de l'enfant

539. S'agissant de la promotion de l'égalité du genre, des inégalités persistent aux niveaux de l'accès aux services sociaux de base, notamment à l'éducation, à l'emploi, aux ressources et facteurs de productions, à la prise de décision et à la participation à la vie publique et politique.

540. En effet, les femmes accèdent rarement à la propriété foncière et difficilement au crédit malgré leur importante participation à la production et à la commercialisation des produits agricoles, notamment dans le domaine du vivrier (60 à 80%). Les femmes sont en grande majorité analphabètes du fait du faible taux de scolarisation des filles ; ce qui entraîne leur faible représentativité aux postes de prise de décision, au niveau de la participation à la vie politique et dans les emplois modernes. Par ailleurs, elles sont exposées à toutes formes de marginalisation et de violences.

541. En matière d'**éducation**, le taux net de scolarisation des filles au primaire était de 53,07%, contre 58,84% pour les garçons en 2008. Au secondaire, ces taux étaient respectivement de 22,56% et de 30,34%. Les actions engagées avec l'appui des partenaires au développement en faveur de la scolarisation de la petite fille ont été contrariées par la crise post-électorale de décembre 2010. L'enseignement supérieur enregistrait pour la même année, 53 537 filles contre 98 423 garçons inscrits; soit un ratio sexe de 0,54.

542. Au niveau de l'**emploi et de la formation**, les femmes sont majoritaires dans le secteur informel et agricole. Seulement 12,71% des emplois modernes étaient occupés par les femmes en 2005. En 2008, le taux de chômage dans la population féminine était de 23,3% contre 13% chez les hommes. Pour la formation des jeunes filles déscolarisées et des femmes, l'Etat a créé des Instituts de Formation et d'Education Féminine (IFEFF), dont les bâtiments sont dans un état de dégradation et de délabrement avancé. Les auditrices de ces instituts éprouvent d'énormes difficultés à obtenir un emploi faute de politique d'insertion socioprofessionnelle en leur faveur.

543. En termes d'**accès aux ressources et facteurs de production**, les femmes représentent les 2/3 de la main d'œuvre agricole. Elles assurent en moyenne 60 à 80% de la production et du commerce du vivrier. Dans les faits, elles accèdent rarement à la propriété foncière à cause des pesanteurs socioculturelles. En outre, elles ont des difficultés à accéder au crédit.

544. Au niveau de la **participation à la vie politique et à la prise de décision**, la représentativité des femmes aux instances de décision demeure marginale. En effet, depuis les élections de 2000, seulement 19 sièges au Parlement ont été occupés par les femmes sur 223, soit 8,5%. Seules 9 femmes sur 197 sont des maires soit 4,6% et une seule femme était Présidente de Conseil Général sur 58. De plus, le Gouvernement mis en place en juin 2011 ne compte que 5 femmes sur 36 membres, soit 14%. Il faut noter que les élections législatives du 11 décembre 2011 ont enregistré une progression des femmes appelées à siéger à l'assemblée nationale passant ainsi de 19 à 27 sièges.

545. Au niveau de la **lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)**, en dépit de l'existence d'un cadre institutionnel et politique globalement favorable, beaucoup d'efforts restent à faire aussi bien aux plans juridique, judiciaire, programmatique que financier. Selon les études sur les VBG de 2007, plus d'une femme sur 10 a été victime

d'au moins une des formes de violence. De plus, la crise post-électorale de décembre 2010, a entraîné une augmentation notable de leur nombre, particulièrement les violences sexuelles avec 658 cas dont 325 viols notifiés de janvier à mai 2011.

546. La violence domestique est aussi l'une des formes récurrentes de VBG. En effet, 21% des enfants âgés de 2 à 14 ans ont déjà expérimenté les punitions corporelles sévères. Selon l'enquête MICS réalisée en 2006, 64% des femmes âgées de 15 à 49 ans justifient la violence physique du conjoint. Enfin, la pratique des mutilations génitales féminines touche environ 36% des femmes âgées de 15 à 49 ans avec des conséquences sur leur état de santé. Les régions les plus affectées par cette pratique sont les Districts des Savanes, du Denguelé, du Woroba avec 88% et le District des Montagnes avec 73%.

547. De ce qui précède, la promotion de l'égalité de genre reste confrontée à la persistance des inégalités entre hommes et femmes dans la société.

CHAPITRE IV : ENVIRONNEMENT, EAUX ET FORETS ET CADRE DE VIE

548. L'environnement dans ses composantes naturelle et humaine reste un des principaux déterminants pour le développement économique et social. L'environnement naturel prend en compte les ressources naturelles que sont les ressources ligneuses, en eau, sol et sous-sol, l'air et la diversité biologique ; alors que l'environnement humain ne concerne que le cadre de vie et l'aménagement du territoire. La gestion optimale du patrimoine naturel est donc indispensable pour garantir une certaine qualité de vie aux populations.
549. La Côte d'Ivoire, comme la plupart des pays africains, s'est inscrite dans cet engagement mondial en faveur de la préservation de l'environnement depuis l'avènement du Sommet Mondial de la Terre en 1992. A cet effet, le Gouvernement a mis en place un plan cohérent d'actions en élaborant, en 1994, le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE). Cela s'est traduit par le renforcement de sa politique en faveur de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles à travers l'élaboration d'un code de l'environnement adopté en 1996 (loi n°96-766 du 3 octobre 1996).
550. Cependant, le patrimoine environnemental ivoirien devient de plus en plus fragile et est mis en danger. La question de l'environnement demeure une préoccupation majeure pour le développement durable du pays.
551. Concernant l'habitat et le cadre de vie, le dispositif de production d'un important parc immobilier mis en œuvre dès l'indépendance du pays, a connu un coup d'arrêt avec la crise économique des années 1980. La mise en place de nouveaux instruments d'aide à la production, à l'acquisition et à l'accession à des logements décentes et des terrains urbains a elle aussi montré ses limites. Aujourd'hui plus qu'hier, le problème de logement demeure une des préoccupations majeures des populations ivoiriennes. A cela, s'ajoute l'insalubrité et les nuisances sonores.

IV.1. Environnement, Eaux et forêts

Un secteur sensible

552. Le couvert forestier ivoirien est constitué du domaine forestier rural et du domaine permanent de l'Etat composé des forêts classées, des parcs nationaux et réserves. Il est passé de 12 millions d'ha en 1960 à 2,802 millions ha en 2007, soit une perte de plus de 75% en moins d'un demi-siècle. La dégradation des forêts se poursuit à un rythme inquiétant du fait, notamment (i) de l'exploitation abusive des ressources forestières à des fins de production de bois d'œuvre, de bois de chauffe et de charbon de bois ; (ii) de l'agriculture extensive et l'élevage itinérant ; (iii) des déclassements inappropriés et des infiltrations clandestines dans les forêts classées, parcs nationaux et réserves ; (iv) de la chute du reboisement ; (v) de l'urbanisation galopante non maîtrisée ; (vi) des feux de brousse et (vii) de la pression démographique.
553. La réforme de l'exploitation forestière en 1994 a consacré la création de 384 Périmètres d'Exploitations Forestières (PEF), d'une superficie totale de 14 096 471 ha, la suppression de l'exportation des bois en grumes provenant des forêts naturelles, l'interdiction de l'exploitation forestière au dessus du 8^{ème} parallèle et la professionnalisation de la filière bois.

554. En décembre 2010, sur 384 PEF existants, 379 avaient été attribués à des opérateurs économiques. La production de grumes est passée de 1 576 362 m³ en 2005 à 1 554 013,23 m³ en 2010, soit une régression de 1,40 %. Le volume de grumes transformées en 2010 est de 896 973,76 m³, soit un taux de transformation de 57,72%. Cette production a été obtenue grâce à l'activité de 88 usines de bois ayant 157 ateliers de transformation. En 2008, le secteur de l'industrie du bois employait régulièrement près de 40 000 personnes. En ce qui concerne la satisfaction des besoins énergétiques, environ 77,50% des ménages avaient recours au charbon de bois ou au bois de chauffe comme source d'énergie pour la cuisson en 2008 (ENV, 2008).
555. D'une manière générale, la mise en œuvre de la politique forestière, visant la sauvegarde du couvert forestier national, s'est heurtée principalement à l'insuffisance de soutiens financiers appropriés. Par conséquent, les résultats escomptés n'ont pas été atteints, notamment (i) les mesures de réduction des prélèvements et de limitation du gaspillage de la matière ; (ii) la protection et la gestion des ressources forestières par les populations ; (iii) l'approvisionnement des industries en bois d'œuvre ; (iv) la limitation des infiltrations dans les forêts classées, parcs nationaux et réserves et (v) le succès des plantations forestières dans le domaine rural.
556. L'utilisation de produits toxiques pour la pêche continentale a eu comme conséquence la destruction des milieux halieutiques. Cette situation a contribué à la diminution drastique de nombreuses espèces qui, pour certaines d'entre elles, sont menacées de disparition. Les écosystèmes marins et lagunaires sont aujourd'hui fortement touchés par la pollution en l'absence d'un système de traitement adéquat des déchets polluants venant des activités domestiques, industrielles, agricoles, minières et maritimes. Depuis les événements de 2002, la situation dans les aires protégées apparaît alarmante, l'Administration en charge de la protection et de la surveillance des aires protégées ayant quitté les zones anciennement occupées. Cette situation a favorisé les activités illicites telles que le défrichement agricole, la surexploitation forestière et le braconnage dans les aires protégées.
557. L'environnement des zones urbaines s'est considérablement dégradé du fait des rejets d'effluents industriels et domestiques sans traitement préalable. A Abidjan par exemple, le dysfonctionnement du réseau de drainage des eaux usées (domestiques et industrielles) entraîne le dépôt dans les baies des matières organiques. De plus, les caniveaux d'évacuation d'eau pluviale, recevant anormalement les déchets solides du fait du lessivage de la ville et des comportements inappropriés des populations, drainent ces déchets dans la lagune.
558. Les eaux des bassins lagunaires d'Abidjan connaissent une augmentation des concentrations en nitrates et phosphates et, la pollution microbienne interdit toute baignade d'après les normes OMS. Dans la région d'Abidjan, on relève de plus en plus, la présence de nitrates dans les eaux des forages. Ailleurs, des pollutions issues des effluents des déchets ménagers et industriels et des pesticides ont été enregistrées localement.
559. En conséquence, l'eutrophisation et la fermeture progressive sont observées pour les baies de Cocody, de Biétry, de Koumassi, de Yopougon et du Banco, ainsi que la destruction et l'altération de certains habitats dans le District Autonome d'Abidjan.

560. En ce qui concerne l'air, les estimations indiquent que les industries d'Abidjan émettent quotidiennement 76 tonnes de dioxyde de soufre (SO₂), 43 tonnes d'oxyde d'azote (NO_x) et 27 tonnes de poussières toxiques. Les transports sont à l'origine de 6 tonnes/jour de SO₂, de 22 tonnes/jour de NO_x et de 15 tonnes/jour de poussières toxiques. L'observatoire de la qualité de l'air prévu par le Code de l'Environnement permettant le contrôle régulier de la qualité de l'air, n'est pas encore mis en place⁸.
561. Dans le respect de ses engagements vis-à-vis de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Côte d'Ivoire a élaboré deux communications nationales publiées respectivement en 2001 et 2010, faisant l'état de ses émissions des gaz à effet de serre. Ces émissions prennent en compte les gaz à effet de serre directs et indirects dans les secteurs de l'énergie, procédés industriels, l'utilisation des solvants et autres produits chimiques, l'agriculture, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres, de la foresterie et les déchets.
562. Les émissions totales des gaz à effet de serre de l'année 2000 sont estimées à 252 822,14 Gg éqCO₂ : énergie (66 585,01 Gg éqCO₂ soit 26,35%), procédés industriels (1.59 Gg éqCO₂), utilisation des solvants et autres produits chimiques (0 Gg éqCO₂), agriculture (194 507,28 soit 76,97%), l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (-18 375,07 soit -7,27%), déchets (9 998,35 soit 3,96%).
563. Du point de vue de la vulnérabilité de la Côte d'Ivoire face aux changements climatiques, la diagonale NE-SW (NorthEast-SouthWest) connaît une baisse de la pluviométrie et une élévation de la température qui s'accroîtront davantage aux horizons 2030 et 2100 selon les modèles de circulation régionale (RegCM3).
564. Concernant la diversité biologique terrestre et aquatique, les données disponibles proviennent des inventaires réalisés entre 1990 et 2000. Elles ont révélé la présence de 16 034 espèces végétales et animales, dont 712 espèces de l'avifaune et 163 mammifères. Par ailleurs, 21 espèces de mammifères, 4 espèces de reptiles et 12 espèces d'oiseaux sont intégralement protégées, face à la forte pression anthropique (déforestation, braconnage, etc.).
565. La dégradation de la biodiversité est aussi liée (i) aux prélèvements excessifs des éléments tels que les bois d'œuvre, les ressources halieutiques et fauniques, les différents produits de cueillette et (ii) à l'utilisation de produits dangereux pour la pêche et l'agriculture⁹.
566. Le braconnage, en dépit de la fermeture de la chasse depuis 1974, est la principale cause de diminution des effectifs de la grande faune sauvage qui touche principalement les chimpanzés, les éléphants, les buffles et les hippopotames. Ce phénomène est aggravé par les fortes traditions cynégétiques des populations proches de toutes les aires protégées et du domaine rural. Les infiltrations clandestines dans les forêts classées, les parcs nationaux et réserves détruisent les habitats naturels et mettent en péril l'équilibre des écosystèmes.
567. La fermeture de la chasse depuis 1974 est en contradiction avec les lignes directrices des conventions sur la faune qui encouragent les Etats Parties à exploiter durablement

⁸ Rapport national sur l'état de l'environnement 1991

⁹ Stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique de la Côte d'Ivoire, 2002

- la faune, à assurer sa valorisation à des fins touristique, éducative et scientifique pour le bien-être et le développement des communautés.
568. La faiblesse de la mise en œuvre de cette politique de protection des parcs nationaux et réserves s'explique, en partie par l'insuffisance de soutiens financiers adéquats.
569. Concernant les ressources en eau, la Côte d'Ivoire dispose de 4 principaux affluents, à savoir : le Cavally, le Sassandra, le Bandama et la Comoé. Elle dispose également de 3 principaux systèmes lagunaires et de nombreuses rivières côtières. Il s'agit des systèmes lagunaires Ebrié, Grand-Lahou, Aby et surtout de la rivière Agneby et de la Mé. Ces systèmes lagunaires et bassins sont le réceptacle des effluents industriels et du lessivage des sols agricoles et urbains. Ces milieux eutrophiques constituent des sites de production des végétaux aquatiques envahissants et de prolifération d'algues.
570. La Côte d'Ivoire participe, dans le cadre de l'Intégration Régionale, aux activités de l'Autorité du Bassin du Niger, de l'Autorité du Bassin de la Volta et de l'Union du Fleuve Mano, en faveur des populations installées dans ces bassins.
571. L'évaluation quantitative des eaux de surface se fait à partir d'un réseau hydrométrique national établi sur l'ensemble des bassins versants. Ce réseau de mesure des eaux n'est pas fonctionnel depuis dix ans.
572. Les eaux souterraines, sont disponibles partout en Côte d'Ivoire, souvent avec des conditions très variables de stockage et d'accessibilité dans les principales formations géologiques que sont le socle granitique et le bassin sédimentaire occupant respectivement 97% et 3% du territoire. Ces eaux sont utilisées en priorité pour l'alimentation en eau des populations dans le cadre des programmes d'hydraulique urbaine et villageoise.
573. Les eaux souterraines d'Abidjan qui fournissent environ 150 millions de m³ d'eau par an permettant de satisfaire les besoins de la population, atteindront leur limite à l'horizon 2012, du fait de l'urbanisation anarchique et de la destruction massive du couvert végétal autour des périmètres de protection des forages et cours d'eau. En outre, des risques de pollution et d'appauvrissement de ces eaux souterraines compromettraient l'approvisionnement des populations en eau potable.
574. Durant la crise post-électorale de décembre 2010, les réseaux d'observations hydrologiques ont été détruits. Cette situation a été très préjudiciable à la qualité des données et tout particulièrement au contrôle de l'étalonnage des stations hydrométriques.
575. Les phénomènes météorologiques extrêmes, notamment les inondations, les éboulements de terrains et les érosions côtières sont devenus de plus en plus fréquents, avec des conséquences dramatiques sur l'environnement, l'économie, les établissements humains et la vie humaine. Les difficultés de prévention et de gestion des effets de ces catastrophes sont dues en partie à l'inexistence de structures opérationnelles en matière de prévention, de systèmes d'alerte précoce et de réduction de risques des catastrophes.
576. L'érosion côtière, phénomène naturel, est due aux mouvements de vagues engendrés par les marées et les houles. Ce phénomène s'est accentué sur nos côtes sous l'effet de l'action de l'homme : la construction de barrages hydroélectriques, le chenal artificiel de Vridi, la destruction des mangroves, l'extraction de sable dans les zones sensibles. Tout

ceci ayant pour corollaire, la fermeture partielle ou totale de la passe d'Assinie, du Grau de Grand-Bassam et de l'embouchure de Grand-Lahou.

577. La fermeture de l'embouchure de la Comoé entraîne (i) l'inondation répétée de certains quartiers de Grand-Bassam ; (ii) l'érosion accélérée des côtes ; (iii) la destruction des habitats naturels et des ressources socio-économiques ; (iv) la modification de la biodiversité du fleuve Comoé et (v) le transit des végétaux aquatiques à Abidjan pendant la période de crue de la Comoé. Ce phénomène est également amplifié par le réchauffement de la terre entraînant le dégel de l'Antarctique et la montée du niveau de la mer.
578. En ce qui concerne les sols, ils sont en constante dégradation. Cette dégradation est due en partie aux (i) techniques culturales ; (ii) aux feux de brousse ; (iii) à l'avancée du désert et (iv) aux effets des changements climatiques. Ce qui a pour conséquence, l'infiltration des populations riveraines dans les parcs et réserves, les forêts classées, la migration des populations dans les zones propices à l'exploitation agricole, la destruction des habitats et de la biodiversité.
579. Les risques d'un événement pouvant provoquer une pollution massive telle que la marée noire « *the Deep Water Horizon* », dans le golfe du Mexique, sont probables sur les côtes ivoiriennes, à cause des navires pétroliers naviguant au large de ces côtes, des explorations et exploitations off-shore, ainsi que la manutention des produits pétroliers dans le domaine portuaire.
580. En 2011, la Côte d'Ivoire ne dispose pas de mécanisme d'évaluation et de gestion des déchets industriels et dangereux tels que ceux déversés par le navire Probo Koala en 2006. De plus, les crises sociopolitiques qu'a connues la Côte d'Ivoire depuis 2002, ont eu un impact négatif sur la gestion durable des ressources (eaux et forêts) et la protection de l'environnement. En effet, les structures importantes en charge de la production, de la réglementation et de la surveillance tels que la Société de Développement de Forêts (SODEFOR), le Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL), l'Agence Nationale de l'environnement (ANDE) et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ont été dépossédées d'une importante partie de leurs moyens matériels et techniques réduisant ainsi leur opérationnalité.
581. Le faible niveau d'investissement dans le secteur de l'environnement et des eaux et forêts ainsi que l'insuffisance du cadre institutionnel et réglementaire sont au nombre des causes majeures de l'absence de résultats tangibles en matière de gestion durable des ressources naturelles et de la protection de l'environnement.
582. En effet, la plupart des textes de lois sont obsolètes et doivent être actualisés. Ainsi, les textes modifiant et complétant le code de l'environnement et le code forestier sont en cours d'adoption.
583. L'engagement de la Côte d'Ivoire dans le dialogue international sur la protection des ressources environnementales s'est concrétisé par son adhésion à divers traités, accords internationaux et conventions qui ont connu une faible mise en œuvre.
584. Enfin, la loi portant code de l'eau reste inapplicable du fait de l'absence de décrets d'application.

IV.2. Habitat et cadre de vie

Résorber le problème de l'habitat économique et social

585. Le cadre de vie se caractérise par une urbanisation rapide et non maîtrisée. En effet le taux d'urbanisation qui était de 15% en 1960 a atteint 50% en 2010. Abidjan, la capitale économique, concentre à elle seule plus du tiers de la population. Cette urbanisation accélérée est principalement due à l'exode rural et à l'immigration de populations en provenance des pays limitrophes. Elle engendre des besoins en logements qui sont devenus de plus en plus importants d'année en année. Très tôt, l'Etat a visé une politique de contrôle des effets spatiaux de la croissance et à offrir à la population un cadre de vie assaini et un logement décent.
586. La mise en œuvre d'un programme de planification urbaine a permis de doter plusieurs villes de documents de planification. Ainsi, de 1977 à 1999, 173 localités ont bénéficié de plans directeurs d'urbanisme. Cependant, la plupart de ces plans n'ont pas connu de révision. Cela a entraîné une urbanisation hors du cadre planifié, occasionnant ainsi la prolifération de quartiers sous équipés et précaires.
587. Dès le début des années 60, l'Etat a créé deux importantes structures, la SICOGI et la SOGEFIHA, pour construire des logements et promouvoir l'habitat. En 1971, est créée, la SETU pour la production des terrains urbains. Ce dispositif a permis de produire plus de 15.000 lots individuels à bâtir, d'aménager environ 740 hectares de terrains pour les promoteurs immobiliers et de réaliser plus de 100 000 logements aussi bien à Abidjan que dans certaines localités du pays. Mais la mise en œuvre de cette politique va connaître un arrêt suite à la crise économique des années 80. En effet, la conjoncture économique défavorable combinée à la pression des bailleurs de fonds amène l'Etat à se désengager de la production directe.
588. L'Etat passe alors le relais au secteur privé qui a réalisé entre 1988 et 1999, environ 118 programmes de plus de 21 000 logements grâce à la mise en place de nouveaux instruments de financement de l'immobilier tels que le Compte de Mobilisation pour l'Habitat (CDMH) créé en 1987, le Compte des Terrains Urbains (CTU) créé en 1987 et le Fonds de Soutien de l'Habitat (FSH) créé en 1984.
589. Le CDMH a permis la promotion de l'habitat social en milieu urbain. De 1987 à 2010, il a agréé 158 programmes immobiliers totalisant plus de 31 000 logements. En milieu rural, cette promotion a été assurée par le FSH, qui a financé au total plus de 3 000 logements sociaux pour le compte de 150 Groupements à Vocation Coopérative. Par ailleurs, le Compte des Terrains Urbains (CTU) a financé deux grandes opérations qui totalisent 4 480 parcelles destinées à la construction de logements et 26 lots réservés aux équipements publics entièrement assainis.
590. Ces instruments d'aide à la production, à l'acquisition et à l'accession à des logements décents et des terrains urbains devraient permettre aux ménages à revenus modestes de disposer de logements et/ou de terrains urbains à moindre coût. Malgré toutes ces réformes, les problèmes de logements subsistent et le déficit important dans le domaine du logement demeure avec un besoin en stock de plus de 400 000 unités d'habitation, et 40 000 logements par an. Même quand les logements existent, les conditions d'accès sont très contraignantes. La rareté des terrains aménagés et l'insuffisance de

financement sont autant d'éléments qui aggravent le déficit de logements. En 2002, plus de 70% des ménages n'avaient pas accès à un logement décent.

591. De plus, les crises survenues en Côte d'Ivoire ont aggravé le déficit de logements. En effet, plusieurs habitations ont été détruites avec la crise de septembre 2002, notamment dans les Districts de la Vallée du Bandama, du Woroba, du Denguélé et des Montagnes. Avec la crise post-électorale de décembre 2010, la même situation s'est produite dans certaines localités de la Côte d'Ivoire surtout à l'Ouest. Enfin, certaines habitations restent illégalement occupées.

592. Cette situation de déficit de logements en général et de logement à coût abordable en particulier pour les populations à faibles revenus a engendré une urbanisation anarchique avec la prolifération de quartiers précaires. A Abidjan, plus de 72 quartiers précaires regroupant au moins 600 000 habitants sont dénombrés selon une étude réalisée par le BNETD en 1992. Ce phénomène s'est amplifié dans les grandes villes suite au déplacement des populations fuyant la crise de septembre 2002. Les grandes villes comme Bouaké, San Pedro et Man n'échappent pas à ce phénomène.

593. Ainsi, selon le rapport d'évaluation produit par « *Early Recovery Côte d'Ivoire* » suite à la crise post-électorale de décembre 2010, 8 596 bâtiments ont subi des dommages divers dont 76,6% à reconstruire et 23,4% à réhabiliter.

594. En somme, les difficultés de l'Etat à satisfaire la demande de logements, la cherté et la précarité des logements existants sont autant de facteurs qui ne permettent pas aux populations de bénéficier d'un habitat et d'un cadre de vie décent. La recherche d'une solution appropriée, pour la résorption du problème de l'habitat économique et social demeure un objectif majeur. Face à cette situation, de nouvelles réformes institutionnelles et réglementaires doivent être envisagées.

IV.3. Salubrité

595. La désorganisation du système de gestion des ordures ménagères entamée au début des années 1990 avec le retrait de la Société Ivoirienne des Transports Africains (SITAF), à Abidjan, a marqué le départ d'une longue période d'instabilité du secteur.

596. Cette situation s'est accentuée avec le déclenchement de la crise de septembre 2002. Les flux migratoires des populations des villes de l'intérieur vers la capitale économique associés au croît naturel ont fait doubler la population d'Abidjan en 10 ans, passant de 3 millions en 2002 à près de 6 millions d'habitants en 2011. Cet accroissement rapide de la population a eu un impact sur la production quotidienne d'ordures ménagères qui est passée de 2 500 tonnes en 2002 à environ 3 500 tonnes en 2011. En réponse à cette situation, plusieurs opérations dites « ville-propre » ont été réalisées sans grand succès.

597. La crise post-électorale de décembre 2010 a amplifié les difficultés du secteur. En effet, les entreprises de ramassage des ordures souffraient à la base d'une faible capacité technique et opérationnelle. A cela s'ajoute l'inadaptation et la vétusté des équipements de collecte, de transport et de traitement des déchets. La fermeture des établissements bancaires durant la période a contraint ces entreprises déjà fragilisées à arrêter quasiment toutes leurs activités.

598. En outre, l'absence de voies d'accès à certains quartiers et l'impraticabilité de la voirie existante, rendent difficile et quelque fois quasi impossible, l'exécution des activités de

collecte, de groupage et d'enlèvement des ordures. Les déchets non enlevés forment des immondices par endroits ou sont charriés par les eaux de ruissellement pour se retrouver dans les cours d'eau. Les eaux de la lagune Ebrié sont devenues ainsi impropres à tout usage. A cela, s'ajoutent l'incivisme des populations et l'occupation illicite et anarchique du domaine public à des fins commerciales et d'habitation. Toutes choses qui contribuent incontestablement à la pollution des milieux récepteurs en affectant négativement l'environnement urbain et le cadre de vie des populations. La combinaison de ces éléments est à la base de la résurgence de nombreuses maladies infectieuses.

599. Face à ces préoccupations, l'Etat a fait reprendre du service à plusieurs entreprises par le truchement du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU). Par ailleurs, le Fonds de Financement des Programmes de Salubrité Urbaine (FFPSU) disposait en 2011 de ressources de financement grâce à l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour doter les pré-collecteurs du District Autonome d'Abidjan en équipements de base à hauteur de 100 millions de FCFA.

600. Les nuisances sonores ou atmosphériques et les implantations anarchiques d'activités commerciales dans nos rues et sur les espaces publics dégradent le cadre de vie des populations. Depuis Août 2011, dans le cadre de l'opération pays propre, les domaines publics routiers occupés de façon anarchique sont progressivement libérés par l'action du Ministère en charge de la Salubrité dans les grandes villes de la Côte d'Ivoire notamment dans les Districts Autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro.

601. Les infrastructures des Technologies de l'Information et de la Communication, aussi bien du point de vue de leur construction que leur exploitation, impactent négativement le cadre de vie. Ainsi, quotidiennement il est constaté des dégradations de voies et des modifications du paysage liées aux travaux de génie civil pour l'installation des infrastructures des TIC.

602. En outre, certaines de ces infrastructures dans leur fonctionnement génèrent des rayonnements non ionisants qui, jusqu'à présent, troublent la quiétude des populations.

603. Au niveau institutionnel, un Plan National de Salubrité Urbaine (PNSU) a été adopté en Juillet 2011. Cependant, l'inexistence d'un cadre de concertation tant au niveau interministériel qu'à celui des différents acteurs de la filière de salubrité, freine les actions du secteur.

IV.4. Assainissement

Replacer l'assainissement et le drainage au cœur des programmes nationaux

604. L'assainissement concerne le ruissellement des eaux pluviales, l'évacuation des eaux usées, des déchets solides, des excréta et le traitement de tous ces éléments. Malgré son importance pour la santé, le secteur de l'assainissement n'est pas inscrit au rang des priorités. En effet, sur 255 villes, seulement 7 sont dotées de plans directeurs d'assainissement. A ces difficultés, se sont ajoutés les effets conjugués des crises successives de 2002 à 2010 avec les déplacements massifs de populations qui ont accéléré la dégradation des infrastructures existantes.

605. La situation est encore critique en milieu rural avec seulement 11% de la population en 2008 qui ont accès à des installations sanitaires améliorées tandis que 48% pratiquent la

défécation à l'air libre (JMP 2009). Le secteur de l'assainissement des excréta n'a pas enregistré le progrès attendu. Ce qui élève les risques du péril fécal, surtout en termes d'augmentation des diarrhées et, par conséquent, de la mortalité infantile.

606. En 2008, la Côte d'Ivoire a signé la Déclaration Internationale d'Ethekwini l'engageant à accélérer le progrès en matière d'assainissement. Malgré cette adhésion, jusqu'en 2011, elle n'a réalisé que 5 engagements sur 10. Parmi ces engagements, les plus importants à accomplir restent (i) l'élaboration et l'adoption d'une politique nationale de l'assainissement concertée entre les différents acteurs du secteur et incluant le secteur rural ; (ii) la mise en place d'un mécanisme de coordination des actions dans le secteur et (iii) l'allocation d'au moins 0,5% du PIB à l'assainissement des excréta.
607. En 2009, des approches communautaires innovatrices en milieu rural comme l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC), ont été initiées par le Ministère en charge de l'assainissement avec l'appui de l'UNICEF.
608. Cette approche, impliquant la communauté, les leaders locaux et les collectivités décentralisées, a permis le changement de comportement avec des résultats encourageants dans 35 villages certifiés «Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL)» en 2010 et 86 villages en 2011.
609. Cependant, avec la crise post-électorale de décembre 2010, les flux des populations déplacées ont exercé une forte pression sur les infrastructures existantes dans leurs localités d'accueil entraînant des problèmes de surexploitation et d'entretien.
610. Par ailleurs, la défécation à l'air libre, s'est accrue dans les ménages ne disposant pas de latrines. Ces situations ont augmenté le risque d'épidémies liées au péril fécal, entre autres la polio, le choléra qui connaissent une résurgence.
611. Le développement du secteur de l'assainissement se heurte à (i) l'absence de schémas directeurs d'assainissement dans les villes de l'intérieur ; (ii) l'insuffisance de promotion des systèmes d'assainissement individuel et (iii) l'insuffisance du système actuel de recouvrement de la taxe auprès des usagers pour garantir l'entretien et la maintenance du réseau collectif d'assainissement.

Des disparités entre les différentes communes d'Abidjan

612. La ville d'Abidjan est dotée du plus important réseau d'assainissement urbain avec plus de 2 000 km et 51 stations de refoulement et de relevage. Depuis 1996, elle n'a pas enregistré d'importants investissements dans ce secteur et les infrastructures réalisées sont en état de dégradation avancée dans leur ensemble.
613. De plus, ce réseau cache un déséquilibre intra-communal. En effet, en matière d'assainissement des eaux usées, de nombreux quartiers et communes d'Abidjan ne sont pas encore raccordés au réseau d'assainissement. La population abidjanaise ayant pratiquement doublé, les rejets des eaux usées se font, soit directement dans la lagune, soit à travers des canaux de drainage et des chenaux. C'est le cas des communes de Cocody-Est, de Koumassi (quartier Bia-Sud) et de Yopougon qui nécessite des travaux d'extension et la mise en conformité du réseau. Les communes du Plateau et de Treichville disposent d'un réseau unitaire vétuste qui connaît beaucoup d'effondrements. Toutes ces réalités contribuent à la dégradation continue de la voirie et à la pollution des eaux lagunaires et souterraines.

614. Depuis 2009, seule la ville d'Abidjan a bénéficié de programmes d'investissements publics importants et d'appuis des partenaires au développement. Il s'agit, notamment du Programme d'Urgence de Réhabilitation post-crise n°4 (PUR IV), financé par l'Union Européenne, du Projet d'Urgence d'Infrastructures Urbaines (PUIUR), financé par la Banque Mondiale et du Projet de Gestion Intégrée du Bassin de Gourou financé par la Banque Africaine de Développement. Les deux premiers programmes ont permis la réhabilitation de 34 stations de relevage et de refoulement, la construction de 6 stations et la pose de conduites gravitaires et de refoulement.
615. Parallèlement, des opérations pilotes sur d'autres options d'assainissement en milieu urbain ont été initiées avec l'appui des partenaires au développement, notamment (i) le projet de réseau à faible diamètre pour la connexion de 126 ménages du quartier d'Abobo Sagbé et (ii) le projet d'assainissement autonome ECOSAN à Petit-Badien de Dabou, Katiola et Ferkessédougou.
616. Les crises ont eu un impact négatif sur le déroulement des études et des travaux entrepris dans le cadre du PUR IV et PUIUR. Ainsi, les stations de relevage et de refoulement de l'Université, de l'Aquarium et du pont De Gaulle, en cours de réhabilitation, ont connu un arrêt suite au pillage du matériel. Les préjudices subis sont évalués à environ 1,3 milliard de FCFA.
617. En matière de drainage des eaux pluviales, de nombreux canaux en terre et des zones de dépression naturelle insuffisamment ou non aménagés existent et constituent un danger pour les riverains. L'absence d'aménagement des bassins d'orage, des thalwegs et les installations anarchiques sur les réseaux d'assainissement, sont à l'origine de graves problèmes d'inondations et d'éboulement de terrains à Abidjan. Ces problèmes ont souvent provoqué des pertes en vies humaines dans les communes d'Abobo, de Yopougon, de Cocody et d'Attécoubé. Depuis 1996, Abobo compte seulement 3 bassins d'orage aménagés sur 17. De plus, ces sites naturels, où sont souvent installées des populations pauvres, sont des endroits privilégiés de dépôts d'ordures.
618. De manière générale, l'érosion des sols dans les villes et communes « rurales » dénude les canalisations enterrées dans certains quartiers et les menaces d'enclavement, en emportant les voies d'accès. Les villes comme San-Pedro, Gagnoa, Grand-Bassam, Korhogo et Agboville, connaissent souvent des inondations.

IV.5. Eau potable

619. La Côte d'Ivoire dispose de ressources en eau abondantes. Le volume d'eau mobilisable est d'environ 77 milliards de m³/an dont près de 39 milliards de m³ d'eau de surface et environ 38 milliards de m³ d'eau souterraine. Malheureusement, l'inégale répartition de ces ressources sur l'ensemble du territoire national pose la problématique de la capacité de leur mobilisation pour le secteur de l'hydraulique humaine.
620. Le bassin sédimentaire, dont les réserves sont estimées à 13 milliards de m³ constitue un atout majeur pour le secteur, avec notamment la nappe d'Abidjan qui fournit 70% de la production totale du pays. Par contre, dans les aquifères du socle cristallin, qui couvre presque la totalité du territoire (97%), les débits sont généralement faibles et ne peuvent être utilisés que pour la satisfaction des besoins de petites localités.
621. Par ailleurs, la qualité des eaux brutes se dégrade d'année en année du fait, entre autres, de l'utilisation des engrais et pesticides dans l'agriculture, des produits toxiques

pour la pêche, du manque d'assainissement dans les villes de l'intérieur et des pollutions industrielles illicites et non contrôlées.

622. En outre, la nappe phréatique d'Abidjan qui permet de maintenir le prix de l'eau potable à un niveau socialement acceptable est aujourd'hui menacée par l'urbanisation anarchique de la ville, le déclassement d'une partie de la forêt d'Anguédédou, l'occupation des périmètres de protection des champs captants, la pollution grandissante et le dragage incontrôlé des fonds lagunaires.

Des infrastructures à renforcer

623. En 2011, ce sont 749 localités qui sont desservies en Hydraulique Urbaine (HU) sur 1194 éligibles, soit un taux de couverture de 63%, avec une production totale de 181 millions de m³ d'eau permettant l'alimentation de 670 904 abonnés sur l'ensemble du territoire. En Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA), seulement 243 localités sont équipées sur 1 875 éligibles, soit un taux de couverture de 13%. En Hydraulique Villageoise (HV), ce sont 16 665 points d'eau moderne qui sont exploités sur 22 225 forages réalisés dans le cadre du Programme National d'Hydraulique Villageoise (PNHV), ce qui permet de couvrir 77% des besoins actuels.

624. La difficulté majeure de l'HU porte sur l'insuffisance de l'offre d'infrastructures. Ce qui se traduit par un important déficit de production d'environ 200 000 m³/jour, soit 30%, dont 130 000 m³/jour pour la seule ville d'Abidjan qui représente 70% de la consommation nationale. Cette insuffisance est accentuée par la dégradation généralisée des infrastructures aggravée avec les trois crises de 1999, 2002 et 2010, la vétusté des installations (41% ont plus de 30 ans) et la défaillance du dispositif d'entretien. Par ailleurs, 145 unités de traitement sur 381, soit 38% ont atteint leur niveau de saturation, occasionnant une certaine surexploitation des 236 autres unités qui pourraient connaître aussi la même situation.

625. De plus, la dégradation de la qualité des plans d'eau a entraîné l'inadéquation des filières de traitement dans plusieurs centres de production. En outre, de nombreuses localités éligibles ne sont pas encore desservies, dont environ 100 qui ont plus de 10 000 habitants chacune. Et pour beaucoup de localités desservies, de nombreux quartiers lotis sont dépourvus de réseaux de distribution. Enfin, l'urbanisation anarchique a engendré le développement de plusieurs quartiers à caractère précaire dans les zones non constructibles ou non viabilisées et dans les périphéries des villes.

626. En milieu rural, la crise a occasionné l'explosion du taux de pannes des équipements avec un taux de 55% pour l'HV, correspondant à 9 121 pompes à motricité humaine en panne sur les 16 665. Pour l'HVA, 25 systèmes sont non-fonctionnels ou inachevés. Il en résulte un déficit de production de 14 000 m³/jour, soit un taux de 17%.

Un accès à l'eau potable à améliorer

627. Malgré des taux de couverture acceptables, les populations sont encore insuffisamment approvisionnées en eau potable. En effet, selon l'Enquête Niveau de Vie 2008, la proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure, se situait à 61%, avec un taux de 73% en milieu urbain et 50% en milieu rural.

628. Plusieurs facteurs limitent l'accès des ménages à l'eau potable à savoir : (i) le coût élevé des raccordements ; (ii) le nombre limité des branchements sociaux ; (iii) la faiblesse des

revenus des couches défavorisées et (iv) le manque de volonté de certaines communautés à s'approvisionner à la source d'eau potable. A cela s'ajoutent les pesanteurs socioculturelles, les querelles intercommunautaires et surtout la défaillance de l'entretien des ouvrages due, notamment à la faible implication des populations dans l'entretien et la gestion des points d'eau.

La prise de textes réglementaires, gage d'une réforme institutionnelle efficace

629. En 2006, une réforme institutionnelle destinée à redonner du dynamisme au secteur de l'eau potable a été opérée. Mais, cette réforme n'a pas été conduite à son terme. En effet, les textes d'application des lois de 1998 portant Code de l'Eau, Code de l'Environnement et transfert de compétences aux Collectivités Territoriales ainsi que les conventions cadres de concession des ouvrages et de fonctionnement de l'hydraulique rurale ne sont pas encore pris.

630. De plus, certains documents importants n'ont pas encore été signés par les autorités compétentes. Il s'agit, notamment (i) du Contrat-Plan entre l'Etat et l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) ; (ii) des textes réglementaires portant organisation et répartition des rôles des acteurs étatiques ; (iii) du décret d'application du Tarif 22¹⁰ relatif au quinquennat 2008-2012 ; (iv) du document de Politique Nationale de l'Eau Potable (PNEP) , ainsi que (v) des actes et recommandations issus des Etats Généraux de l'Eau Potable (EGEP) tenus en 2009 à Yamoussoukro.

631. Toutes ces insuffisances handicapent fortement le secteur dans son élan de développement et ne favorisent pas les efforts des acteurs pour améliorer les conditions de vie des populations et contribuer à la réduction de la pauvreté.

Le respect des engagements de l'Etat nécessaire au fonctionnement du mécanisme financier

632. Le mécanisme financier, actualisé avec la réforme institutionnelle de 2006, destiné à relancer la dynamique financière du secteur de l'eau potable, est devenu un obstacle à sa mise en œuvre en raison des arriérés de l'Etat qui s'élevaient à 41 milliards de FCFA à fin 2008. En outre, la non-actualisation des tarifs en milieu urbain par l'Etat, occasionne chaque année un déficit d'exploitation d'environ 3 milliards de FCFA au fermier. Devant ces manques à gagner, le fermier, la Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire (SODECI), fait la mainmise sur le Fonds de Développement de l'Eau (FDE).

633. A cela, s'ajoute l'inexistence de structure tarifaire formelle en milieu rural. En effet, les textes relatifs au schéma tarifaire en milieu rural préparés depuis 2004 et entérinés aux EGEP en 2009 demeurent toujours en attente de signature. Enfin, il se pose le problème de l'inadéquation de la tarification progressive au niveau du prix de l'eau en milieu urbain, notamment avec les abonnés industriels qui bénéficient des tarifs forfaitaires, avant de se voir appliquer le tarif de la tranche qui leur est réservée.

634. Les investissements de l'Etat en matière d'eau potable sont restés régulièrement faibles et ont représenté en moyenne 0,3% des budgets d'investissement, avec une quasi-

¹⁰ Source : ONEP - Tarif actualisé conformément au contrat d'affermage Etat-SODECI, qui devrait prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2008 et qui fixait le m³ d'eau à 446,5 FCFA soit une augmentation de 5% par rapport au Tarif 21 toujours en vigueur.

stagnation sur la dernière décennie. Ce déficit d'investissement dans le secteur a été exacerbé par le retrait des principaux bailleurs de fonds du secteur en raison de la crise.

635. La faible capacité des acteurs retarde le développement de l'Hydraulique Humaine en Côte d'Ivoire. En effet, l'ONEP en tant qu'acteur central du secteur, ne dispose pas de moyens humains, logistiques et financiers suffisants pour remplir efficacement sa mission. De plus, jusqu'en 2011, l'ONEP, ne dispose pas de représentations au niveau territorial pour être complètement opérationnel sur l'espace national.

636. Par ailleurs, la faible capacité technique et financière des Collectivités Territoriales rend difficile l'opérationnalisation de la décentralisation en matière d'Hydraulique. De même, la concession de la gestion et de la maintenance des ouvrages à des privés est rendue difficile par la faiblesse du tissu d'entreprises et d'opérateurs économiques locaux disponibles en milieu rural. En outre, la crise post-électorale de décembre 2010 a occasionné d'énormes pertes matérielles et logistiques pour l'ONEP, pour la Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau (DGAE) et pour la SODECI.

CHAPITRE V : SITUATION DE LA PAUVRETE ET DE LA REALISATION DES OMD

V.1. Etat des lieux de la pauvreté

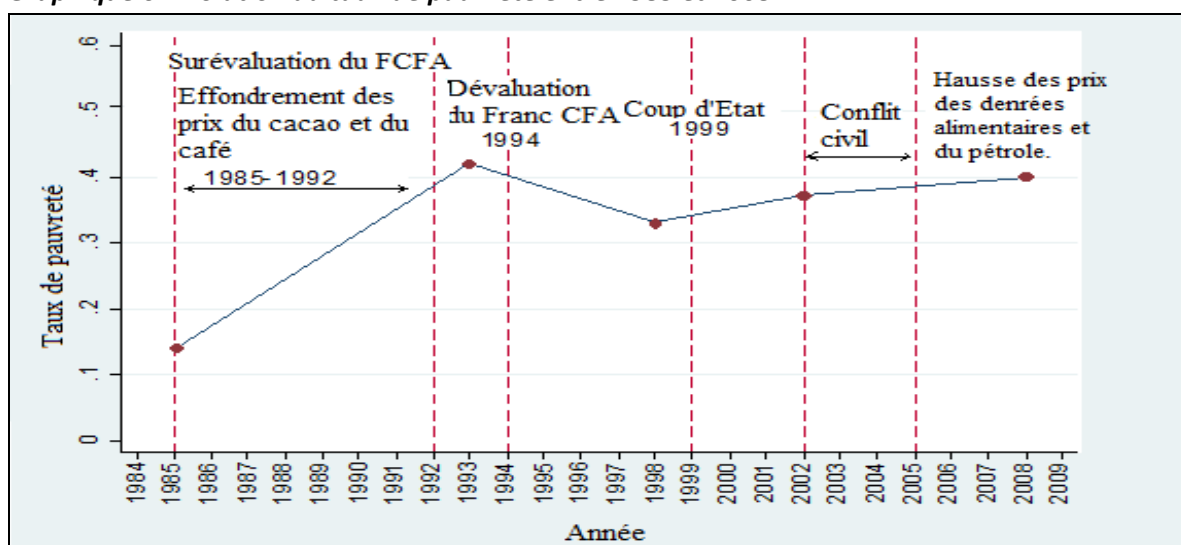
Un taux de pauvreté de 48,9% en 2008

637. Après son indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire a connu une période de croissance accélérée et stable durant deux décennies. Cependant depuis 1980, les crises successives internes et externes qu'elle a subies ont fortement dégradé le niveau de vie de sa population. Cette dégradation du niveau de vie est caractérisée par le concept de pauvreté. La pauvreté, vue sous l'angle monétaire, désigne la situation d'un individu dont la dépense de consommation est en dessous d'un montant, appelé seuil de pauvreté.

638. Ainsi, entre 1985 et 2008, la fraction de la population ayant un revenu en dessous du seuil de pauvreté de 75 000 franc CFA par tête et par an en valeur monétaire de 1985 a augmenté d'environ 10% à 48,9% en 2008 avec un seuil de pauvreté de 661 FCFA par jour.

639. Par ailleurs, la surévaluation du FCFA et la chute des cours du café et du cacao de 1985 à 1992, ont eu un impact négatif sur la compétitivité globale du pays, en particulier sur des secteurs d'exportation et par ricochet sur le revenu national. Le coup d'Etat de 1999 et la crise sociopolitique de 2002 n'ont fait qu'empirer cette situation déjà préoccupante.

Graphique 6: Evolution du taux de pauvreté entre 1985 et 2008



Source : Banque Mondiale

640. La première période qui va de 1985 à 1995 s'est caractérisée par une augmentation moyenne de la pauvreté de 2,7 points par an et une conjoncture économique défavorable matérialisée par la détérioration des termes de l'échange, la chute des cours des matières premières agricoles. Le taux de croissance réel du PIB, autour de 0,8% par an, était insuffisant pour compenser la forte croissance démographique de 3,8%.

641. La deuxième sous-période, qui s'étend de 1995 à 1998, a enregistré une légère inflexion de la pauvreté dont l'incidence est passée de 36,8% en 1995 à 33,6% en 1998. Le taux

de croissance économique, se situant entre 5% et 7%, était supérieur au taux de croissance démographique de 3,3%.

642. Enfin, la troisième sous-période de 1998 à 2008 est caractérisée par une aggravation de la pauvreté dont le taux est passé de 33,6% en 1998 à 38,4% en 2002, puis à 48,9% en 2008. Cette période a connu deux crises sociopolitiques et militaires que sont le coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999 et la rébellion armée du 19 septembre 2002.

La pauvreté est inégalement distribuée selon le milieu de vie et selon les régions

643. Le profil de pauvreté fait ressortir plusieurs points. La pauvreté est plus rurale qu'urbaine car en 2008, 3 pauvres sur 4 vivaient en milieu rural. En milieu urbain, la progression de la pauvreté est importante. Particulièrement, dans la ville d'Abidjan, le taux de pauvreté est passé de 14,9% en 2002 à 21,02% en 2008.

644. En 2008, 8 pôles de développement sur 10 affichent un taux de pauvreté supérieur à 50% contre 4 en 2002. Parmi ces pôles, celui du Nord est le plus touché par le phénomène de pauvreté avec près de 4 personnes pauvres sur 5 en 2008. L'Ouest du pays, qui a subi durement les effets de la crise militaro-politique de 2002, enregistre un taux de pauvreté élevé mais quasiment égal à celui de 2002. Au Nord-Ouest, le taux de pauvreté a augmenté de 6 points par rapport à 2002.

Tableau 5: Taux de pauvreté par pôle de développement en 2002 et 2008 (en %)

Pôle de développement	Chef lieu	2002	2008	Evolution
Ville d'Abidjan	Abidjan	14,9	21	6,1
Centre-Nord	Bouaké	32	57	25
Centre-Ouest	Daloa	50,3	62,9	12,6
Nord-Est	Bondoukou	56,5	54,7	-1,9
Nord	Korhogo	40,3	77,3	37
Ouest	Man	64,4	63,2	-1,2
Sud	Abidjan	30,3	44,6	14,3
Sud-Ouest	San Pedro	41,3	45,5	4,2
Centre	Yamoussoukro	41,4	56	14,6
Centre-Est	Abengourou	44,9	53,7	8,8
Nord-Ouest	Odienné	51,9	57,9	6
Ensemble Côte d'Ivoire		38,4	48,9	10,5

Source : ENV, 2008

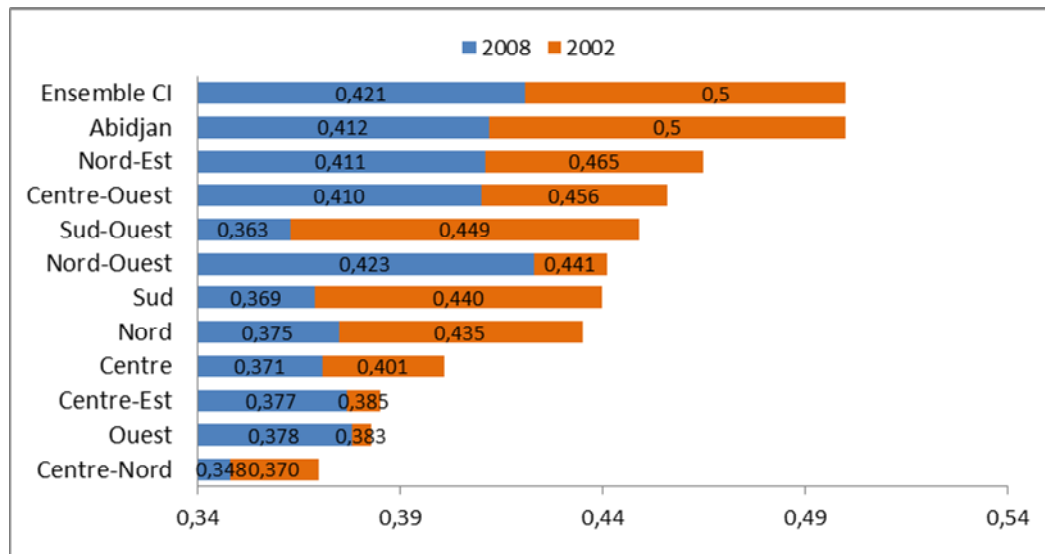
645. La pauvreté touche indistinctement les hommes et les femmes. Elle est cependant moins élevée dans les ménages dirigés par les femmes. Le ratio de pauvreté se situe en 2008 à 48,4% chez les hommes et à 49,5% chez les femmes, contre respectivement 38,1% et 38,7% en 2002.

Inégalités et conditions de vie : Influence sur la pauvreté

646. Les familles nombreuses et les personnes peu instruites ont une forte probabilité d'être pauvres. En effet, la taille moyenne des ménages pauvres est de 6,3 personnes contre 3,9 chez les ménages non pauvres. L'impact positif de l'éducation sur le statut de pauvreté est confirmé car 38,35% de ceux qui ont fréquenté l'école sont pauvres alors que cette proportion est de 58,18% chez ceux qui ne sont jamais allés à l'école.

647. L'accroissement des inégalités a également contribué à l'aggravation de la pauvreté. L'indice de Gini global, estimé à 38% entre 1993 et 1998, se situe désormais à 44% en 2008. De plus, le revenu annuel moyen par tête en milieu urbain est largement supérieur à celui du milieu rural. L'indice de concentration de Gini enregistre en milieu urbain une baisse, allant de 0,5090 en 2002 à 0,4393 en 2008 et en milieu rural une augmentation, passant de 0,4110 en 2002 à 0,4289 en 2008. Ainsi, les inégalités restent-elles presque constantes en milieu rural tandis qu'en milieu urbain elles se sont quelque peu résorbées.

Graphique 7: Indice de concentration de Gini par pôle de développement en 2002 et 2008



Source : INS, ENV 2002 et ENV 2008

648. La crise post-électorale de décembre 2010 a accentué la pauvreté déjà jugée critique en 2008.

649. L'instabilité sociopolitique que traverse la Côte d'Ivoire depuis ces dix dernières années s'achève avec la crise post-électorale de fin 2010. Les pertes en vie humaines sont estimées à plus de 3 000. Le nombre de personnes déplacées pendant cette crise se situe entre 800 000 et 1 million, soit près de 4% de la population. Les difficultés d'accès à certains services de base tels que l'eau potable, l'électricité, l'éducation et la santé se sont accentuées, surtout dans les zones ex-CNO.

650. En effet, des écoles dans 10 DREN sur 27 ont été fermées pendant 2 à 5 mois, forçant près de 800 000 enfants à manquer l'école. Les professionnels de la santé ont quitté leurs lieux de travail, les fournitures de médicaments essentiels se sont estompées, de nombreux établissements de santé ont fermé et de larges fractions de la population ont eu peur de se faire soigner (OCHA, 2011). Les perturbations de l'alimentation en eau et en électricité étaient, par ailleurs, fréquentes pendant longtemps, surtout dans le nord.

651. La pauvreté aurait donc augmenté. Selon les prévisions, le taux de croissance du PIB devrait se situer en fin 2011 à -5,8% et probablement conduire au moins à une augmentation de 2,5 points du taux de pauvreté. Ceci est obtenu à travers une simulation basée sur les données de consommation des ménages. Cette simulation formule l'hypothèse que la propension à consommer une unité de revenu additionnelle est égale à 1. Entre 2002 et 2008, l'économie ivoirienne a reculé en moyenne de -0,5%

par an, tandis que la pauvreté a augmenté de 1% par an. En utilisant cette sensibilité de la réduction de la pauvreté à la croissance, une baisse de 4,5% de la production entraînera une augmentation de 9% de la pauvreté, suggérant une augmentation de 3,9 points de pourcentage du ratio de pauvreté de 2008.

La distribution spatiale de la pauvreté et VIH/Sida

652. La pauvreté est d'abord un phénomène rural. Son taux, dans ce milieu, est de 62,5% contre 29,4% en milieu urbain en 2008. La pauvreté rurale s'est aggravée en particulier durant la période de la crise politico-militaire, passant de 49% en 2002 à 62,5% en 2008. En effet, dans les zones rurales pauvres, les problèmes d'accès aux services, soins et traitements VIH se posent avec plus d'acuité. Par ailleurs, les résistances socio-culturelles aux efforts de lutte contre le SIDA sont fortes dans ces zones.

653. Le nombre de déplacés donne également une idée de l'impact de la crise sur la pauvreté. Ces personnes ont perdu leurs familles, leurs affaires et/ou leurs travaux. Cependant, ces personnes ne sont pas toutes des « nouveaux » pauvres ; plusieurs de ces déplacés, peut-être la majorité étaient déjà pauvres. Mais, même si seulement 40% de ces déplacés sont de nouveaux pauvres, cela fait 300 000 à 400 000 pauvres en plus, soit environ une augmentation de 1,4% à 1,9% du taux de pauvreté.

654. Face à cette dégradation chronique du bien-être des Ivoiriens, le PND propose des politiques adéquates et adaptées aux pôles de développement, issues d'un processus hautement participatif.

655. Il s'agira en premier lieu de s'orienter vers une croissance durable. Une option clé est bien sûr d'améliorer et de maintenir la compétitivité et la productivité de l'économie ivoirienne sur le plan global. Cela implique d'accorder une attention particulière à la densité et à la couverture des infrastructures essentielles notamment, dans les secteurs de l'énergie, des routes, des télécommunications et de l'eau. Des politiques concernant le capital humain, notamment l'éducation et la santé, doivent être mises en œuvre pour améliorer la productivité, à moyen et à long termes.

656. Deuxièmement, les conditions de vie dans les zones rurales seront améliorées. Les revenus ruraux augmenteront grâce à des investissements plus étendus, au développement des activités non agricoles, à la création de fonds d'aide, et à la diversification des moyens de subsistance en milieu rural, ce qui augmentera la productivité des exploitations agricoles. En outre, la réduction du fardeau fiscal sur des produits d'exportation comme le cacao et le café pourrait revigorer la réponse de l'offre, accroître les investissements à long terme, augmenter les revenus et réduire ainsi la pauvreté.

657. Enfin, le renforcement de la cohésion sociale pourra réduire les inégalités sociales. La première stratégie s'efforce de corriger les inégalités historiques, notamment celles de nature régionale, grâce à un ciblage géographique. La seconde stratégie vise l'établissement d'un système de protection sociale solide capable de faire face aux défis de la santé, de la sécurité de l'emploi, des biens et des personnes, etc.

V.2. Situation des OMD et goulots d'étranglement

658. La réalisation des OMD est en cours depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire par la Communauté Internationale en septembre 2000, dans un contexte de crise sociopolitique et militaire. En Côte d'Ivoire, les tendances observées montrent que la réalisation de certains OMD reste possible si des efforts vigoureux sont menés.
659. En effet, concernant l'**OMD 1** qui vise à réduire l'extrême pauvreté et la faim, l'évolution des indicateurs révèle des tendances peu encourageantes, avec un taux de pauvreté qui est passé de 38,4% en 2002 à 48,9% en 2008. En vue d'inverser ces tendances, le Gouvernement s'est résolument engagé à impulser une véritable dynamique de croissance durable afin de **ramener le taux de pauvreté à 16% à l'horizon 2015** en favorisant l'emploi des jeunes et en développant des produits innovants de services de financement du milieu rural.
660. Cependant, plusieurs facteurs ont affecté la marche vers la réalisation de cette cible à l'horizon 2015. L'arrêt des investissements productifs et sociaux surtout en zone ex-CNO, la destruction des moyens de production et la dégradation des infrastructures de base ont contribué à un accroissement du niveau de pauvreté. En effet, la plupart des interventions réalisées au lendemain de la crise de 2002 ont été d'ordre humanitaire et focalisées sur le maintien de la paix. Ceci a eu pour conséquence un recul des investissements ainsi que des difficultés de plus en plus croissantes pour la création d'emploi. A côté de ces facteurs, le contexte macroéconomique et les questions de gouvernance ont entraîné une faible redistribution des richesses quand bien même les capacités financières de l'Etat se soient améliorées.
661. En ce qui concerne l'**OMD 2** qui vise à assurer l'éducation primaire pour tous, l'évolution des indicateurs de scolarisation s'avère insuffisante pour atteindre **les cibles de 2015 qui sont respectivement de 70% et 60% pour le Taux Net de Scolarisation (TNS) et le Taux d'Achèvement du cycle Primaire (TAP)**. En effet, le TNS s'est maintenu autour de 56% entre 2002 et 2008 avec 58,8% chez les garçons et 53,1% chez les filles. Le TAP quant à lui reste inférieur à la moyenne africaine (63%) et est régulièrement en dessous du seuil de 50%.
662. Si l'atteinte des objectifs reste peu probable, il n'en demeure pas moins que des efforts ont été entrepris. Il s'agit, notamment de la révision des curricula, de la gratuité de l'école primaire publique, de l'amélioration de la scolarisation des enfants, de l'accroissement des infrastructures et de l'Initiative Fast Tract¹¹.
663. Le bilan de l'accès et de l'achèvement du cycle primaire relève des dysfonctionnements résultant de plusieurs facteurs dont la faible capacité d'accueil des infrastructures, la situation sociale des parents et les pesanteurs socioculturelles. En termes d'accès à l'école, 10% des enfants de 7 à 12 ans vivent dans une localité où il n'y a pas d'école. En outre, les enfants qui accèdent à l'école en dehors de l'âge légal sont de plus en plus nombreux du fait de la crise. Par ailleurs, le coût élevé des fournitures scolaires et des frais annexes non officiels ainsi que l'absence d'extrait de naissance freinent la scolarisation de certains enfants. Les mariages et les grossesses précoces sont des motifs d'interruption de la scolarité des jeunes filles. Enfin, la mauvaise gestion des

¹¹ Initiative de Mise en Œuvre accélérée de l'OMD 2 (Assurer l'éducation primaire pour tous)

ressources matérielles, financières et la mauvaise répartition des personnels constituent des facteurs bloquants pour le système.

664. Au niveau de l'**OMD 3** qui vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les tendances des indicateurs reflètent des progrès encourageants. Au niveau de l'enseignement primaire, la parité entre les sexes est passée de 0,81 en 2000 à 0,88 en 2008. **L'objectif du Gouvernement est de porter cet indice à 1 et le rapport fille/garçon dans l'enseignement secondaire à 0,75 à l'horizon 2015.** En ce qui concerne la représentativité des femmes aux postes électifs et de l'administration, les tendances demeurent faibles même si les dernières élections législatives ont vu le nombre de femmes députés passer de 8,5% en 2000 à 10,6% en 2011.
665. Malgré les progrès encourageants, des faiblesses constituant des goulots d'étranglement pour l'atteinte de l'objectif en 2015 demeurent. Ce sont la non application de mesures spéciales telles que le quota de 30% de femmes aux postes de décision ainsi que l'insuffisance du budget alloué au Ministère en charge des questions du genre et de l'autonomisation de la femme. En outre, l'absence d'une stratégie nationale de prise en compte du genre et d'une base de données sur les compétences féminines, comme outil de plaidoyer pour la promotion et la valorisation des expertises féminines, constituent un frein à l'atteinte de l'objectif 3.
666. L'**OMD 4** est relatif à la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans. Les indicateurs mesurant la réalisation de cet objectif sont en bonne progression mais pas suffisants pour l'atteinte de la cible en 2015 qui est de **ramener le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à 50 pour 1000.** De 1998 à 2005, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a connu une régression, passant de 181 pour 1 000 naissances vivantes à 125. Le Gouvernement a donc décidé de mettre l'accent sur le renforcement de toutes les activités relatives à la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant et du Nouveau né (PCIMNE), des campagnes intégrées et du dispositif de surveillance épidémiologique. Une note particulière sera accordée à la lutte contre la malnutrition. Ces efforts doivent permettre en 2015 de ramener le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à 50 pour 1000 naissances vivantes.
667. La progression vers la réalisation de l'objectif 4 est affectée par plusieurs facteurs, notamment (i) l'insuffisance des ressources financières et la faible coordination des activités ; (ii) la mauvaise qualité de la prise en charge des maladies de l'enfant par le personnel de santé ; (iv) l'insuffisance des activités de prévention autre que la vaccination et (v) la faible couverture vaccinale.
668. Relatif à l'amélioration de la santé maternelle, l'**OMD 5** a pour cible de réduire le taux de mortalité maternelle en **ramenant sa valeur à l'horizon 2015 à 150 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes et en facilitant l'accès à la santé de la reproduction.** Les données révèlent une lente amélioration des indicateurs de santé maternelle avec un taux de mortalité maternelle passant de 597 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 1994 (EDS), à 543 pour 100 000 en 2005 (EIS). Cette amélioration se justifie par la transformation depuis 2002 des programmes de coopération des partenaires du système de santé en cadres d'interventions humanitaires centrées spécifiquement sur la santé de la reproduction. De plus, le pays développe en collaboration avec ses partenaires le cadre d'accélération de l'OMD 5.

669. Le Gouvernement envisage d'amener à l'horizon 2015, le taux de mortalité maternelle à 149 décès pour 100 000 naissances vivantes. Toutefois, l'atteinte de l'objectif du Gouvernement se trouve compromise par (i) l'inaccessibilité des populations aux services de santé maternelle du fait du nombre réduit de blocs opératoires et de maternités ; (ii) les ruptures fréquentes des produits SR au niveau de la PSP et (iii) la mauvaise qualité des services liée, notamment à la faiblesse du financement accordé à la SR (moins de 1% du budget).
670. **L'OMD 6** vise à combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies. **L'objectif du Gouvernement est de ramener à l'horizon 2015, le taux de prévalence du VIH/Sida à 1,8% et celui du paludisme à 50 pour 1 000.** Par ailleurs, l'Etat envisage de réduire **l'incidence de la tuberculose à moins de 75 cas pour 100 000 habitants** à l'horizon 2015. Les indicateurs relatifs au VIH/Sida affichent une progression globalement maîtrisée tandis que ceux de la tuberculose demeurent un sujet majeur de préoccupation. En effet, le taux de prévalence du VIH/Sida est passé de 6,9% en 2000 à 3,4% en 2009 (UNGASS/Estimation ONUSIDA 2010). Le nombre de nouvelles infections à VIH parmi les jeunes a été réduit de plus de 25% car ceux-ci ont adopté des comportements sexuels à moindre risque. Ces résultats ont été possibles grâce à l'accroissement de l'offre des services de prévention et de prise en charge, et au renforcement de la coordination et du suivi-évaluation de la réponse nationale. En ce qui concerne la tuberculose, l'incidence des cas déclarés pour 100 000 habitants est passée de 97 cas en 2000 à 117 en 2009, à cause de la co-infection avec le Sida. De même, l'incidence du paludisme est restée importante sur la période de 2000 à 2008.
671. Pour atteindre les différentes cibles, un certain nombre de difficultés doivent être levées. Pour le VIH/Sida, ces difficultés concernent principalement (i) la baisse du volume des financements intérieurs et extérieurs qui y étaient consacrés ; (ii) le faible niveau de sécurisation des produits sanguins ; (iii) l'inaccessibilité géographique des différents services de prévention et de prise en charge dans certaines zones ; (iv) l'insuffisance voire l'absence de service de promotion communautaire et de marketing social des services ; (v) l'insuffisance de couvertures de structures sanitaires existantes par les services attendus et (vi) la limitation dans la mise en œuvre des politiques, des directives, des normes et standards nationaux.
672. En ce qui concerne la lutte contre le paludisme, le principal goulot d'étranglement porte sur la faible accessibilité, l'utilisation et la qualité souvent approximative des Moustiquaires Imprégnées à Longue Durée d'Action. Quant à la tuberculose, le coût très élevé de la prise en charge des tuberculeux multi-résistants, l'insuffisance de coordination dans la lutte contre la co-infection TUB-VIH et l'insuffisante intégration des activités de lutte dans le Paquet Minimum d'Activités des structures de santé constituent les principales difficultés.
673. **L'OMD 7** porte sur les mesures à prendre pour assurer un environnement durable. L'analyse de la situation montre en premier un couvert forestier en décroissance continue. En effet, les forêts sont sujettes aux menaces de divers ordres dues au faible dispositif de sécurisation et du sous-équipement des structures en charge de leur protection. Ainsi, **la cible de 20% (6 450 000 ha) relative à la proportion des zones forestières** sera difficilement atteinte à l'horizon 2015. Le principal facteur limitant l'atteinte de cette cible est l'exploitation abusive et non optimale des ressources.

674. Deuxièmement, les émissions de CO₂ sont en croissance du fait de l'entrée en service des centrales thermiques, de l'utilisation accrue de fertilisants agricoles et de l'augmentation du parc automobile. **L'objectif d'éliminer en 2015 les bromures de méthyle et les halons a été atteint depuis 2004** tandis que les Chlorofluocarbures (CFC) ont été réduits de 87% en 2010. Leur élimination totale en 2015 devrait être effective.
675. Troisièmement, les ressources en eau sont menacées par des problèmes de pollution et de dégradation globale des sols dus aux activités humaines. Concernant l'accès à l'eau potable, la tendance est légèrement à la hausse (51,2% en 2002 à 61% en 2008). **L'objectif du Gouvernement est de porter cette proportion à plus de 80% en 2015.** L'accélération de la cible nécessite non seulement une gestion efficace des ressources en eau, faiblement exploitées, mais aussi l'amélioration et le renforcement des infrastructures.
676. Quatrièmement, le taux d'accès des populations à l'assainissement amélioré se situait, au cours des 10 dernières années, entre 20% et 23% avec des disparités de couvertures entre milieu urbain (36%) et rural (11%). La Côte d'Ivoire accuse donc un retard dans l'atteinte de la **cible qui est fixée à 60% de la population en 2015.** Le retour à la trajectoire cible est subordonné à la levée de contraintes telles que l'absence de politique sectorielle et la faiblesse des financements.
677. Enfin, La proportion des ménages disposant de logements décents, c'est-à-dire logements avec un minimum de commodité (point d'eau, l'électricité et l'assainissement), est passée de 16,8% en 1993 à 30% en 2008. Malgré les efforts consentis par le Gouvernement, la situation générale du logement se caractérise par une offre encore insuffisante. L'arrêt de la subvention octroyée par l'Etat, le coût élevé des logements et le faible pouvoir d'achat des populations constituent les principales difficultés à l'atteinte de l'objectif.
678. **L'OMD 8** vise à mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Celui-ci requiert le respect des engagements de Copenhague et l'accroissement de l'Aide Publique au Développement (APD). Pour ce faire, des actions sont envisagées afin de renforcer les capacités de mobilisation de ressources, notamment à travers le financement des actions de développement et de réduction de la pauvreté et la gestion efficiente des dépenses de l'Etat à travers l'élaboration de Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT).
679. S'agissant de l'accès aux marchés, les indicateurs montrent une présence remarquable et diversifiée de produits ivoiriens sur les marchés internationaux. Cette présence est le fruit de la ratification de plusieurs accords multilatéraux et régionaux.
680. A propos de la viabilité de la dette, la Côte d'Ivoire a connu un début d'allègement de dette principalement dû aux performances enregistrées dans le cadre de son Programme Economique et Financier conclu avec les institutions de Bretton Woods et l'élaboration de son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Si ces actions ont permis d'atteindre le point de décision de l'initiative PPTE, il reste toutefois l'atteinte du point d'achèvement qui permettra de réduire substantiellement le service de la dette et d'augmenter ainsi les capacités d'investissements productifs.

681. En ce qui concerne l'accès aux médicaments, en réponse aux difficultés de trésorerie enregistrées par la centrale d'achat du fait de sa dette vis-à-vis des fournisseurs, le Gouvernement a pris d'importantes mesures visant à garantir leur disponibilité et leur accès aux populations. Toutefois, il reste à élargir le champ de la gamme de médicaments fournis aux centres de santé.
682. Le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication a connu une expansion remarquable, notamment avec la téléphonie mobile. Cependant, les tarifs et les coûts d'accès restent relativement élevés.
683. Les principales difficultés à lever pour l'atteinte de l'OMD 8 se présentent à plusieurs niveaux. Au niveau de l'accès aux marchés, elle concerne principalement la détérioration de l'environnement des affaires et l'incapacité d'adaptation aux modifications de la demande internationale. En ce qui concerne le poids de la dette, elle concerne l'absence d'une politique et d'une stratégie d'endettement à laquelle il faut ajouter la mauvaise gouvernance dans la gestion des ressources extérieures.
684. Pour ce qui est de l'accès aux médicaments, les principales difficultés se situent au niveau du retard enregistré dans le paiement des fournisseurs et du manque de contrôle et de rigueur dans le circuit de distribution des médicaments. Enfin, le poids des taxes sur les produits informatiques constitue le principal goulot d'étranglement au développement des TIC.
685. Au total, l'analyse des tendances montre que certains progrès sont enregistrés depuis l'élaboration du premier rapport national en 2003, mais ils restent insuffisants pour atteindre les OMD à l'horizon 2015. Cependant, l'amélioration de la parité entre sexe (OMD 3), la mortalité infantile et des enfants de moins de cinq ans (OMD 4), la mortalité maternelle (OMD 5), la propagation du VIH/SIDA (OMD 6) et l'accès à l'eau potable (OMD 7) sont susceptibles d'être atteints compte tenu des avancées notables enregistrées à condition que soient faits des efforts pour les accélérer.